confiance
communauté
équilibre
performance publique
croissance
excellence

Les cahiers de
Generation France.fr

solidarité
santé
puissance
Europe
convergence

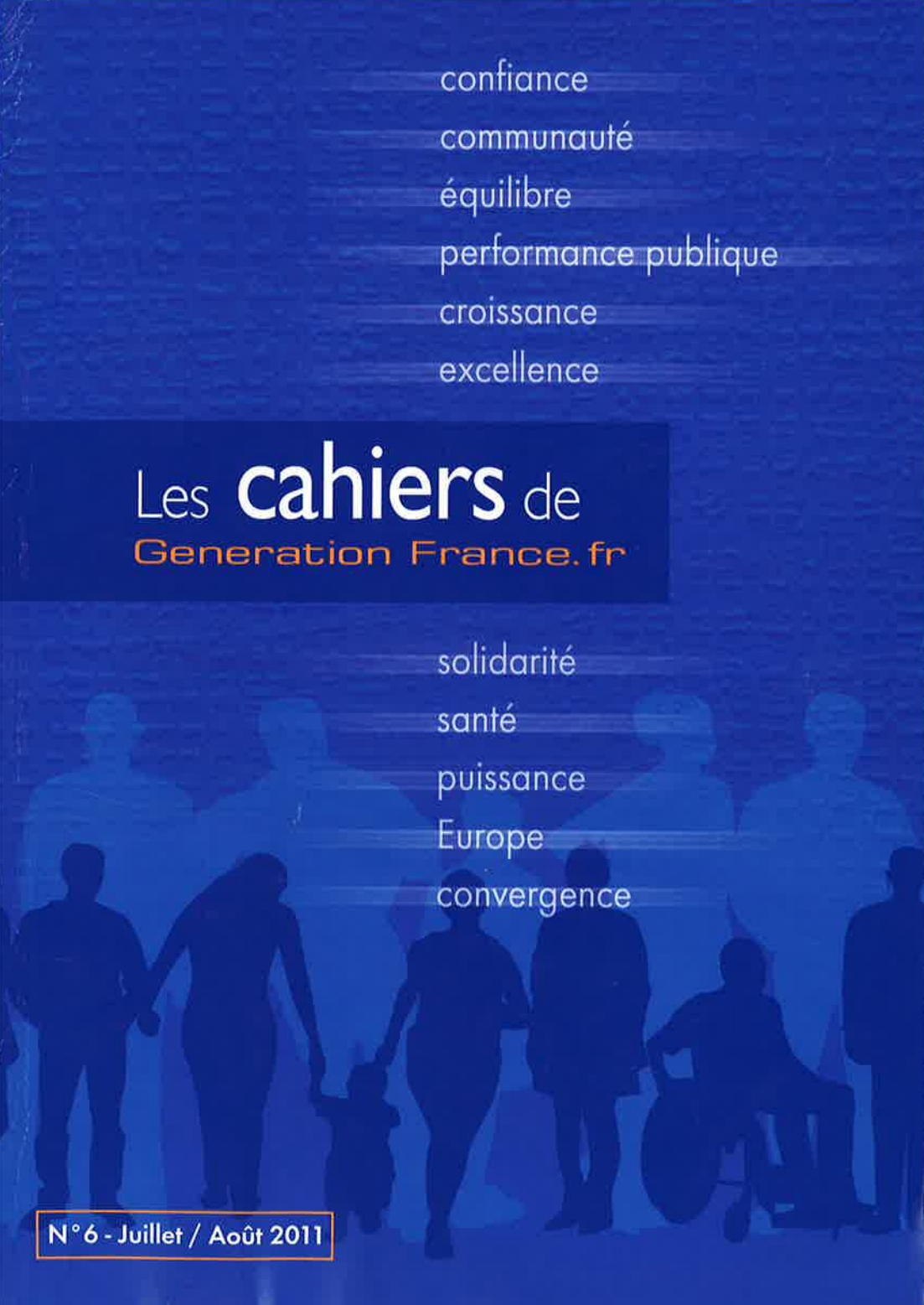

N° 6 - Juillet / Août 2011

Les cahiers de

Génération France.fr

N°6 - Juillet/Août 2011

Cahiers trimestriels
Génération France.fr

Directeur de la publication : Jean-François COPÉ
Directeur délégué de la publication : Edouard PASQUELIN
Edités par l'association Génération France.fr - 75 rue de Lourmel - 75015 Paris
Imprimés par Le Réveil de la Marne (51)
Dépôt légal à parution - ISSN : 2101-4876
Prix à l'unité : 30 €

Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.

La réflexion de chaque auteur n'engage que lui-même. Le but de ces Cahiers n'est pas de dresser un programme exhaustif ou de définir une doctrine intangible. Il est d'explorer progressivement les champs d'action du politique pour apporter des idées et préparer l'avenir.

> Edito

par Jean-François Copé ..... P. 8

> Partie I - Arrêts sur l'actualité : décryptage et propositions

- **Au cœur de la campagne à venir, le travail**
  par Jean-François Copé ..... P. 19
- **La montée des populismes en Europe**
  Entretien avec Dominique Reynié ..... P. 31
- **La lutte contre l'échec scolaire en Amérique du Nord**
  par Jean-Yves Gontier ..... P. 41
- **La fin de la doctrine du multiculturalisme**
  par John-David Nahon ..... P. 49

> Partie II - Prospective : les contributions des Ateliers

- **Atelier Communauté** – Vers un service civique obligatoire
  par Nicolas Morel ..... P. 75
- **Atelier Confiance** – En finir avec l'insécurité
  Entretien avec Xavier Raufer ..... P. 93
- **Atelier Solidarité** – Plaidoyer en faveur des nouveaux seniors
  par Olivier de Ladoucette ..... P. 101
- **Atelier Santé** – Les Français sont-ils mûrs pour une réforme de la santé ? ..... P. 109
- **Atelier Convergence** – Quelle administration numérique pour demain ?
  par Franck Riester ..... P. 117
- **Atelier Equilibre** – Le gaz naturel « non conventionnel » : une révolution ? ..... P. 125
- **Atelier Excellence** – Enseigner l'histoire : pourquoi ? comment ?
  par Matthieu Grimpret ..... P. 131
- **Atelier Croissance** – Les fonds d'investissements locaux : comment orienter le capital vers des activités peu rentables mais créatrices d'emploi ?
  par Jean Placotaris ..... P. 145
- **Atelier Performance publique** – France Qualité Publique, qu'est-ce que c'est ?
  Entretien avec Bertrand de Quatrebarbes ..... P. 157
- **Atelier Europe** – Le *Mittelstand* allemand, un modèle à suivre pour nos PME
  par Xavier Darrieutort et Antoine Acoulon ..... P. 167
- **Atelier Puissance** – Impression Empire Soleil Levant
  par Jean-François Copé ..... P. 183

> Partie III - Le Grand Entretien de Génération France.fr

- **Pierre-Henri Tavoillot :** « Pour une politique des âges de la vie » ..... P. 191

ÉDITO

par Jean-François Copé

La crise de 2008 a violemment secoué l'Europe. Elle a révélé au grand jour notre perte de compétitivité, jusqu'à présent masquée par le recours à l'endettement public. Surtout, elle laisse derrière elle, avec son surcroît de chômage et de déficits, un doute immense.
Hormis l'Allemagne, qui a conduit des réformes structurelles importantes depuis une quinzaine d'années, et dont la spécialisation sectorielle a profité du développement de nouvelles puissances industrielles, beaucoup d'économies européennes sont à la peine dans la compétition internationale.
Et comme la crise sociale a succédé à la crise économique et financière, les opinions publiques s'inquiètent de la montée du chômage, de la désindustrialisation, et plus généralement de leur avenir et de celui de leurs enfants. Pour paraphraser Karl Marx, parlant du communisme, on pourrait écrire qu'*un spectre hante l'Europe : le spectre du déclin.* Au niveau individuel, ce sentiment collectif se traduit par la peur du « déclassement ».

Mondialisation et peur du déclin

Assez logiquement, le débat sur la mondialisation ressurgit donc à travers un questionnement qu'on peut résumer simplement : *« si les salariés français sont mis en compétition avec les chinois, indiens ou brésiliens, pouvons-nous garder nos emplois ? »*, ou encore : *« nos enfants sont-ils condamnés à avoir des conditions de vie moins bonnes que les nôtres ? »*
Ces interrogations seront au cœur de la campagne pour 2012.
Les inquiétudes sont tout à fait sérieuses et légitimes alors que la France a perdu 500 000 emplois industriels en quinze ans et que les déficits commerciaux battent des records historiques[1]. Rien ne serait pire que de balayer les peurs d'un revers de la main en s'appuyant sur les données macroéconomiques pour démontrer qu'à l'échelle de la planète, la mondialisation créé de la croissance et de la richesse et qu'à long terme, tout le monde en profite. Ce n'est pas ainsi qu'on réconforte un ouvrier apprenant le prochain départ de son usine dans un pays à bas coût. Ce n'est pas ainsi qu'on fait renaître l'espérance dans des territoires qui n'attirent plus d'activité depuis des années. Ce n'est pas ainsi qu'on rassure des parents qui culpabilisent de laisser à leurs enfants des dettes publiques considérables et un modèle social dont le financement n'est pas assuré à long terme.

1. 51 Milliards d'euros en 2010. - 7,1 Milliards d'euros sur un mois, en avril 2011.

Pour un responsable politique, ignorer les peurs est toujours une erreur ! Mais que dire de ceux qui les exploitent à des fins néfastes ?
Par inconscience ou par cynisme, chacun dans leur registre, l'extrême-droite et une partie de la gauche jouent des difficultés que rencontre l'économie française pour avancer des propositions qui ne répondent absolument pas aux défis du 21e siècle. Au FN, Marine Le Pen promet « les protections aux frontières ». Au PS, Arnaud Montebourg promeut la « démondialisation ». Au Front de Gauche, Jean-Luc Mélanchon rêve aussi de remettre des barrières à l'entrée de notre pays. Les slogans sont parfois séducteurs alors que les Français doutent et sont avides de protection. Mais quelle douloureuse réalité cachent-ils ?
Dans les trois cas, il s'agit de faire croire aux Français que le protectionnisme est leur planche de salut. Dans les trois cas, il s'agit de leur laisser penser que les efforts sont inutiles puisqu'il suffit de fermer les frontières et de taxer les importations pour régler tous leurs problèmes. Quel mensonge ! Quel contretemps !

La chimère protectionniste

Le protectionnisme est une chimère d'abord, parce qu'une telle politique entraînerait immédiatement des représailles et donc du chômage. Il faut être bien naïf pour croire que nos partenaires commerciaux accepteront sans réagir de voir notre marché intérieur leur échapper du fait d'interdictions ou de taxes protectionnistes. Est-il vraiment raisonnable de lancer la bataille des rétorsions commerciales quand plus de 25 % de nos emplois dépendent de l'exportation ? Un proverbe anglais résume notre situation avec autant de lucidité que d'humour : *« People who live in glass houses should not throw stones. »* (Il ne faut pas lancer des pierres quand on habite une maison en verre).

Ensuite, une décision protectionniste provoquerait une inflation soudaine et massive dans notre pays. Si la France devait produire elle-même, du jour au lendemain, tous les produits qu'elle consomme, il y aurait une baisse du pouvoir d'achat rapide et généralisée. En effet, pourquoi le consommateur préfère-t-il acheter un produit « made in China » plutôt qu'un produit français ? Sûrement pas par haine de soi ou par sinophilie, mais bien parce qu'il est à l'affut des meilleurs prix. On met ici le doigt sur la schizophrénie du consommateur-salarié qui a souvent intérêt à payer les produits le moins cher possible quitte à favoriser l'export, donc à pénaliser l'emploi local, voire à terme son propre emploi.
Pour guérir cette schizophrénie, il y a des remèdes qui créent de la richesse et des emplois et qui sont bien plus efficaces que le protectionnisme. La qualité, l'innovation ou la stratégie de marque sont par exemple des réponses. À quelle condition un consommateur est-il prêt à payer plus cher et à abandonner le « discount » ? Lorsqu'il sait que la qualité du produit en vaut la peine, lorsqu'il veut profiter d'une invention intéressante ou lorsqu'il s'identifie à l'état d'esprit véhiculé par la marque qu'il achète. Contrairement au protectionnisme qui entraîne le statuquo, ces réponses incitent à investir, à voir loin, à faire mieux !

De toute façon, le protectionnisme est une impasse dans la mesure où notre pays n'est pas autosuffisant. Il y a des pans entiers de l'économie dans lesquels la France est dépendante de l'importation. L'exemple le plus évident est celui de l'énergie. Le choix du nucléaire nous rend certes plus autonomes que nombre de nos partenaires, mais nous restons encore tributaires des énergies fossiles – gaz, pétrole… - en provenance d'autres pays. Il en va de même pour de nombreux secteurs importants qui ne pourraient pas se développer en France du jour au lendemain en claquant des doigts ou en fermant une frontière. L'augmentation des droits de douane viendrait directement impacter le budget des ménages, bien davantage qu'une TVA anti-délocalisation qui permettrait, elle, d'améliorer notre compétitivité. Mais Marine Le Pen et Arnaud Montebourg oseront-ils le reconnaître devant les électeurs ?

"Il y a des remèdes qui créent de la richesse et des emplois et qui sont bien plus efficaces que le protectionnisme."

Et si le protectionnisme n'était au final qu'un moyen supplémentaire de retarder le rendez-vous de vérité ? « Pendant des années, on a utilisé la dette pour cacher notre perte de compétitivité. Puisque le recours à la dette n'est plus possible, rabattons-nous sur les barrières douanières », voilà le message que semblent adresser les promoteurs du protectionnisme. Et si on faisait plutôt les réformes structurelles qui s'imposent pour regagner les quelques points de compétitivité qui nous manquent ? Même si l'économie allemande est bien différente de la France, elle nous prouve qu'un pays européen qui s'en donne les moyens peut être compétitif dans la mondialisation, sans sacrifier les fondamentaux de son modèle social.

Le refus de la naïveté

Si je considère que la stratégie protectionniste n'est pas du tout la réponse aux problèmes de la France, je rejette aussi l'attitude naïve qui peut consister à s'enthousiasmer avec candeur et béatitude pour le libre-échange international et les vertus du « doux commerce ». Entre *« L'horreur économique »*[2] et *« La mondialisation heureuse »*[3], il y a la place pour une politique réaliste et ambitieuse, qui conjugue ouverture au monde et protection des Français et de leurs intérêts. C'est cette politique que je défends pour notre pays en proposant aux Français de renouer avec l'« esprit de conquête ». C'est l'intérêt de la Nation.

2. Titre d'un pamphlet de Viviane Forrester, publié en 1996, chez Fayard, et qui fut un temps le bréviaire de l'altermondialisme français.

3. Réponse d'Alain Minc à Viviane Forrester, publié en 1997, chez Plon.

Cette politique n'évacue pas la question de l'équilibre des échanges internationaux. Mais plutôt que le repli, elle défend le principe de réciprocité. Par exemple, il n'est pas normal que les contraintes environnementales ou sanitaires qui pèsent sur les industriels européens au nom de la sauvegarde de la planète ou de la santé des consommateurs soient ignorées lorsqu'il s'agit de biens importés. Dans cette logique, nous soutenons le principe d'une taxe carbone aux frontières de l'Europe, ou encore un respect aussi scrupuleux des normes sanitaires que les produits ou matières viennent d'Europe ou d'ailleurs. De même, il n'est pas acceptable que certains pays ferment – par la loi ou de fait - leurs marchés publics aux entreprises européennes alors que nous les ouvrons à la concurrence extra-européenne. L'Europe se doit d'être plus offensive dans les négociations internationales et sans doute faut-il donner des mandats plus exigeants à la Commission européenne afin qu'elle défende mieux les intérêts des pays européens dans le cadre de l'OMC. Par ailleurs, la préférence communautaire doit s'appliquer, notamment dans le secteur agricole. Pour lutter contre les déséquilibres dramatiques sur les marchés mondiaux des matières premières agricoles, il est indispensable de construire une régulation internationale, sur la base des grandes zones régionales.

"Une politique réaliste et ambitieuse, qui conjugue ouverture au monde et protection des Français."

Le principe de réciprocité n'est pas une affaire de slogans simplistes ou de décisions unilatérales. Il est un combat permanent, le résultat d'un rapport de forces où la capacité de conviction et d'influence dans les instances internationales sont des éléments primordiaux. Dans ces conditions, la résignation est une faute politique mais les rodomontades populistes sont vaines ! Le Président de la République a montré pendant la présidence Française de l'Union européenne et pendant la présidence du G20 que la France pouvait faire entendre sa voix et défendre ses intérêts lorsqu'elle le faisait avec intelligence et détermination. Il faut soutenir cette logique.

La politique réaliste et ambitieuse que je défends reconnaît le besoin de protection des citoyens et leur apporte des réponses, sans ériger la protection *en alpha et en oméga* de toute la stratégie économique française. Oui à une protection ciblée là où elle est nécessaire, mais attention à ne pas freiner toute prise de risque. La France n'est pas un musée de cire.

Tous les Français ne sont pas égaux face à la mondialisation. Certains sont largement gagnants, du fait de leur formation ou du secteur dans lequel ils travaillent. Un salarié bien formé dans une branche où la France est très compétitive peut tirer profit de la mondialisation. Il doit être encouragé, stimulé, plutôt que protégé. En retour, il est normal

qu'il contribue à la solidarité nationale. Il en va de même pour un fonctionnaire ou un salarié travaillant dans un secteur peu exposé à la concurrence internationale.
En revanche, certains salariés sont en première ligne, sans avoir les « outils » pour se battre à armes égales avec la concurrence internationale. Ils ont besoin d'être accompagnés pour ne pas subir personnellement les conséquences de la mondialisation. Face au processus de « destruction créatrice » théorisé par Joseph Schumpeter, le politique n'a pas le droit de regarder des pans de l'industrie disparaître en laissant des ouvriers sur le carreau sous prétexte que de nouveaux secteurs émergent à côté. Ce n'est pas parce que le numérique a créé 700 000 emplois depuis 15 ans et qu'il devrait en créer au moins 450 000 d'ici 2015[4] qu'il faut fermer les yeux sur la situation des anciens salariés de l'industrie textile.
Le défi politique ne consiste pas à indemniser les « perdants de la mondialisation », comme le préconise trop souvent la gauche, au mépris de la dignité des personnes concernées qui se trouvent alors enfermées dans l'assistanat, et ce au prix d'un gâchis humain et économique considérable. Le défi consiste à aider chacun à trouver sa place dans le système économique et social. Parce que chaque Français est important.

C'est alors un engagement en faveur de la reconversion, de la formation et de l'accompagnement actif qui s'impose. L'expérience prouve qu'il n'y aucune fatalité : quand, dans une ancienne région minière, s'installe un constructeur automobile japonais, des perspectives s'ouvrent à tous ceux qui peuvent se former. Quand, dans un quartier sensible, on implante une zone franche, on attire les entrepreneurs et on accompagne le retour vers l'emploi, le taux de chômage peut baisser.

Le besoin de protection des salariés concerne en réalité moins l'emploi qu'ils occupent à un instant donné – personne n'est sérieusement capable de le garantir - que leur capacité à faire face aux circonstances à venir. C'est ce qu'on appelle l'employabilité. Voilà un point sur lequel notre modèle doit absolument progresser : protégeons les personnes en leur donnant les armes pour construire leur destin, au lieu de prétendre protéger leurs postes, ce que l'Etat ne peut pas faire pour tous les Français.

"Protégeons les personnes en leur donnant les armes pour construire leur destin, au lieu de prétendre protéger leurs postes."

Dans certains cas, la politique de protection peut aussi passer par une intervention directe en soutien à une filière en crise : on l'a vu en 2009 lorsque, grâce à la réactivité de Nicolas

4. Chiffres issus du rapport McKinsey – « Impact d'Internet sur l'économie française » (mars 2011).

Sarkozy, l'Etat a sauvé la filière automobile française en accordant des prêts à taux préférentiel aux constructeurs automobiles à court de trésorerie en raison de la crise. Il aurait été irresponsable de laisser disparaître plus de 700 000 emplois (directs ou induits) et une industrie stratégique. Il faut insister sur le fait que cette intervention de l'Etat n'est pertinente que si elle est ponctuelle, proportionnée et qu'elle vise des secteurs d'avenir ou ayant un réel intérêt stratégique. Car l'interventionnisme démesuré d'un Etat qui joue au pompier désordonné peut aussi se traduire par des fiascos monumentaux ! Le soutien artificiel à certains secteurs structurellement déclinants dans les années 70-80 a coûté aux contribuables des milliards, qui auraient pu au contraire contribuer à préparer les reconversions des salariés concernés et à investir dans des secteurs d'avenir.

Gagner en parts de marché, en parts de voix, en parts d'influence

On ne construit pas l'avenir d'un pays uniquement sur un principe de protection. L'Etat n'est pas une nounou et les responsables politiques doivent préparer l'avenir, susciter l'enthousiasme, créer une dynamique porteuse... Voilà pourquoi je propose aux Français de s'ouvrir au monde. En cela, la stratégie que je propose est radicalement différente de l'approche protectionniste. Elle est aux antipodes du FN ou du PS qui proposent chacun un déclin progressif d'une France rabougrie, forcément condamnée dans la compétition internationale. Vouloir fermer les frontières pour se protéger, mais en réalité disparaitre progressivement, non merci !

Dans les situations de crise, il y a ceux qui battent en retraite et se replient sur la défense égoïste de leurs petits pécules déclinants. Et puis, il y a ceux qui partent à l'offensive. J'aime beaucoup ce message – sans doute apocryphe - que Foch aurait envoyé au Grand Quartier Général pendant la Grande Guerre alors que l'ennemi mettait ses armées dans une situation périlleuse : *« Mon centre cède, ma droite recule, situation excellente, j'attaque ! »*

Oui, les défis à relever dans la compétition internationale sont difficiles mais les Français sont plutôt bien placés pour les relever : nous avons des femmes et des hommes parmi les mieux formés au monde, des infrastructures exceptionnelles, des leaders mondiaux dans des secteurs porteurs, des liens privilégiés avec des pays à fort potentiel de croissance... C'est le moment pour nos acteurs économiques de partir à la conquête du monde et d'en finir avec les complexes.

L'esprit de conquête nous incite à investir encore et toujours dans l'éducation, la formation et l'innovation. Notre majorité a posé des jalons très forts avec l'autonomie des universités, le crédit impôt recherche, les investissements d'avenir. Il faut continuer !

L'esprit de conquête nous oblige à transformer notre tissu industriel pour l'orienter vers l'export en misant sur la croissance de nos PME conquérantes.

"Investir encore et toujours dans l'éducation, la formation et l'innovation."

Il nous invite à cibler les pays émergents qui connaissent des croissances à deux chiffres, à regarder l'Asie, l'Afrique comme des partenaires et des clients potentiels, plutôt que comme des menaces.

"Je veux que notre pays renoue avec l'espérance et l'esprit de conquête."

Je crois dans le génie français. Je crois dans notre capacité à prendre en main notre destin et à peser sur l'avenir du monde. Ceux qui nous proposent le protectionnisme font souvent référence à la Nation avec des trémolos dans la voix. Ils se présentent comme des patriotes mais en fait, ils n'ont aucune confiance dans l'avenir de notre pays, dans les forces de notre communauté nationale. Ils ont peur. Et ils nous sous-estiment.

Toute proportion gardée, c'est la même et vieille histoire qui se répète dans notre pays si souvent traversé par des sentiments contradictoires. Ah ! La vieille histoire du choix à poser entre la résignation et le courage. Entre la peur contre l'audace. Entre le repli sur soi ou la force de la créativité.

En 1940, un vieux maréchal était persuadé que la France n'avait plus aucune chance, qu'elle n'avait plus d'issue. Qu'il fallait abandonner le combat. Pétain disait vouloir sauver les meubles et il a tout perdu : l'honneur et la guerre.

En 1940, un général français a fait le pari du combat, le pari de l'audace, le pari de l'avenir. Le Général de Gaulle a sauvé l'honneur de la France et il a gagné la guerre !
Je veux que notre pays renoue avec l'espérance et l'esprit de conquête, qu'il gagne en parts de marché, en parts de voix, en parts d'influence. Je veux qu'il rayonne, et non pas qu'il se congèle.

Voilà un projet plus enthousiasmant pour les jeunes générations que la perspective d'une fermeture de nos frontières.

PARTIE I

Arrêts sur l'actualité : décryptage et propositions

Au cœur de la campagne à venir, le travail

par Jean-François Copé

« Comment oses-tu lier la souffrance et le travail ? La vraie souffrance, c'est d'être au chômage ! » Voilà ce que me disait à l'automne 2009 un ministre bien en vue alors que j'annonçais la création d'une commission sur le thème de la souffrance au travail, composée de députés UMP et Nouveau Centre, de chefs d'entreprise, de salariés, de directeurs de ressources humaines, de médecins du travail, de psychiatres… Il est vrai que, d'habitude, cette thématique ne fait pas partie des priorités de ma famille politique. Dans la majorité, on préfère mettre l'accent sur l'épanouissement et l'ascension sociale par le travail. Alors comment un responsable politique de droite en arrive à faire de cette question une de ses préoccupations majeures ?

À mon sens, travailler n'est pas synonyme de souffrir. Mais, comme beaucoup de Français, j'ai été profondément touché par les terribles drames survenus au sein de France Télécom, quand plusieurs salariés de cette grande entreprise se sont donné la mort après avoir mis en cause leur mal-être au travail. À travers ces tragédies que personne ne peut évidemment réduire à une seule explication, j'ai perçu que nous étions face à un sujet de société essentiel. Il ne concerne pas seulement une entreprise ou un secteur d'activité mais l'ensemble du pays. Pendant plusieurs mois, notre commission a auditionné un grand nombre de professionnels et d'experts. Nous avons été à la rencontre de salariés, sur leur lieu de travail, notamment chez France Télécom où les dirigeants nous ont ouvert toutes les portes de l'entreprise. Je garde ainsi en mémoire une rencontre avec un ingénieur de quarante-cinq ans qui m'avait apostrophé dans un couloir en m'expliquant son malaise : aux yeux de son manager, il était déjà vieux et sur le déclin parce qu'il était jugé moins performant et plus cher qu'un jeune recruté six mois auparavant… Quel gâchis ! Surtout qu'à cet âge, en politique, on est encore perçu comme un jeune qui a toute sa vie devant lui… Et que penser de la situation de cette opératrice d'une plateforme téléphonique qui m'avait expliqué que, suivant les consignes, elle n'en pouvait plus de répéter chaque fois exactement la même phrase à la fin de ses entretiens ? Elle n'avait aucune liberté d'appréciation, sous peine de sanctions. On la prenait pour un automate alors qu'elle attendait qu'on ait confiance en sa capacité à s'adapter à la variété des situations.

De tels exemples de salariés qui souffrent d'un manque de considération sont malheureusement courants dans nos entreprises comme dans nos administrations. C'est un gaspillage considérable alors que la première richesse de notre pays, c'est le travail des femmes et des hommes, leur intelligence, leur ardeur et leur savoir-faire. **Ce capital humain est un formidable atout qui est aujourd'hui mal employé. Tout le**

"Il est temps de transformer notre rapport au travail dans l'intérêt de tous !"

Ce texte reprend en partie la préface de « Pour en finir avec l'emploi jetable », de Gilles Lecointre, publié aux éditions de l'Archipel.

monde y perd : les salariés comme les entreprises, et, au final, c'est le développement de notre société qui en pâtit. Il est temps de transformer notre rapport au travail dans l'intérêt de tous !

En quelques décennies, l'économie a connu des bouleversements considérables, liés à la mondialisation, à la financiarisation, aux développements des nouvelles technologies, à l'exploitation désordonnée des ressources de la planète. **Le travailleur du XXIe siècle est confronté à des situations que son père ne pouvait même pas imaginer. Face à de telles transformations, les grilles de lecture et d'analyse qui dominaient au siècle dernier ne sont plus opérationnelles.** Il est grand temps que des intellectuels, des politiques et des praticiens du monde de l'entreprise et de l'administration unissent leurs efforts pour réconcilier les impératifs économiques, les préoccupations sociales et les exigences environnementales.
Au cœur de ces grands enjeux, on retrouve chaque fois la question du travail : le travail comme moyen de production de la richesse, comme créateur de lien social et source d'accomplissement personnel, comme transformation de la nature et interaction entre l'homme et son milieu. Construire le monde de demain passe donc obligatoirement par une réflexion audacieuse sur le travail.

C'est particulièrement vrai pour la France qui traverse depuis plusieurs années une profonde « crise du travail ». Partons d'un constat : notre droit du travail est, en théorie, l'un des plus protecteurs. En tout cas, notre Code du travail est l'un des plus épais… et pourtant les Français sont ceux qui ont le sentiment d'insécurité professionnelle le plus poussé. Perdre son travail est devenu une angoisse parce que l'érosion de la compétitivité française depuis trente ans génère un chômage structurellement élevé. Cette peur est d'autant plus forte que le chômage de longue durée est très important – en 2008, 37,9 % des chômeurs étaient sans emploi depuis plus d'un an[2] – et qu'il touche durement certaines catégories particulièrement exposées : les jeunes, les seniors, les mères de famille, les moins formés. Le résultat de cette tendance est prévisible : plus de 90 % des Français pensent que la précarité va augmenter, soit 20 points de plus que la moyenne européenne[3].

La crise du travail ne s'explique pas seulement par la peur du chômage : elle est aussi liée aux conditions de travail qui changent en permanence avec le développement de nouvelles problématiques qui impactent directement le salarié : évolutions technologiques très rapides, difficultés d'articulation entre vie familiale et vie professionnelle, accroissement de la concurrence internationale, pression « court-termiste » de la sphère financière…

Tous ces bouleversements n'ont pas été suffisamment pris en compte dans nos politiques, mais aussi dans la formation initiale et continue, dans le

2. Dares-Insee, Premières Synthèses, Août 2009, n° 34.1.
3. Sondage Ipsos pour le Secours populaire, réalisé du 24 au 29 juillet 2009 en France, en Grande-Bretagne, en Pologne, en Espagne.

management et dans l'organisation des entreprises. Cela contribue au malaise que tous les observateurs du monde professionnel reconnaissent, même s'il faut le nuancer, puisque trois quarts des Français disent malgré tout se rendre sur leur lieu de travail avec plaisir[4]. Contrairement aux idées reçues, ce malaise des Français s'explique par une très forte valorisation du travail dans notre pays. **Le travail est considéré comme un élément essentiel pour l'accomplissement personnel et social. Cette dimension est davantage présente en France que dans d'autres pays,** où le travail est plus directement assumé comme un moyen de subvenir à ses besoins. Cette différence de conception peut se traduire de façon un peu caricaturale : en France, quelqu'un qui s'intéresse à vous demandera « *Que faites-vous ?* », comme si chacun se définissait d'abord par son métier. Aux États-Unis, on vous interrogera plus facilement sur le montant de votre salaire plutôt que sur le contenu de votre « job ». Dans leur majorité, les Français veulent que leur activité professionnelle soit reconnue et utile. Ils souhaitent pouvoir être fiers de ce qu'ils font.

Or cette attente française par rapport au travail est souvent déçue dans le quotidien d'une vie professionnelle qui ne suffit pas à combler tous les espoirs. Face à cette déception, on retrouve deux attitudes.

La première consiste à dévaloriser le travail en le réduisant à sa fonction alimentaire et en invitant les gens à trouver ailleurs les sources de leur épanouissement. C'est la logique que les socialistes ont poussée plus ou moins consciemment avec les 35 heures. Schématiquement, cela revient à dire : « *Puisque le travail est aliénant, libérons du temps libre pour exprimer ailleurs nos talents…* » Cette attitude a eu des conséquences désastreuses sur l'économie et les finances publiques, sans améliorer les conditions de travail. Au contraire, les 35 heures ont contribué à déshumaniser l'entreprise en supprimant les « temps morts » consacrés au relationnel et au management informel. On n'a gardé que « le temps utile » et on se félicite ainsi d'une productivité horaire excellente. Mais en prétendant donner plus de liberté, la réduction du temps de travail a en fait augmenté le stress et renforcé l'individualisme dans la vie professionnelle.

Sans tomber dans la sacralisation excessive du travail ou dans la dramatisation à outrance du chômage, la deuxième attitude vise au contraire à retrouver le sens de l'activité économique, qui est au service de l'homme. C'est un défi autrement plus exigeant. Les organisations – entreprises, administrations et associations – qui arrivent à le relever auront toujours un temps d'avance sur les autres. Ce défi ne concerne pas que les managers. Il se pose à chaque acteur économique et politique, à tous les niveaux de responsabilités. À mon sens, la revalorisation du travail est ainsi une priorité pour la France dans la décennie qui s'ouvre. **Car c'est bien par le travail que nous pourrons résoudre la plupart**

4. Sondage BVA, pour BPI et L'Express, réalisé du 28 avril 2010 au 6 mai 2010.

de nos problèmes : chômage, peur du déclassement, endettement public, exclusion, déclin relatif sur la scène internationale...
Depuis trente ans, nous avons additionné les petites lâchetés collectives : pour compenser notre baisse de compétitivité sans réformer, nous avons augmenté la dépense publique jusqu'à nous endetter dans des proportions déraisonnables. La brutalité de la crise grecque est une manifestation de l'effondrement de l'un des mythes trompeurs sur lesquels notre société s'était reposée depuis le milieu des années 1970 : on a trop longtemps fait croire que la dette permettait de dépenser toujours plus en travaillant toujours moins. Si nous continuons sur cette pente, l'endettement sera tel qu'il menacera la solvabilité de l'État, la souveraineté de la nation et l'avenir de nos enfants.

Il est grand temps d'en finir avec la politique de l'autruche et les fables trompeuses. Notre modèle européen, qui conjugue prospérité, qualité de vie et justice sociale, n'est pas condamné. Nous pouvons le sauver, pour peu que nous arrêtions de le financer par la dette. Dès lors, quelles sont les sources alternatives de financement ? L'or noir ? Nous n'en avons pas. Les minerais ? Pas davantage. En Europe, notre matière première, c'est le talent des hommes et des femmes. Il n'existe donc pas de remède miracle. Les Français savent bien qu'il va falloir travailler mieux et travailler plus.

"En Europe, notre matière première, c'est le talent des hommes et des femmes."

La réforme des retraites était la première étape de ce rendez- vous du courage.
En reportant de deux ans l'âge légal de départ en retraite, nous avons remis l'allongement de la vie active au cœur du débat. Dans tous les pays européens, le report de l'âge légal a entraîné une augmentation du taux d'activité des plus de cinquante ans. De nouvelles perspectives s'ouvrent pour des seniors qui ne sont plus considérés comme des préretraités potentiels, mais comme des collaborateurs à part entière. Vers quarante-cinq ans, chacun a désormais l'obligation de s'interroger sur la troisième étape de sa vie professionnelle. Pour les entreprises, c'est un nouveau défi : comment valoriser ceux qui ont de l'expérience, qui contribuent à la richesse du pays par leur maturité et leur savoir-faire ?

En défendant « le dogme des soixante ans » alors que l'âge moyen de départ en retraite des salariés du privé est déjà dans les faits à soixante et un ans et demi, les socialistes ne sont pas seulement passés à côté de la réalité démographique. Ils ont aussi joué un très mauvais tour aux seniors ! Leur argumentation avait deux effets néfastes : d'abord, elle laissait penser qu'à l'approche des soixante ans, on n'est plus à la hauteur pour travailler. Voilà de quoi renforcer le chômage des seniors ! Ensuite, elle désignait les salariés les plus âgés comme responsables du chômage des jeunes. Ce simplisme indigne d'un étudiant en première année d'économie fragilise encore davantage la solidarité intergénérationnelle.

Allonger la durée de vie active est une première nécessité. Il faut également allonger la durée de travail annuel des Français. Cela impose que l'on sorte de la logique des 35 heures pour tous partout. Si beaucoup d'entreprises et des salariés – surtout les cadres qui étaient moins touchés par le gel des salaires – ont finalement tiré partie des 35 heures, c'est d'abord parce que le coût de cette mesure est largement pris en charge par l'État ! Les allégements de charges pour compenser les 35 heures et les exonérations liées aux heures supplémentaires coûtent environ 16 milliards d'euros par an. Tel est le paradoxe : l'État paie à la fois pour que les Français travaillent moins et pour qu'ils travaillent plus… Avec un taux d'endettement à plus de 80 % du PIB, nous n'avons plus les moyens de nous infliger cette double peine.

La sortie des 35 heures doit évidemment se faire autrement que par une loi Aubry à l'envers, qui dicterait à tout le monde de passer aux 39 heures à la même date. Il faut en revenir aux principes de la Constitution. Dans son article 34, elle est très claire : « *La loi détermine les principes fondamentaux du droit du travail, du droit syndical et de la sécurité sociale.* » Peut-on sérieusement dire que la durée hebdomadaire du travail et le seuil de déclenchement des heures supplémentaires sont un principe fondamental du droit du travail ? N'est-il pas plus pertinent de fixer un cadre, avec un plafond et de laisser les partenaires sociaux, branche par branche, entreprise par entreprise, négocier sur cette question, en fonction de leurs contraintes, des conditions de travail, des gains de productivité ? Cette négociation doit se faire progressivement, avec un principe clair : le SMIC horaire reste une référence nationale. Toute augmentation de la durée hebdomadaire du travail se traduit donc par une augmentation du salaire ! Les partenaires sociaux devront aussi s'entendre sur des contreparties en matière de formation, de flexibilité, de maintien de l'emploi…, comme chez Siemens, par exemple, où, en échange de deux heures supplémentaires par semaine, les salariés de certains sites ont obtenu une garantie de l'emploi jusqu'en 2014. Cela concerne évidemment l'État employeur, qui doit montrer l'exemple, comme en Allemagne, où le temps de travail dans la fonction publique est passé de 40 à 41 heures.

Parce que l'Etat n'est plus en mesure de payer pour les 35h, il est indispensable que les Français travaillent autrement et qu'ils travaillent mieux. C'est une question d'état d'esprit et de bonnes pratiques plutôt que de lois. Trois mots doivent guider la nécessaire « révolution du travail » : considération, santé et innovation.

Un salarié mérite d'être considéré et valorisé pour ce qu'il est et ce qu'il apporte. La considération passe évidemment par la rémunération et le partage des résultats, mais pas seulement ; la reconnaissance non financière est également primordiale. C'est ce que les managers, du plus haut dirigeant aux cadres intermédiaires, doivent intégrer chaque jour dans leurs relations avec leurs équipes. Chaque collaborateur doit pouvoir se dire que, s'il n'était pas là, son entreprise marcherait un peu moins bien. Cela concerne tous les postes,

du plus opérationnel au plus conceptuel. Le regard français sur les métiers manuels est en train d'évoluer. Tant mieux ! Chaque profession contribue à la réussite du pays.

La participation de tous aux orientations stratégiques de l'entreprise est à l'ordre du jour : l'ère du « top-down » est révolue. Pourtant, certaines organisations ont gardé leurs vieilles habitudes. C'est d'ailleurs également vrai dans la sphère politique… Pour la réussite collective et le bien-être individuel, chacun doit pouvoir s'approprier la vision globale des enjeux de son organisation et se sentir partie prenante des décisions qui le concernent directement. **Malgré les pressions des actionnaires, le management ne peut pas se réduire à du reporting et du suivi financier.**

"Chacun doit pouvoir s'approprier la vision globale des enjeux de son organisation et se sentir partie prenante des décisions qui le concernent directement."

Il revient à chaque entreprise et administration de favoriser en son sein un management responsable en conditionnant par exemple une partie des primes des dirigeants et cadres intermédiaires à des critères objectifs de gestion des ressources humaines : lutte contre le turn over, formation des équipes…, et à l'évaluation des subordonnés.

Parallèlement, pourquoi ne pas promouvoir une charte du management responsable, qui serait annexée au contrat de travail des cadres et rédigée soit par les partenaires sociaux dans les branches, soit dans chaque entreprise ?

Nous devons aussi revoir la formation au management, notamment dans la formation initiale. Même si ce n'est pas à vingt ans sur les bancs d'une école qu'on apprend à conduire une équipe, une sensibilisation précoce à ces enjeux est indispensable. Aujourd'hui, les grandes écoles – notamment les écoles de commerce – forment davantage des « techniciens en marketing/audit/finances… que des futurs « managers ». Il est nécessaire de développer dans le cursus de l'enseignement supérieur des modules de formation aux relations humaines. Les entreprises doivent aussi intégrer cette dimension dans leur programme de formation de cadres. Les promotions individuelles ne peuvent se faire uniquement selon les résultats techniques ou financiers : sans fibre managériale, un excellent commercial ou un ingénieur hors pair peut devenir le pire des « petits chefs », incapable de créer une dynamique collective. Il ne suffit pas d'être le meilleur dans son métier pour être un bon manager.

Enfin, comment promouvoir la considération au travail sans aborder la question de la place des femmes : inégalité de rémunération et de déroulement des carrières, plafond de verre freinant l'accès aux responsabilités… ? Voilà autant de scandales qui handicapent nos entreprises. C'est dans cet esprit qu'avec ma collègue Marie-Jo Zimmermann j'ai porté une loi en faveur de la parité dans les conseils d'administration des grandes entreprises. Ce sont ces instances qui doivent déterminer les stratégies managériales et salariales. Avant d'être adoptée définitivement en janvier dernier, notre proposition de loi commençait déjà à porter ses fruits. Cette mesure doit servir d'« électrochoc » pour mettre fin à un gâchis humain intolérable.

Travailler mieux, cela passe aussi par une meilleure prise en compte de la santé et une prévention des nouvelles formes de pénibilité. Afin de mieux suivre chaque salarié, nous devons notamment faire évoluer notre médecine du travail : renforcer et garantir son indépendance, passer d'un modèle très national à un modèle régional, favoriser la pluridisciplinarité pour en finir avec un cloisonnement néfaste.

Avant, on constatait la pénibilité en fin de carrière et on proposait des départs anticipés. Désormais, il faudra la prévenir et l'éviter tout au long de la vie professionnelle. **Aux entreprises et aux administrations d'être innovantes pour s'adapter aux évolutions et proposer des chemins de réussite pour tous leurs salariés, selon leur âge.** C'est pour elles une question de cohérence et d'efficacité.

Travailler mieux, c'est enfin mettre l'innovation au cœur des organisations. Dans un univers ultra-compétitif, le succès est plus que jamais un enfant de l'audace. Ceux qui appliquent toujours les mêmes recettes sans se remettre en question sont condamnés à perdre du terrain. La recherche permanente d'excellence passe par la prise en compte de tous les talents que l'entreprise a à sa disposition. En incitant chaque collaborateur à prendre des risques, à proposer ses idées pour améliorer le système productif, l'entreprise gagne davantage en performance que lorsqu'elle réduit les salariés à une fonction d'exécutants.

Cette révolution des mentalités est indispensable, mais encore faut-il qu'en amont les salariés aient du travail. Or, des pans entiers de la société (les jeunes, les seniors…) se trouvent exclus de l'emploi. Pourquoi ?

Première raison : le coût du travail en France est trop élevé, surtout pour l'emploi peu qualifié. Si le travail coûte cher, ce n'est pas à cause du niveau des salaires, mais c'est parce que nous faisons peser sur lui le financement d'une grande partie de notre protection sociale. À l'origine, les salariés cotisaient pour être protégés, eux et leurs familles. Désormais, puisque nous disposons d'une couverture maladie universelle qui protège tout le monde, il faut un financement universel. C'est-à-dire un financement auquel chacun contribue, et pas seulement les salariés et les employeurs. Il en va de même pour le

financement de la branche famille qui repose sur les seuls employeurs. Je suggère ainsi de rééquilibrer le financement de la protection sociale en allégeant les charges salariales et patronales et en les transférant en partie vers la TVA, ou éventuellement vers la CSG que je propose de fusionner avec l'impôt sur le revenu. Ces deux options peuvent se combiner. La TVA anti-délocalisations permettrait d'alléger le coût du travail tout en faisant contribuer les importations au financement de notre système social. L'enjeu n'est évidemment pas d'aligner le coût de la main d'œuvre sur la Chine ou l'Inde mais d'être compétitif par rapport à nos voisins européens !

Deuxième raison : la rigidité du marché du travail pénalise les « outsiders ». À force de bâtir des fortifications autour des salariés en CDI, les entreprises craignent de s'engager sur la longue durée avec les nouveaux entrants sur le marché. Le CDI qui devrait être la norme est devenu pour ces derniers un privilège. Économiquement, c'est un contresens ; et, socialement, c'est inacceptable. Lorsqu'il n'est pas choisi, le CDD est une trappe à précarité. Il empêche de contracter un crédit, de louer un logement, de faire des projets à long terme… Il enferme dans la recherche permanente d'emploi et prive d'une formation continue ceux qui en ont particulièrement besoin. Les grands groupes arrivent encore à gérer la rigidité, mais les PME… Le droit du travail me semble inadapté pour ces entreprises, alors même que toutes nos politiques publiques doivent donner la priorité à leur développement. La faiblesse du tissu entrepreneurial français est en effet un de nos handicaps majeurs par rapport au « Mittelstand » allemand. Est-il envisageable d'assouplir les conditions de sortie du CDI pour le rendre de nouveau accessible à tous ? En contrepartie, l'accompagnement pendant la recherche d'emploi doit être largement renforcé. Ce qui compte n'est pas l'emploi qu'on occupe à un instant donné, c'est l'employabilité qu'on améliore tout au long de la vie active !

Dans cette perspective, la formation est la meilleure des assurances chômage. En effet, **la troisième raison expliquant l'exclusion du marché de l'emploi est l'absence de qualifications adaptées.** Cela se joue au niveau de la formation initiale – ce qui relève d'abord de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur, donc du politique –, mais aussi de la formation continue qui doit devenir un élément aussi important pour les entreprises que leurs stratégies d'investissement à long terme. L'entreprise doit redevenir un

"L'entreprise doit redevenir un moteur de l'ascension sociale, notamment en favorisant la mobilité et l'acquisition de nouvelles compétences par ses salariés."

moteur de l'ascension sociale, notamment en favorisant la mobilité et l'acquisition de nouvelles compétences par ses salariés. C'est un intérêt partagé pour les collaborateurs, les employeurs et les actionnaires. Le système actuel n'est manifestement pas adapté. En forçant le trait, on pourrait dire que ce sont les employés les moins diplômés des PME qui financent la formation continue des cadres des grands groupes. Dans un esprit de justice et d'efficacité, nous pourrions créer un compte formation individuelle dont le capital de départ serait inversement proportionnel au niveau de la formation initiale. Il ne dépendrait pas du type de contrat de travail dont vous disposez. Moins vous avez de formation initiale, plus vous seriez aidé à vous former tout au long de la vie. Des mécanismes pourraient ensuite orienter les salariés et les chômeurs vers les gisements d'emplois disponibles : une reconversion vers un secteur en pénurie de main-d'œuvre serait par exemple moins chère en crédit formation.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, nous étions dans une économie de l'endettement. La grande crise économique dont nous peinons à sortir signe la fin de ce cycle. **Une nouvelle époque commence où le travail sera plus que jamais le moteur de la création de richesse. Ce doit être l'occasion de réaffirmer la place centrale de l'homme au cœur des mécanismes économiques.** Si le capital humain est notre première richesse, alors on ne peut pas le considérer comme une variable d'ajustement. Chacun d'entre nous a un talent unique qu'il a le devoir de faire grandir, pour lui, pour ses enfants, pour son pays. Chacun d'entre nous a un talent unique qui doit être reconnu et valorisé.

En 2007, Nicolas Sarkozy a gagné la campagne présidentielle en mettant la valeur travail au cœur du débat public. La crise a pu donner l'impression qu'il fallait passer à autre chose. Ce serait une grave erreur. J'ai la conviction profonde que la revalorisation du travail sera à nouveau un sujet central dans la perspective de 2012. À nous de l'aborder dans toutes ses dimensions : économiques, sociales, humaines. C'est l'intérêt de la France et de chacun de nos concitoyens.

La montée des populismes en Europe

Entretien avec
Dominique Reynié,
directeur général de
la Fondation pour
l'innovation politique

Génération France : On a tendance à penser que le lit du populisme, c'est la crise. La crise économique que nous traversons depuis 2008 est la plus importante depuis la crise des années 1930. Les Etats européens peuvent-ils se trouver réellement menacés par la montée des populismes ?

Dominique Reynié[1] : S'il faut prendre en compte la détermination conjoncturelle, la crise, pour comprendre la poussée populiste, **il ne faut cependant pas en rester là. La conjoncture est un accélérateur de maturation dans un cadre structurel favorable à la progression du populisme.** Trop insister sur la conjoncture nous expose au risque d'incompréhension. En effet, l'idée de « conjoncture » conduit à penser qu'un retour à la normale est possible, qu'il ne s'agit que d'une parenthèse. Or, les facteurs qui conditionnent l'envolée populiste sont structurels et non conjoncturels. Le populisme est là pour longtemps.

> ***"Les facteurs qui conditionnent l'envolée populiste sont structurels et non conjoncturels. Le populisme est là pour longtemps."***

Les peuples européens ne connaîtront pas de « retour à la normale ». On ne retrouvera pas ce monde qui nous était familier, une Europe dominante ou sûre d'elle-même, à l'abri de son puissant cousin d'Amérique. Ce monde achèvera de disparaître **au cours de la décennie qui vient. Quand s'imposera la conscience qu'il ne s'agit pas d'une conjoncture mais bien d'une mutation, des fractions supplémentaires de l'électorat se tourneront vers les partis populistes, au moins pendant quelques années.**

G.F : Dans les pays du Nord, la situation économique et sociale n'est pas aussi tendue que dans les pays d'Europe du Sud. Pourtant la montée du populisme y est réelle. Plus que la crise économique, comment la crise identitaire permet-elle aux partis populistes de trouver de l'écho dans le débat public ?

D.R : Il y a plusieurs choses. Effectivement, j'ai attiré l'attention sur le fait que certains pays incontestablement riches, disposant de système sociaux efficaces, comme les Pays-Bas, la Suède ou la Finlande, sont aussi touchés par la montée du populisme. Cela signifie que les ressorts sont à chercher ailleurs que dans la crise économique et sociale. Parmi ces facteurs, **il y a le vieillissement démographique,** qui est général, y compris en France,

1. Dominique Reynié vient de publier « Populismes : la pente fatale », Plon.

malgré notre taux de natalité supérieur à celui de la plupart de nos amis européens. Il faut aussi rattacher la montée de populisme au fait de **populations confortablement installées dans l'existence, qui ont le sentiment qu'il ne leur manque rien. Dès lors, face au changement, ce n'est pas l'idée de l'opportunité mais celle de la menace qui se renforce, ce n'est pas l'idée du progrès qui vient le plus souvent à l'esprit mais celle du déclin. Installées dans leur confort, les populations européennes tendent à penser qu'elles ont plus à perdre qu'à espérer de la mutation en cours.**
C'est cette crainte qui donne au débat fiscal un nouveau tour. Typiquement, les classes moyennes redoutent de perdre une partie de leur revenu à cause de l'augmentation de la pression fiscale. Dans les pays européens, mais aussi aux Etats-Unis, on expliquera de plus en plus souvent le niveau élevé des prélèvements par un excès de générosité à l'égard de populations accusées de consommer une part disproportionnée des services sociaux et soupçonnées d'être déloyales à l'égard des systèmes de solidarité. On fait ainsi très vite le procès de populations immigrées et des « paresseux » ou de ceux qui « ne cherchent pas vraiment un emploi ».

On a établi l'équivalence selon laquelle l'immigration – et là il s'agit bien de considérations matérielles et non pas culturelles – est vue comme pesant sur des systèmes sociaux de manière excessive, sans contrepartie suffisante ou égale pour la communauté qui les accueille. Un conflit sur l'usage des ressources budgétaires se met en place, conflit d'autant plus vif que ces ressources se raréfient. C'est un conflit classique mais ce qui le rend plus singulier, c'est qu'il n'oppose pas des classes sociales ou des corporations entre elles, mais la société qui accueille à des communautés accueillies et dont il est très important de préciser qu'elles sont principalement composées d'immigrés musulmans. Le thème du conflit sur l'usage des ressources financières et celui du conflit sur les valeurs sont ainsi aussitôt associés.

G.F : La nouvelle extrême droite « défascisée », qui prend la forme d'un populisme, change de discours : elle parle moins d'immigration et plus d'identité. Elle ne se veut plus ni raciste ni antisémite mais anti-Islam et anti-multiculturalisme. Les cibles changent mais est-ce que la logique perdure ? Que change fondamentalement le glissement des extrêmes vers le populisme ?

D.R : Tout. **Si l'on cherche la source du populisme en pensant à l'extrême-droite, on ne comprend pas, ou presque rien.** L'extrême droite est une forme de radicalité qui a ses logiques, qui est liée à des événements historiques, à des systèmes idéologiques et à des contextes historiques aujourd'hui révolus. Par exemple, il est difficile de penser l'extrême droite sans sa confrontation avec le communisme. Or, le communisme n'est plus. Bien sûr, la radicalité autoritariste, avec ses éléments de haine, de type raciste et antisémite, de droite ou de gauche, ne disparaîtra pas, mais elle se métamorphose.

Les nouveaux populistes développent un discours d'une hostilité très virulente à l'égard des immigrés, mais ils n'ont pas besoin d'exprimer un point de vue idéologiquement raciste. C'est l'un des aspects importants de la mutation. Passer d'un discours « raciste » à un discours de l'incompatibilité, fondé sur l'idée de différences culturelles inconciliables, c'est aussi passer des marges de la radicalité au pouvoir de l'influence électorale et aux ressources qu'elle apporte. La base sociale n'a plus rien à voir. Cette mutation du discours améliore la recevabilité du message et augmente sa performance politique et électorale.

G.F : L'ambition des partis populiste est de s'inscrire dans des courants « mainstream », (terme de Jean-Yves Camus, IRIS). Ce n'est plus d'exister à la marge mais de déplacer la marge au centre, de « populariser » des idées extrémistes en jouant sur la peur. Comment mettre des mots sur l'imposture rhétorique qu'ils pratiquent ?

D.R : Les grands partis de gouvernement sont tous influencés, à droite, comme à gauche. Il y a souvent une erreur que je souligne, qui consiste à penser que les partis populistes concurrencent seulement les partis de droite. Ils concurrencent tous les partis de gouvernement ! C'est cela qu'on ne comprend pas : on pense « extrême droite » et puis tout de suite « droite ». Surtout en France, parce que nos références idéologiques et culturelles restent très influencées par la domination intellectuelle et médiatique de la gauche, construite entre la fin de la seconde guerre mondiale et le milieu des années 1970. Ce point de vue dominant, y compris parmi la classe politique de droite, est en réalité un point de vue militant. Il nous empêche de comprendre ce que nous observons et parfois même il nous empêche de voir le monde tel qu'il est. On sait bien que le vote FN en France a été abondé par les électeurs du parti communiste : quand vous avez un FN qui monte à 16 % ou 17 %, comme en 2002, cela veut dire qu'il prend nécessairement des voix à droite et à gauche, sauf à voir disparaître entièrement la droite de gouvernement. C'est de l'arithmétique électorale. En Autriche par exemple, quand le FPÖ progresse, la social-démocratie recule et inversement. C'est le phénomène des vases communicants. On peut faire la même observation aux Pays-Bas. Quand le Parti de la liberté de Geert Wilders progresse, c'est aux dépens du Parti travailliste. L'affaiblissement du Parti travailliste peut aussi profiter au Parti socialiste hollandais, qui est un parti populiste du type du Front de gauche de Jean-Luc Mélenchon.

Les partis populistes influencent les partis de gouvernement, de droite comme de gauche, parce qu'ils les concurrencent électoralement. C'est en voulant résister à cette concurrence que les partis de gouvernement croient devoir adopter des postures rhétoriques de type populiste. **En Europe, il n'y a pas un chef d'Etat ou de gouvernement qui n'a pas son moment populiste.** A un moment donné, les responsables politiques subissent la pression de l'agenda populiste. Beaucoup décident d'y céder. Est-ce une bonne idée ? La question à laquelle il faudra trouver la bonne réponse

est évidemment de savoir quelle est la stratégie qui permet de réduire l'influence des partis populistes. **Deux thèses sont en présence : la première est celle du containment. On ne cède rien.** Cette thèse a la préférence de presque tout le monde. C'est a priori la position la plus saine. Mais il ne faut pas, ce faisant, offrir aux partis populistes une situation de monopole des enjeux qui préoccupent l'opinion, par exemple l'immigration, l'insécurité ou les dysfonctionnements de la redistribution ; **la seconde thèse est celle de la concurrence.** Le discours de Postdam d'Angela Merkel sur l'échec du multiculturalisme relève de cette stratégie. Il est reconnu que la communauté turque en Allemagne parle peu allemand, qu'il y a peu de mixité ethnoculturelle, peu d'intégration. La Chancelière a choisi de le dire parce qu'elle subissait une forte pression, interne au parti dans ce cas. Cameron a fait la même chose en février 2011, comme Gordon Brown l'avait fait en 2007, pour limiter l'impopularité et pour contenir la poussée du UKIP et du BNP.

Faut-il ne rien dire ? Au risque d'augmenter l'avantage des partis populistes en organisant leur monopole ? Ou faut-il réduire le risque d'opinion en assurant comprendre les préoccupations de l'opinion ? C'est une question clé.

G.F : Si on adopte la deuxième thèse, est-ce qu'on met alors les partis populistes en difficulté ?

D.R : Ma conviction est que le fait de voir un agenda politique piloté par des partis périphériques et protestataires est déjà le signe d'une défaite. **On ne fait pas venir à soi des électeurs tentés par le vote populiste en imitant le parti populiste qui les tente. Qui songerait retenir une femme qui le quitte en singeant celui dont elle est en train de tomber amoureuse. C'est une compétition dans laquelle les partis de gouvernement sont toujours perdants.** En matière de surenchère démagogique, un chef de parti ou de gouvernement ne peut gagner face à un leader populiste. S'il y a un phénomène de vases communicants entre les électorats, il est favorable aux partis populistes.

G.F : Marine Le Pen, présidente du Front national, s'inscrit dans la tendance populiste. Comme Geert Wilders aux Pays-Bas, qui lui n'est pas issu de l'extrême droite mais des rangs libéraux et qui revendique la défense des valeurs de tolérance, liberté, laïcité, Marine Le Pen dit défendre avant tout des « valeurs républicaines ». Comment contrer son discours sans la laisser confisquer la République ?

D.R : D'abord, il faut cesser de considérer que les sujets sur lesquels prospèrent les populistes sont indignes de discussion. Sur ce point, nous avons fortement évolué. **Il est essentiel au lien politique de traiter les questions qui préoccupent nos concitoyens, souvent pour des raisons objectives : le monde change, profondément, les gens veulent comprendre. Leurs craintes ne sont pas**

toujours des fantasmes. La globalisation, le vieillissement démographique, l'épuisement des finances publiques sont de puissants vecteurs de changement.

> ***"Ce n'est pas le registre moral qui permet d'affronter le populisme de la manière la plus efficace."***

Mais s'il faut traiter ces questions, **il faut le faire dans le cadre de discours de rassemblement et de conciliation. Il faut inscrire ces discours dans la perspective d'actions publiques raisonnables commandées par les principes du vivre ensemble démocratique, au niveau européen, national et local.** On quitte ici le registre du discours polémique pour investir celui de la politique efficace et modérée. On peut faire des choses pour rapprocher des communautés et des cultures qui s'opposent ; dans le cadre du droit libéral républicain, des politiques pacificatrices, consensuelles et progressistes sont possibles, loin des promesses de confrontation et des rêves d'expulsions que portent les populistes. Nous devons préserver les sujets sensibles de l'appropriation populiste et les prendre en charge à partir d'une philosophie et d'une grammaire qui sont celles du référent politique libéral et républicain. C'est peut-être une question de morale mais c'est aussi une question d'efficacité. Le traitement populiste est anxiogène. Il accroît la peur de l'opinion publique qui ne manque pas de motifs d'inquiétude.

Enfin, il est **indispensable d'organiser la critique du discours, des idées et des programmes populistes.** Jean-François Copé avait trouvé le registre approprié lors d'un débat télévisé l'opposant à Marine Le Pen, sur BFM-TV, faisant entrer la leader populiste dans le débat, mais en l'emmenant sur un territoire de l'action publique responsable : comment fait-on pour « sortir de l'euro » ? Quel est le plan pour revenir au protectionnisme national ? Quels effets sur le pouvoir d'achat ? Interrogé par Jean-François Copé sur la sortie de l'euro et la manière de le faire, techniquement, Marine le Pen se montrait confuse. On ne comprenait rien à ses réponses, on comprenait seulement qu'il n'y avait pas de plan, donc pas de projet. **Dans un pays comme le nôtre, où il y a, quoi qu'on en dise, un très bon niveau de formation et d'information, on ne raconte pas impunément n'importe quoi à propos de sujets majeurs. Il faut donc conduire les leaders populistes sur le terrain gouvernemental, faire éclater comme des bulles leurs slogans à l'emporte-pièce, leurs propositions fantômes ou fantasques. La stratégie consiste à désenchanter le discours populiste, pour mettre fin à la fascination qu'il est capable d'exercer sur une partie de la société.**

Ceci est d'autant plus important que ce **n'est pas le registre moral qui permet d'affronter le populisme de la manière la plus efficace.** Nous traversons une période d'immense défiance à l'égard de la politique et le moins que l'on puisse dire est que ceux qui la font ne sont pas crédités d'une moralité supérieure... Dans ce contexte, prendre une posture morale, c'est courir à l'échec. Ils seront plus audibles en prenant la défense de l'intérêt général, par exemple en montrant comment les propositions populistes ne peuvent qu'amener un pays et ceux qui le peuplent à la ruine.

G.F : Les populismes de droite sont capables de créer un consensus dans les classes populaires. L'atout de Marine le Pen se trouve plus dans la défense des couches défavorisées que dans la radicalisation de la fracture ethnique. Comment la droite peut-elle agir dans cette configuration ?

D.R : Le populisme ne reconnaît pas le clivage gauche/droite, puisqu'il prétend incarner le peuple, dans sa totalité, contre les élites. Le populisme gêne la droite sur des questions d'immigration et de sécurité mais il concurrence la gauche sur les questions fiscales et sociales, comme le montre le cas des classes moyennes, très tentées aujourd'hui par le vote populiste. Là aussi c'est une affaire d'arithmétique simple. De même que l'on ne passe pas de 5 % à 15 ou 20 % sans prendre des électeurs à gauche et à droite, de même, on ne progresse pas ainsi sans recruter des électeurs dans des strates sociales différentes, y compris les plus élevées.

Par exemple aujourd'hui, l'exaspération montante face à la pression fiscale favorise l'intention de vote populiste dans les classes moyennes parce qu'elles redoutent une perte de leurs revenus disponibles tout en accusant le système de solidarité de générosité excessive à l'égard d'individus moins méritants. Les classes moyennes jugent que le système profite trop à des personnes qui, à leurs yeux, ne méritent pas un tel niveau d'aide. Sur les questions du chômage et du droit de refuser plusieurs emplois, elles expriment des opinions très sévères. De même, sur la question des impôts, elles ne dissimulent plus leur ras-le-bol. Les classes moyennes ont le sentiment que le système social devient de plus en plus cher et fonctionne de plus en plus mal, qu'il est de plus en plus injuste parce qu'il y a des profiteurs, des abus et du gaspillage. Ce soupçon génère une défiance qui atteint des niveaux records et pousse les gens à se replier sur des postures très individualistes, à se recroqueviller sur leur propre sphère, voire à adopter des points de vue protestataires.

Les partis de gouvernement sont aujourd'hui menacés par l'hostilité croissante à la pression fiscale. Ceux qui projetteront d'augmenter le niveau des prélèvements activeront l'un des déterminants du choix électoral actuellement parmi les plus puissants.

G.F : Quelle différence feriez-vous entre populisme et démagogie ? Les deux termes ont la même racine, le peuple, et pourtant le second est plus clairement péjoratif. D'un point de vue de stratégie politique, ne serait-il pas utile de renvoyer directement les populismes à leur pratique démagogique ?

"Les partis de gouvernement sont aujourd'hui menacés par l'hostilité croissante à la pression fiscale."

D.R : C'est une très bonne question ! La démagogie, c'est un discours destiné à plaire. Ce discours repose sur le recours à des simplifications et à des facilités rhétoriques. Le démagogue ne se soucie ni d'atteindre la vérité ni de forger un consensus. Son unique but est d'emporter l'adhésion immédiate de ceux auxquels il s'adresse. **La vie politique est pleine de démagogie. Il n'y a pas d'exception.** Quand vous dites, « patrons voyous », vous faites de la démagogie. Idem, quand vous promettez de revenir sur la retraite à 60 ans… Vous cherchez à plaire, sans vous soucier de la vérité de ce que vous dites. **Les partis de gouvernement cèdent de temps en temps à cette facilité, tandis que les partis populistes ne font que cela.**

Attention, si la démagogie n'est pas l'apanage des populistes, elle n'est pas non plus l'apanage des politiques : il y a des journalistes démagogues, **il y a des intellectuels démagogues ! La démagogie est une pathologie de la discussion publique. Parce qu'elle donne plus de poids aux sentiments et qu'elle ne veut pas connaître les contraintes de l'argumentation, elle favorise ceux qui possèdent l'art de raconter n'importe quoi.**

La lutte contre l'échec scolaire en Amérique du Nord

par Jean-Yves Gontier,
avocat et professeur de droit
à Sciences Po

À l'occasion d'une récente mission aux États-Unis et au Canada pour Sciences Po, l'auteur a pu observer un certain nombre d'expériences intéressantes qui ont prouvé leur efficacité en matière de lutte contre l'échec scolaire.

Les Américains ont la certitude que la confiance est primordiale pour réussir.

Précisons d'emblée la place centrale que les Américains accordent à la confiance dans la mécanique du succès ou de l'échec scolaire, comme le montrent, par exemple, les études du Professeur Claude Steele sur « la menace du stéréotype » (Whistling Vivaldi and other clues to how stereotypes affect us).

L'approche américaine est à la fois globale, pragmatique et solidaire.

Les Américains appréhendent le problème de l'échec scolaire d'une manière globale car, selon eux, les situations d'échec ne s'expliqueraient pas uniquement par des conditions familiales ou sociales difficiles, ni même par un éventuel manque de discipline, mais par une multitude de facteurs.

Certes, des réponses excessives émanent parfois de la société civile, comme par exemple, le phénomène très controversé des « mères chinoises » (ces mères qui imposent à leurs enfants des conditions d'une sévérité inouïe afin qu'ils réussissent à l'école).

Mais la lutte contre l'échec scolaire, en Amérique du Nord, est avant tout une lutte collective qui associe de nombreux acteurs, publics comme privés. Elle fait l'objet de programmes spécifiques, financés soit par des fonds publics étatiques et/ou fédéraux, soit par des fonds privés, soit par les deux en même temps, et qui offrent toute une palette d'aides et de soutiens personnalisés aux élèves en difficultés.

Ainsi, contrairement aux idées reçues, il y a bien intervention publique dans la lutte contre l'échec scolaire en Amérique. Et au-delà de cette intervention, c'est tout le monde qui y est associé : parents, enseignant, élèves, entreprises…

"Contrairement aux idées reçues, il y a bien intervention publique dans la lutte contre l'échec scolaire en Amérique."

Dans ces conditions, quelles sont les réponses concrètes que les Américains s'efforcent d'apporter à l'échec scolaire ?

Le mentorat philanthropique : l'exemple de la College Success Foundation

Certains programmes sont issus d'œuvres philanthropiques animées par une véritable « culture de résultat »[1].

En matière de lutte contre l'échec scolaire, la College Success Foundation (CSF) par exemple, est forte de dix années d'expériences concluantes en matière d'accès aux études supérieures et de réussite universitaire pour les élèves issus de milieux défavorisés.

Cette fondation (financée entre autres par la fondation Bill & Melinda Gates) a su concevoir et développer un modèle concret et dynamique de lutte contre l'échec scolaire, accompagnant ses élèves sur le chemin de la réussite, et ce grâce à une offre unique et intégrée de programmes, de soutiens scolaires et de bourses. Ce modèle a permis à 97 % de ses boursiers d'obtenir leur diplôme de fin d'études secondaires (High school diploma) et à 70 % d'entre eux d'obtenir un Bachelor (l'équivalent d'un diplôme à bac + 3 en France).

Au stade du collège (Middle School), les intervenants de la CSF s'efforcent de donner aux élèves une vision positive du futur et leur apprennent déjà à se préparer psychologiquement et concrètement pour le lycée et l'université. Ils leur expliquent à quel point il est important pour eux d'acquérir très tôt des savoirs fondamentaux et une culture globale dans un monde toujours plus évolutif et complexe.

Au stade du lycée (High school), une forme de mentorat est assurée par des conseillers d'éducation, qui aident les élèves en difficulté à naviguer à travers le système éducatif, en leur offrant un soutien scolaire, des conseils et un suivi personnalisés, allant bien au-delà de la simple information ou du soutien scolaire de base : conseils pédagogiques, plan de carrière scolaire et universitaire, mise à profit de l'été pour combler d'éventuelles lacunes, plan d'aide financier, assistance dans les démarches à effectuer pour l'obtention de bourses d'études… Un véritable « coaching », qui est poursuivi jusqu'à l'obtention effective du diplôme secondaire et qui continue ensuite au niveau universitaire (College).

La College Success Foundation garde, entretient et développe des liens étroits avec ses anciens élèves boursiers car le système accorde une grande importance à ce que les élèves qui en ont bénéficié aident les autres à en bénéficier à leur tour.

Ces dix dernières années, la CSF a fourni pour plus de 100 millions de dollars de bourse à près de 6 500 étudiants. Elle concerne aujourd'hui plus de 14 500 élèves par an.

1. Voir à ce sujet l'article paru dans le n° 3 des Cahiers de GénérationFrance.fr sur la Harlem Children Zone.

L'implication des étudiants d'universités : le Dream project

De nouveaux programmes de lutte contre l'échec scolaire voient également le jour aux États-Unis. L'un d'entre eux a particulièrement retenu notre attention : le Dream project. Il s'agit d'un programme original à la fois académique et opérationnel, existant sous la forme d'un module d'enseignement universitaire qui est proposé aux étudiants de l'université de Washington à Seattle (University of Washington, UW) au niveau postgraduate. Il comporte d'une part, une partie théorique sur des thèmes tels que « Justice sociale et Responsabilité », ou « La place et le rôle des minorités » ou encore « Le contexte familial » et, d'autre part, une partie pratique qui consiste, pour les étudiants de l'UW qui ont choisi ce module, à mettre en application les thèmes qu'ils ont étudiés en cours, en assistant des lycéens défavorisés dans leur processus d'admission universitaire. Le Dream project a été créé par les étudiants de l'UW eux-mêmes, en partenariat avec leur université, pour favoriser et faciliter l'accès aux études supérieures des jeunes élèves issus de familles à très faibles revenus (« College access for low-income students »).

Ce programme, dont le budget annuel est d'environ 50 000 dollars, est financé par une dotation de l'UW et par des fonds levés par les étudiants eux-mêmes, lesquels, il faut le souligner, sont rompus à la pratique du fund raising, pratique très répandue en Amérique (« raise the roof »).

Le Dream project est partenaire de 16 lycées dans la région de Seattle et bénéficie à plus de 500 lycéens grâce aux efforts combinés de plus de 300 étudiants de l'UW.

Les écoles et les lycées américains développent aussi eux-mêmes certaines actions pour soutenir les élèves en difficulté et les empêcher d'abandonner ou d'interrompre leurs études ou encore de laisser tomber purement et simplement l'école. Et bien qu'en principe chaque établissement scolaire traite librement la question de l'échec scolaire, on peut dégager certains traits communs propres au système nord-américain.

L'implication de l'échelon régional à travers les Local Educational Agencies

Des fonds fédéraux financent tout d'abord un certain nombre de programmes. Les fonds affectés aux programmes dits du « Titre I » financent soit des établissements scolaires, soit des districts, à travers des structures régionales : les Local Educational Agencies. Ces fonds leur permettent de mettre en œuvre des programmes spécifiques. Pour pouvoir en bénéficier, les écoles ou districts doivent avoir un nombre minimum d'élèves en difficulté scolaire, et ce quelle que soit la cause de telles difficultés (économiques, sociales, ethniques…).

Les établissements gèrent librement les fonds qu'ils reçoivent, mais ont l'obligation de

rendre compte de leur gestion au Gouvernement américain. Certaines écoles les emploient pour améliorer par exemple l'accès aux nouvelles technologies des élèves défavorisés qui n'ont pas d'ordinateur chez eux, ou pour offrir des cours de lecture ou d'écriture, ou encore des cours de langue pour ceux qui maîtrisent mal l'anglais. Mais aussi pour employer plus d'enseignants afin de réduire les effectifs par classe ou d'offrir un soutien extra-scolaire dans la perspective de mieux préparer l'examen de fin d'étude secondaire (tel que le California High School Exit Exam en Californie par exemple).

"Les établissements gèrent librement les fonds qu'ils reçoivent, mais ont l'obligation de rendre compte de leur gestion au Gouvernement américain."

D'autres fonds fédéraux, ceux du « titre III », offrent un plus large éventail d'utilisations ou d'actions possibles. Alors que les fonds du Titre I concernent principalement l'enseignement et les contenus pédagogiques, les fonds du Titre III peuvent en effet être distribués pour des initiatives nettement plus larges : amélioration des installations, développement professionnel et formation des éducateurs, programmes spéciaux pour les élèves, etc.

Certains États, comme la Californie, ont leur propre financement et programmes de soutien, semblables à ceux de l'échelon fédéral. A titre d'exemple, certains lycées, comme la Whitney High School à Cerritos, viennent de recevoir chacun une subvention de 3 millions de dollars de l'État de Californie, et utilisent ces fonds pour construire, sur leurs campus, un "laboratoire multimédia», qui a pour vocation de préparer leurs élèves aux carrières professionnelles du XXIe siècle. N'ayant en revanche pas assez d'élèves défavorisés parmi leurs élèves, de tels lycées ne peuvent bien sûr pas prétendre aux fonds fédéraux du titre I ou du titre III.

Des programmes inédits et variés comme ceux du RTI (Response To Intervention)

Des dizaines de programmes existent aux États-Unis et au Canada pour soutenir les élèves en difficulté ou prévenir l'échec scolaire. Certains sont plus en vue que d'autres, ce qui s'explique parfois par des philosophies ou des conceptions différentes, ou plus simplement par des phénomènes de mode.

Le programme dit de la « Réponse aux interventions » par exemple (Response to intervention, RTI) est très en vogue actuellement dans certaines régions d'Amérique du

Nord (Californie, Massachusetts, Ontario…). Il s'agit d'un modèle dynamique de dépistage et d'intervention (MDDI), fondé sur un dépistage précoce (dès la maternelle !) et universel des élèves en difficulté, ainsi que sur l'évaluation de l'impact de chacune des actions ou interventions effectuées auprès d'eux et sur le suivi de leurs progrès effectifs.

L'Outil d'Enseignement Web (OEW) en Ontario au Canada, par exemple, est un programme de RTI avec une interface et une plateforme numérique, dont les enseignants du primaire et du secondaire peuvent se servir pour effectuer des dépistages et des interventions précoces. Les objectifs de tels modèles et outils pédagogiques sont principalement d'améliorer le rendement des élèves, de réduire les écarts de réussite chez les jeunes enfants, de distinguer les élèves éprouvant de simples difficultés scolaires de ceux qui ont besoin d'un soutien supplémentaire, et surtout d'offrir ce soutien supplémentaire le plus tôt possible aux élèves qui en ont besoin.

Finalement, ces différents dispositifs ont un point commun : ils se rattachent tous à une conception globale, intégrée et transversale de l'échec scolaire, et ils s'inscrivent dans une même culture de l'efficacité et de la solidarité.

La fin de la doctrine du multiculturalisme

par John-David Nahon,
doctorant en philosophie et
collaborateur parlementaire

Penser la diversité culturelle dans une société implique de distinguer deux grandes perspectives bien trop souvent entremêlées : le concept de diversité lui-même et la politique de la diversité.

Dans le premier cas nous interrogeons la validité et la pertinence de la diversité dans une société : la diversité culturelle est-elle source de richesses ou de divisions ? Faut-il créer une société homogène, fermée à toute forme d'immigration ou d'apport humain et culturel étranger ? Nous ne traiterons pas cette question qui nous paraît relever d'un apriori négatif sur le concept même de diversité.

Dans le second cas, nous questionnons moins la diversité elle-même que la politique de la diversité. Nous prenons acte de la diversité culturelle de nos sociétés sans chercher à la nier ou à la combattre – attitudes négatives plus dignes d'une politique xénophobe et despotique que d'une politique démocratique et républicaine. Le débat sur le multiculturalisme doit se focaliser sur la dimension prospectiviste de la politique de la diversité : comment unir le divers ou, plus précisément, comment unir le multiple ?

La question de l'un et du multiple est traditionnellement réservée à la métaphysique et à l'épistémologie. Les philosophies grecques peuvent apparaître, pour simplifier, comme autant de thèses sur ce problème. Comment la connaissance est-elle possible malgré la multiplicité des sensations et des impressions, l'imprévisibilité et la fugacité de notre monde ? Platon, par exemple, considère que la multiplicité des impressions du monde sensible est ordonnée et sous-tendue par le principe d'unité des idées intelligibles. Interrogation métaphysique qui débouche sur une interrogation épistémologique, le problème de l'un et du multiple trouve également un écho dans le domaine de la philosophie politique : comment rendre possible la coexistence d'une multiplicité d'individus, aux opinions, aux mœurs et aux coutumes différentes, porteurs de valeurs contradictoires voire antagonistes ? Contrat social, État civique et souveraineté se conjuguent, depuis Bodin jusqu'à Kant, pour donner une unité politique à la multiplicité humaine.

"La devise des Etats-Unis nous délivre la ligne directrice de la politique : construire une unité à partir de la multiplicité."

« E pluribus unum », Un à partir de plusieurs. La devise des Etats-Unis nous délivre la ligne directrice de la politique : construire une unité à partir de la multiplicité, penser l'Un de l'organisation politique depuis une base pluraliste et plurielle. L' « insociable insociabilité »

1. « L'insociable sociabilité des hommes, c'est à dire leur penchant à entrer en société, qui est cependant lié couramment à une résistance à le faire qui menace constamment cette société de dislocation. L'homme a une inclination à se socialiser : parce que dans un tel état il se sent plus homme, c'est à dire sent le développement de ses dispositions naturelles. Mais il a aussi un fort penchant à s'individualiser (à s'isoler), parce qu'il rencontre en lui-même, en même temps, ce caractère insociable de vouloir tout diriger seulement comme il l'entend ». Emmanuel Kant, Idée d'une Histoire universelle d'un point de vue cosmopolite.

théorisée par Kant[1] reflète cette relation à la fois métaphysique et politique de l'un et du multiple : les hommes possèdent une inclination à s'associer dans une société (l'Un) et désirent dans le même temps se distinguer (le Multiple). Sans s'en rendre compte, les législateurs et les philosophes politiques, les responsables publics et les chefs d'États, participent depuis la formation des premières sociétés politiques à la dialectique de l'un et du multiple.

Toutefois, les dispositifs législatifs et institutionnels qui président à la formation de l'État, comme cadre d'unification du divers, ne seraient rien sans un élément passionnel et irrationnel capable de souder des individus enfermés dans des perspectives radicalement différentes sur le monde. La nation, alliée à la démocratie, à l'État de droit et à la souveraineté, permettait encore récemment d'intégrer une masse d'individus de différentes origines et de différents horizons en leur imposant un socle de valeurs communes et une culture commune partagée. La nation offrait le cadre d'une politique d'intégration capable de faire émerger, à partir d'éléments divers et étrangers les uns aux autres, une société « homogène » organisée autour du sentiment de fraternité qui puisait sa source dans le partage d'une culture et la sensation de participer à une œuvre commune, un destin commun.

Mais le schéma national d'intégration s'est affaibli pour des raisons à la fois intellectuelles, politiques et sociales. De nouveaux modèles d'intégration ont émergé, comme la doctrine du multiculturalisme, sans que le problème de l'unification du multiple ne soit véritablement résolu. La communautarisation croissante des États occidentaux et la montée progressive de la xénophobie, sont les signes qu'aucune de ces théories, pour la plupart fondées sur une critique de la nation et de l'assimilation d'une part et sur une exaltation de la différence et de la diversité d'autre part, n'ont trouvé de solution à ce problème. La nation fut à son époque une réponse pertinente mais son affaiblissement consécutif à la mondialisation et à la victoire du multiculturalisme a fragilisé le schéma classique d'intégration.

Nous devons reconstruire l'unité de la société. Si la politique se définit par le fait de la pluralité, comme l'indique Hannah Arendt, une pluralité sans unité, sans valeurs communes risque de rendre impossible toute vie en commun et finalement tout monde commun. Comment unifier à nouveau la multiplicité ? Quelle nouvelle forme d'universalisme pour unifier le divers culturel et identitaire des sociétés contemporaines ?

"Nous devons reconstruire l'unité de la société."

La victoire idéologique du multiculturalisme

La mort de la nation ?

L'un des thèmes lancinants de nos débats politiques concerne le destin de la nation et sa

pérennité. Il est dans l'air du temps de prétendre que la nation est désormais morte, déclassée par la mondialisation et la très grande diversité culturelle des sociétés contemporaines. Généralement, prenons l'exemple de Noam Chomsky, cet acte de décès est perçu positivement : nation et nationalisme n'auraient été que des avatars de l'intolérance et de l'extrémisme, une forme archaïque de la politique qui mérite d'être dépassée. Nous n'entérinons pas ces opinions extrêmes. Il est aisé de crier à la transformation radicale des structures politiques et des relations internationales, mais les évolutions sont lentes et si nous vivons un changement d'époque, ce changement d'époque se fera et devra s'effectuer, quoi qu'il arrive, avec la nation.
Il serait pourtant naïf de croire que la nation et l'État-nation ne sont pas remis en cause par les évènements de ces quarante dernières années. Les schémas classiques d'intégration se fragilisent et les citoyens des nations occidentales questionnent leur identité. En France, ce questionnement est particulièrement fort.

La France fut une terre constamment travaillée par l'apport humain et culturel des populations étrangères. Si nous ne devons pas exclure que les tensions actuelles autour de l'immigration et de l'intégration proviennent d'un fond de racisme et de xénophobie, particulièrement au temps d'une crise économique et sociale de grande ampleur, nous considérons que ces questionnements révèlent primordialement une crise de la nation et une crise de l'intégration. La mondialisation a joué un rôle certain dans cet affaiblissement. Des courants économiques et politiques transnationaux échappent à la souveraineté des États et concourent à user le cadre national. Un niveau supranational voire mondial se surajoute peu à peu aux niveaux étatiques classiques. Mais la double crise de la nation et de l'unification de la diversité s'explique aussi par la victoire idéologique du multiculturalisme sur l'idéal assimilationniste d'une part et sur les modèles républicains et libéraux d'autre part.

L'idéal assimilationniste français : un prolongement logique et naturel du concept de nation

L'assimilation à la française exigeait que tout immigré se dépouille d'une partie de sa culture et de ses coutumes pour épouser la culture française. L'assimilation devait aboutir à une société homogène afin de créer un lien de solidarité et une communauté d'intérêts et de valeurs. Les Etats-Unis, pays pourtant libéral contrairement à la France républicaine, ont utilisé, avec des variantes, un schéma similaire d'intégration, le fameux "melting-pot[2]" dont la logique et le but sont bien plus proches de l'assimilationisme à la française que nous ne le croyons généralement[3]. Le "melting-pot" visait à créer un creuset culturel : les immigrés devaient assimiler les normes de la culture américaine afin de construire une société

2. Terme « inventé » par Israël Zangwill, auteur juif d'origine anglaise – dont les parents étaient d'origine russo-polonaise, – de la pièce « The Melting-pot » présentée en 1908.
3. À cet égard, le remarquable ouvrage de Denis Lacorne « La crise de l'identité américaine » donne une parfaite définition du "melting-pot", retranscrit son histoire ainsi que celle du multiculturalisme.

homogène. Or, tout comme le but de l'assimilationisme à la française était de former des français, le "melting-pot" se fixait l'objectif « d'américaniser » les immigrés. Toutefois, plusieurs formes de "melting-pot" existaient, certaines plus radicales que d'autres. Par ailleurs, des divergences subsistent avec l'assimilationnisme à la française. La différence, dans la théorie modérée du "melting-pot", est plus valorisée. Le "melting-pot" se base également sur une idée de mélange, de grande fusion, de "grand chaudron" des "races", des cultures, des civilisations que nous ne retrouvons pas dans l'assimilation française. Mais, au final, la différence devait se fondre dans le moule politique et culturel des Etats-Unis.

Si dans le cadre restreint d'un article, l'histoire du "melting-pot" est particulièrement délicate à retranscrire avec toutes ses nuances et ses tonalités, notons qu'il fut l'idéal d'une nation américaine faite d'une pluralité de nationalités, composée d'individus de sources diverses dont l'attachement envers le pays d'origine restait fort. Face à une telle diversité, le "melting-pot" apparaît comme le désir d'unir la société américaine, de constituer un corps politique, de former des citoyens patriotes capables de délibérer et d'agir ensemble au sein d'un espace public dont la multiplicité serait dépassée par un principe d'unité. Le "melting-pot", malgré ses utilisations abusives ou une certaine radicalité parfois, s'est heurté à certains auteurs nativistes ou néo-darwinistes du 19e et du début du 20e siècle qui séparaient la population américaine en races, qui cloisonnaient l'espace national en différentes communautés ethniques, afin de décréter l'impossibilité d'assimiler certains immigrés... Si le "melting-pot" fut accusé d'être la matrice du racisme, cette théorie se confronta en réalité, en son temps, à des attaques de la part des tenants de la théorie raciale et raciste. À la fin du 19e siècle et au début du 20e siècle, les anti-assimilationnistes n'étaient pas recrutés parmi les multiculturalistes mais parmi les racistes, qui prétendaient que certaines populations essentiellement différentes étaient, de ce fait, essentiellement inassimilables. Dans leur esprit, la masse, le flux des immigré représentaient un danger pour la culture américaine et l'hégémonie anglo-saxonne qui devaient être préservées, pures de tout mélange. Le "melting-pot" était donc à leurs yeux un mythe dangereux. Inversement, la fin du "melting-pot" consistait à traiter de manière égale et universaliste, en théorie du moins, tous les individus[4]. Le "melting-pot" ou l'assimilationisme à la française résultait d'une conception quelque peu semblable de la nation, à l'image de la définition qu'en donnait Renan : la nation ne se structure pas de manière fixe suivant des caractéristiques anthropologiques, « raciales » (pour employer le langage de l'époque) ou « culturalistes » mais résulte d'un processus de délibération, un plébiscite de tous les jours.

Melting-pot ou assimilation ne sont que les reflets d'un même schéma intégrateur de la diversité : la nation. L'identité nationale n'est ni fixe ni monolithique. Elle naît d'une culture

4. Théodore Roosvelt, par exemple, déclarait : « L'américanisme est une question d'esprit, de conviction et d'engagement et n'a rien à voir avec les croyances ou le lieu de naissance ». Comme l'explique Denis Lacorne, Roosvelt considérait la nation américaine comme une construction volontaire. L'américanisation reposait sur la pratique de l'anglais, l'acceptation des idées politiques du pays, le respect absolu de la séparation de l'Église et de l'État. « L'individu complètement américanisé doit donc cesser de se comporter en Européen » - Denis Lacorne, « La crise de l'identité américaine ».

commune partagée, d'un espace public fondé sur la communication et l'accueil des populations immigrées. Contrairement à une caricature facile, la nation accepte l'apport étranger et l'identité nationale y trouve un terreau sans cesse renouvelé pour s'adapter et se modifier. Néanmoins, l'identité nationale se structure suivant une certaine identité culturelle. Et la nation, pour perdurer comme cadre culturel commun qui construit un plébiscite de tous les jours pour l'ensemble d'un peuple, a besoin que son identité culturelle soit « préservée ». Dans sa version traditionnelle, la nation impose une certaine identité, reflet de la culture commune partagée, aux immigrés qui se dépouillent dés lors d'une partie de leur identité d'origine. Ce processus a pour but de forger un corps de citoyens liés par un sentiment de fraternité grâce à un ensemble de valeurs communes auxquels nationaux d'origine et étrangers naturalisés se sentent rattachés. Unir la diversité implique de penser un objet ou un medium commun. La nation, en instaurant des valeurs communes et en imposant une certaine identité, symbolisait ce médium commun.

Le nationalisme[5] républicain : la primauté de l'unité

En France, le républicanisme a encore renforcé un tel schéma intégrateur. L'idéal républicain s'accorde avec le nationalisme et leurs logiques se recoupent.

Le républicanisme se fonde sur l'amour du bien commun, l'investissement du citoyen dans l'espace public. Le nationalisme fournit les éléments pulsionnels et passionnels nécessaires pour qu'un peuple adhère à ces principes républicains.

"Le républicanisme se fonde sur l'amour du bien commun, l'investissement du citoyen dans l'espace public."

Le républicanisme impose, de manière intense, une unité à la diversité de la société. En république le principe de l'unité prime sur la diversité, en contradiction avec l'époque actuelle définie par le pluralisme. Le nationalisme crée un sentiment de solidarité, un sentiment de communauté et forge l'illusion d'une histoire millénaire partagée par l'ensemble d'une population. Dans leur conception de la justice et de l'espace public, les nationalistes privilégient l'unité d'une communauté particulière et construisent l'unité culturelle du corps social.

Le fondement du républicanisme est l'espace public, totalité qui gouverne et transcende les intérêts particuliers des citoyens. L'attachement et l'implication du citoyen dans l'espace

5. Le terme de nationalisme doit être manipulé avec précaution. Nous l'utilisons ici dans son sens philosophique. Le nationalisme consistait à la base, non pas à étendre la nation, à conquérir des territoires ou à séparer et cloisonner la société entre nationaux purs et les étrangers, mais à faire coïncider l'espace politique et l'espace national, l'espace politique et l'espace culturel. En résumé, à créer un État-nation. Actuellement, dans la pensée philosophique anglo-saxonne, ou tout simplement extra-française, le terme de nationalisme est aussi utilisé dans son sens « positif ». Ainsi nous trouvons des nationalistes libéraux (« libéral nationalism »), des nationalistes républicains, des nationalistes communautariens qui n'ont rien à voir avec les formes xénophobes et racistes du nationalisme tel qu'il s'est construit à partir de la fin du 19e siècle.

public constituent les principes structurels du républicanisme. Une citoyenneté active, une liberté positive, pour reprendre la terminologie de Isaiah Berlin, sont les éléments impératifs et nécessaires de l'action politique et d'une démocratie saine, dynamique pour les républicains. Selon David Miller, dans Citizenship and National Identity, un citoyen républicain s'implique dans la formation de la direction future de sa société en contraste avec la perspective libérale qui comprend la citoyenneté comme un ensemble de droits et d'obligations dont jouissent de manière égale tous les citoyens, membres à part entière de la communauté politique en question. Le libéralisme, selon les tenants du républicanisme, délaisse la question de la participation des citoyens à l'espace public et tend à rendre prisonniers les individus de leurs intérêts privés. Le républicanisme rajoute donc un niveau à la conception libérale en affirmant la nécessité pour les individus de se déprendre de la sphère privée afin d'exercer un véritable pouvoir politique dans la confrontation rationnelle qu'institue l'espace public, espace qui subsume les individualités et leurs cortèges d'intérêts privés. Une hiérarchie s'établit clairement entre la sphère privée et la sphère publique, l'intérêt privé et l'intérêt public.

La vertu républicaine est une notion centrale du républicanisme qui fonde l'éducation dans une République. L'instruction n'est pas la seule et unique tâche de l'école républicaine. Sa fonction est également de transformer un homme en citoyen, une individualité en membre d'une collectivité par l'apprentissage de la vertu républicaine – amour du bien public et dépassement de l'intérêt privé. Dans le républicanisme, l'État impose une conception du bien et de la vie bonne à la société : la participation des citoyens à l'espace public, le dépassement de son intérêt privé, l'amour de la collectivité forment l'architecture morale et politique que le peuple d'une République doit respecter et sanctifier. Au nom du principe de laïcité, un État républicain possède la légitimité pour interdire, par exemple, les signes religieux ostentatoires comme en France avec l'épisode du port du voile islamique à l'école. Les libéraux, au langage et à la grammaire politique radicalement différents, ne peuvent comprendre et accepter un tel principe. Les protestations du Royaume-Uni ou des Etats-Unis à la promulgation de la loi de 2004 sur les signes religieux ostentatoires à l'école ne sont pas seulement des figures de rhétorique de la politique internationale mais puisent leur source dans une philosophie politique divergente.

Le libéralisme : le pluralisme comme valeur cardinale

Le républicanisme se fonde sur l'espace public, l'amour de la collectivité et la nécessité de perfectionner moralement l'homme. Le libéralisme se fonde sur le pluralisme.

"Le libéralisme se fonde sur le pluralisme."

Le libéralisme est né durant les guerres de religions et Locke, un des pères du libéralisme, a conçu sa théorie politique en exil, loin d'une Angleterre en proie à un affrontement religieux. Le

libéralisme fut conçu précisément au moment où l'interventionnisme étatique en matière religieuse faisait rage et aboutissait à l'intolérance et à l'exclusion. En réaction, Locke a limité le champ d'action de l'État dans le domaine de la politique de la diversité : l'État doit respecter et protéger les cultes de chaque citoyen sans intervenir dans le perfectionnement moral des individus.

Enraciné dans cette doctrine de la tolérance, formée en réaction aux dangers que faisait peser un État préoccupé des conceptions de la vie bonne de ses citoyens, le libéralisme considère que l'État ne peut s'interposer dans les conceptions du bien qui imprègnent la société ; son unique tâche dans ce domaine est de veiller à ce que les croyances et les pratiques ne nuisent pas à liberté et à l'égalité de tous. Corrélativement, l'école dans un régime libéral n'impose pas une certaine conception du bien, telle que la participation à l'espace public et le dépassement de l'intérêt particulier, mais éduque à l'idée d'autonomie définie comme la capacité à questionner et à se défaire de ses croyances et opinions. L'éducation libérale se veut totalement hermétique à une quelconque vertu politique et neutre par rapport aux conceptions du bien.

Neutralité. Concept fondamental de l'État libéral, particulièrement dans son rapport au pluralisme. L'État dans la tradition libérale doit rester neutre : il ne peut intervenir ni en faveur ni en défaveur d'aucune conception du bien dans la limite que cette dernière respecte la liberté de tous et ne contrevienne pas à l'ordre public. Le régime libéral gère la pluralité, il ne lui impose pas un certain ordre ou une certaine ligne directrice.

*

Ces idéaux-types varient dans la pratique. Ainsi, si le libéralisme n'impose pas de conception du bien à la société, sa « fusion » avec le nationalisme a produit la théorie du "melting-pot" qui conduisit à la formation d'une société homogène. Finalement, le nationalisme républicain et le nationalisme libéral aboutissent, avec des nuances, à un modèle d'intégration assez proche.

Mais sous l'effet de la décolonisation et du mouvement pour les droits civiques aux Etats-Unis, une réaction politique et intellectuelle en faveur d'une meilleure prise en compte de la pluralité a émergé à partir des années 60 dans le monde anglo-saxon. Ce mouvement concernait l'ensemble des groupes opprimés, minoritaires ou victimes de discriminations (femmes, homosexuels, minorités nationales…). Le multiculturalisme est une réponse spécifique au problème de la diversité, de sa gestion et de sa représentation au sein d'une société. En se construisant en rupture avec les catégories nationales classiques et en tentant de mieux répondre aux attentes des communautés, le multiculturalisme a apporté une sévère inflexion au schéma d'intégration nationale ainsi qu'aux modèles libéraux et républicains.

La doctrine du multiculturalisme : victoire du multiple

Du multiculturalisme à la doctrine du multiculturalisme

Le terme de multiculturalisme est né à la fin des années 1970 au Canada, patrie du multiculturalisme du fait de son système fédéral et de son histoire politique constamment travaillée par la question de la différence culturelle entre le Canada anglo-saxon et le Québec et les revendications tant des minorités nationales (Inuits par exemple) que des minorités immigrées. Toutefois, la doctrine du multiculturalisme a largement débordé le cadre canadien pour influencer l'ensemble des discours intellectuels et politiques du monde anglo-saxon et même européen. Elle a profondément modifié la manière d'envisager l'intégration des minorités, soucieuses désormais de promouvoir leur origine culturelle. Pour citer Alain Renaut et Sylvie Mesure, *« les minorités concernées ont réclamé une reconnaissance légale de leurs pratiques culturelles [...] Pour la majorité des immigrants la principale demande est que l'État tienne ses promesses et soit véritablement neutre – autrement dit : qu'il parvienne à se séparer de la nationalité, comme il s'était déjà séparé de la religion. »* Dans cette demande à une citoyenneté différenciée, comme nous le verrons, mondialisation et multiculturalisme s'entretiennent l'un l'autre pour aboutir à un éclatement de l'État-nation et d'une certaine conception de l'espace public et des rapports humains.

Dans son sens littéral et descriptif, le multiculturalisme ne désigne rien de plus qu'un phénomène qui traverse l'histoire des sociétés : la diversité culturelle. En apparence, et à ce niveau de lecture, le multiculturalisme est assimilable au concept bien plus ancien de cosmopolitisme. Si le concept de multiculturalisme décrivait uniquement le pluralisme des sociétés contemporaines, rien ne le distinguerait fondamentalement des autres politiques de la diversité. En réalité, le multiculturalisme va bien plus loin que la simple tolérance pour exprimer un programme politique qui encourage la prise en compte par l'État des différences culturelles et identitaires en les inscrivant dans la loi.

La seconde signification du multiculturalisme rejoint directement notre interrogation première : la politique de la diversité.
Le multiculturalisme ou doctrine du multiculturalisme désigne, bien plus que la diversité, une politique particulière de la diversité et un nouveau modèle d'intégration qui implique, d'une part, des changements institutionnels et, d'autre part, une nouvelle approche des rapports entre l'unité de la société et la diversité culturelle qui l'imprègne. Fortement lié aux théories de la reconnaissance, le multiculturalisme exige en effet que l'État reconnaisse les différences culturelles et adopte un rôle actif. Dans cette conception des rapports entre l'Etat et la société, l'État et l'identité, l'État et l'immigration, les institutions publiques, comme l'école, doivent s'adapter pour aménager un espace à la diversité culturelle et mieux la représenter. Il s'agira par exemple, de cours bilingues ou de programmes d'études scolaires ethniques ou encore d'exemption à l'application de certaines lois.

Pour les partisans du multiculturalisme, l'État n'aurait aucune légitimité pour imposer une conception de la vie bonne et une identité particulière aux personnes d'origine étrangère. Respecter la différence exigerait d'encourager la différence. A l'inverse, l'identité nationale imposerait une homogénéité artificielle et ne ferait qu'asseoir les normes et les valeurs du groupe national majoritaire. Le processus d'intégration nationale appellerait à une annihilation de l'autonomie et de l'identité de la personne au profit du groupe majoritaire. Une politique juste et tolérante devrait donc rechercher l'hétérogénéité et non l'homogénéité.

Nous retrouvons ici notre couple Un/Multiple : le multiculturalisme, comme l'exprime Iris Marion Young, professeur de science politique à l'université de Chicago, auteure d'un multiculturalisme radical, met l'accent sur l'hétérogénéité de la société. La différence est valorisée, considérée comme une valeur fondamentale indépassable. De la différence naîtra la concorde à condition que l'État accepte d'en finir avec une neutralité libérale illusoire pour embrasser une politique de la reconnaissance, une politique multiculturelle. La société multiculturelle, contrairement à la nation ou aux modèles libéraux ou républicains, ne transcende pas les différences, grâce à un principe universel, mais se construit autour de groupes identitaires ou culturels aux différences marquées et préservées. La société des communautés remplace la société communautaire.
Dans la forme radicale du multiculturalisme, le concept même d'universalisme ou de bien commun est remis en cause. Comme l'exprime Young : *« la repolitisation de la vie politique ne requiert pas la création d'un espace public unifié dans lequel les citoyens laissent derrière eux leurs affiliations, leurs histoires et leurs besoins communautaires particuliers, pour s'entendre sur un bien commun mythique. Dans une société divisée par les groupes sociaux, les occupations, les positions politiques, les différences de privilèges et d'oppression, de régions, et ainsi de suite, la perception d'un objet tel que le bien commun ne peut être que le produit de l'interaction publique qui exprime plutôt qu'il ne submerge les différences. »* Le multiculturalisme, dans une critique forte du libéralisme, veut donc en finir avec l'identité nationale classique d'une part et avec l'ignorance et la neutralité de l'État libéral, d'autre part.

Si en effet le multiculturalisme peut apparaître comme le prolongement logique du libéralisme, puisque tous deux se fondent sur le respect du pluralisme, il s'est toutefois construit en réaction envers l'une des valeurs fondatrices de la conception libérale : la neutralité de l'État. Le libéralisme avait émergé contre l'interventionnisme moral de l'État mais également contre le système féodal qui définissait les avantages économiques et sociaux en fonction de l'appartenance à un groupe. Le libéralisme assure l'égalité et la liberté de tous les citoyens quelque soit leur origine sociale, culturelle ou religieuse. Du fait de son histoire et de sa conception de l'État et de la société, le libéralisme s'oppose à l'expression de droits différenciés pour les minorités nationales ou immigrées. Un tel droit contreviendrait en effet à l'égal traitement des individus que désire mettre en œuvre le libéralisme. Pour ce dernier, et pour l'exprimer de manière caricaturale et simpliste, la

société se compose uniquement d'individus, pas de groupes.

Le multiculturalisme rompt en grande partie avec ces principes. Bien que porteur des valeurs individualistes de la modernité, le multiculturalisme aboutit à la création de droits pour les groupes. Contre la neutralité libérale, le multiculturalisme plaide pour une action de l'État (libéral) en faveur des différences culturelles qui ne doivent plus être mises entre parenthèses. Comme l'indique Charles Taylor, philosophe canadien communautarien proche de la doctrine multiculturelle, le multiculturalisme considère que la neutralité de l'État libéral est un leurre. Sous couvert de neutralité, l'État impose une conception particulière du bien et une culture singulière aux populations immigrées. La neutralité des espaces publics canadiens, américain, est illusoire ; ils furent toujours l'expression d'une culture particulière. Plus qu'un leurre, la neutralité libérale est une hypocrisie qui sert les intérêts du groupe majoritaire, destinée à concrétiser et pérenniser la domination des mâles blancs occidentaux, pour reprendre la terminologie si nuancée des multiculturalistes. La logique du multiculturalisme débouche sur le principe d'une citoyenneté différenciée où les droits et les devoirs de chacun sont coordonnées et différenciés suivant l'appartenance ethnique ou culturelle : les droits polyethniques.

"Contre la neutralité libérale, le multiculturalisme plaide pour une action de l'État en faveur des différences culturelles qui ne doivent plus être mises entre parenthèses."

*

Le multiculturalisme est né dans le contexte particulier de la décolonisation et de la profonde remise en cause de l'Occident à cette époque. Le ressassement des crimes passés, la ségrégation subie par la population noire dans certains États américains, le remords et le sentiment de culpabilité en raison des crimes liés à la colonisation et à la décolonisation, expliquent en partie, avec la demande d'un meilleur traitement et d'une plus grande justice de la part de certaines minorités, la formation de la doctrine du multiculturalisme. Animés par un esprit de tolérance et soucieux de respecter la diversité culturelle, les partisans du multiculturalisme ont voulu proposer une autre vision de l'intégration et une autre manière de résoudre le problème politique du multiple. Le multiculturalisme, dans l'équilibre entre l'un et le multiple, fait peser la balance du côté du multiple, en exaltant la différence, les racines et la diversité culturelle. Cette doctrine

considère que toute unité, à travers l'imposition de valeurs ou de coutumes, masque une volonté néo-colonisatrice, quasi raciste, de normer les comportements des populations étrangères. Ainsi, aux Etats-Unis, le "melting-pot" est devenu un terme politiquement incorrect remplacé désormais par celui de "salad-bowl[6]" où chaque communauté exprime sa différence en tentant de s'intégrer à la mosaïque sociale. L'idéal d'homogénéité du "melting-pot" est remplacé par l'idéal d'hétérogénéité du "salad bowl". Le multiculturalisme a si fortement emporté la bataille des idées que le simple fait de vouloir que les immigrés aux Etats-Unis, tels que les hispaniques, parlent anglais est perçu comme le comble de l'intolérance.

Mais le multiculturalisme a totalement échoué dans ses prétentions. Sa solution à l'unification de la diversité est un échec complet confirmé par la communautarisation croissante des espaces publics, la montée de la xénophobie et de l'extrémisme, l'individualisme et la perte de sentiment de communauté.

Une défaite dans la pratique

En 2003, dans une province de l'Est du Canada, un événement a mis en lumière les défaillances du multiculturalisme. Un couple de femmes, sourdes et muettes, adopta un enfant et désira l'opérer pour le rendre sourd et muet afin de lui faire partager et lui transmettre la « culture des sourds-muets ». Devant le refus du personnel hospitalier, leur requête aboutit, après de nombreuses démarches judiciaires, à la Cour suprême du Canada qui interdit finalement cette opération. Il est difficile de déterminer le plus choquant dans ce fait divers : que des adultes aient souhaité faire pratiquer une telle opération sur un enfant ou que cette demande ait suscitée un débat au Canada.

En exaltant l'identité et les valeurs du groupe auquel un individu se sent rattaché, le multiculturalisme a instillé l'idée qu'une norme générale en matière de mœurs, de coutumes, de valeurs culturelles était impossible et oppressive. Ce couple a cru avoir le droit de pratiquer cette opération car dans l'univers particulier du multiculturalisme, chaque groupe identitaire, chaque groupe minoritaire, chaque groupe historiquement opprimé est valorisé contre le groupe majoritaire ; chaque groupe culturel, ou perçu comme tel, a le droit d'affirmer sa différence dans l'espace public, a le droit de recevoir un traitement différencié. La différence y est exaltée et toute norme universelle, tout objet commun y est perçu comme l'expression d'une volonté de domination. Si ce fait divers peut s'expliquer par certaines dérives propres à l'univers du libéralisme, telles que l'individualisme acharné ou la défense extrême des libertés individuelles, la doctrine du multiculturalisme provoque le relativisme, la survalorisation de l'ego et de l'identité, l'absence de référence à des valeurs universelles, la totale désunion des individus au cœur de cet événement.

6. Terme inventé le 12 septembre 1995 par le professeur Nancy Meltzoff à l'université d'Oregon lors de son cours « Enseignement culturellement responsable pour une société globale ». Décrivant l'histoire de l'enseignement culturel aux Etats-Unis, elle a fait passer un immense saladier de légumes et a expliqué que le saladier est la nouvelle métaphore qui correspond mieux à l'image de la société multiculturelle des Etats-Unis à la place de la métaphore du « melting-pot ».

La doctrine du multiculturalisme est-elle parvenue à unifier le divers, à faire vivre harmonieusement des groupes culturels multiples ? Après 40 années d'expérience, la doctrine du multiculturalisme a échoué comme politique d'intégration et d'unification du divers. Victorieuse sur le plan des idées, elle a échoué dans la pratique.

Quand elle ne le récuse pas, la doctrine du multiculturalisme conçoit le bien commun à partir de la différence et de l'affirmation des différences dans l'espace public. Reconnaître les spécificités de chaque groupe culturel et les inscrire dans la loi, adapter les institutions publiques à la différence multiculturelle devait aboutir à reconnaître et rendre leur dignité à des populations historiquement opprimées.

"Après 40 années d'expérience, la doctrine du multiculturalisme a échoué comme politique d'intégration et d'unification du divers. Victorieuse sur le plan des idées, elle a échoué dans la pratique."

La reconnaissance et l'affirmation des différences devaient également améliorer le lien social entre ces différents groupes. Mais en survalorisant la différence, la doctrine du multiculturalisme a délaissé l'unité au profit de la multiplicité. Les partisans du multiculturalisme n'ont jamais songé que le multiple devait, conceptuellement, être sous-tendu par l'unité. En épistémologie, aucun savoir ne serait possible sans l'existence de fonction humaine ou de catégorie de la Raison capable de rassembler le divers des impressions pour en tirer une connaissance. Et sur le plan politique, si le Contrat social n'aboutissait pas à la formation d'un arbitre commun disposant de la souveraineté, la diversité humaine réunie en société s'enfoncerait dans le chaos.

La diversité a besoin de l'unité pour produire cette richesse si vantée par les tenants du multiculturalisme. Si rien de commun ne rassemble les individus, comment espérer que des groupes aux différences marquées et revendiquées puissent vivre ensemble ? Une société de ce type ne dérivera pas forcément dans la guerre civile, mais un fossé se creusera entre des communautés aux valeurs et aux particularismes renforcés, entre des individus sans cesse renvoyés à leurs différences et à leurs racines. La doctrine du multiculturalisme refuse de penser un médium commun ou un universel prétendument fossoyeur de la diversité et figure de l'impérialisme. Pour le multiculturalisme, la différence est et doit rester l'unique medium commun entre les individus d'une société multiculturelle.

Loin d'aboutir à une société de la concorde et de la tolérance, les multiculturalistes renvoient, involontairement, l'immigré à son statut d'étranger. À cet égard, l'enseignement

de l'histoire à l'école constitue un exemple éclairant. Les partisans de la doctrine du multiculturalisme défendent l'idée d'enseigner, à la place de l'histoire du pays d'accueil, l'histoire du pays d'origine de chaque enfant immigré. Or, une telle démarche contribue à renvoyer ces enfants à leurs origines particulières et à les marquer comme de perpétuels étrangers. Pire, en sacralisant leurs origines, en glorifiant leurs histoires particulières, les multiculturalistes n'indiquent pas comment l'ouverture à autrui pourra s'effectuer. Dans une société, qui implique une quotidienneté de la coexistence, sans histoire commune, sans valeurs communes, sans langage commun, autrui reste cloisonné dans sa sphère particulière. Le multiculturalisme crée une société des communautés où le lien inter-communautés se fragilise et s'atténue et où en conséquence les liens entre les individus perdent de leur force. En France, les frictions entre les communautés juives et musulmanes autour du conflit israélo-palestinien, les manifestations de colères lors des défaites de l'équipe algérienne, sont autant d'exemples qui tendent à prouver que, peu à peu, l'idée d'une communauté générale transcendant les différences particulières se fragilisent. Des affiliations et origines désormais mythifiées, puisqu'il s'agit de la troisième ou même quatrième génération d'immigrés, acquièrent plus d'importance que l'affiliation nationale.

L'explication économique et sociale revient souvent pour analyser les causes du repli communautaire. Elle ne peut être totalement exclue. Les difficultés d'insertion et d'emploi en période de crise économique, le racisme ordinaire, les discriminations pour le logement ou l'emploi peuvent contribuer à des affirmations identitaires en retour. S'il est certain que le dynamisme économique, comme lors des « Trente glorieuses », et une application réelle de l'égalité des chances, contribuent à l'intégration des populations étrangères, nous considérons cependant que l'économie et le social ne sont pas des facteurs suffisants pour expliquer les ratés de l'intégration. Au cours de l'histoire, bien des immigrés ou d'enfants d'immigrés ont connu la misère, la xénophobie, le rejet, mais sont parvenus à s'intégrer grâce aux mécanismes classiques de l'assimilation à la française.

"La cause véritable des difficultés actuelles de l'intégration tient à la disparition du modèle de l'assimilation et à la montée en puissance de la doctrine multiculturelle."

Face à la thèse économique et sociale, à l'autre extrême, la thèse ethnique et culturaliste considère que l'origine des immigrés explique les difficultés actuelles d'intégration. Nous réprouvons totalement cette vision. L'origine peut à la marge rendre plus complexe le

processus d'intégration mais une société au modèle d'intégration solide parviendra toujours à intégrer les étrangers quelle que soit leur religion ou leur origine. La cause véritable des difficultés actuelles de l'intégration tient à la disparition du modèle de l'assimilation et à la montée en puissance de la doctrine multiculturelle.

Enfin, une autre problématique concerne la question de la « mixité ». Très concrètement, il s'agit par exemple de savoir à quelles conditions l'intégration est possible dans certaines villes de Seine-Saint-Denis où, parmi les moins de 18 ans, plus de 75 % des jeunes sont issus de l'immigration. Pour certains, inspirés par les idées nativistes, racistes ou nationalistes xénophobes, les immigrés feraient alors courir un risque à la culture nationale. Ce n'est pas notre thèse. Lorsqu'aux États-Unis, les nativistes et les néo-darwiniens, au 19e siècle et au début du 20e siècle, "alertaient" sur la masse des immigrés en provenance de l'Europe de l'Est, d'Asie ou d'Orient, l'origine des immigrés les inquiétait tout autant que leur nombre. La thèse de la masse est un masque derrière lequel peuvent se cacher les partisans d'une différenciation essentialiste de certaines communautés d'immigrés accusées de ne pouvoir s'intégrer en raison de leur culture, accusées de ne pouvoir assimiler les principes démocratiques en raison de coutumes et de normes foncièrement étrangères à la démocratie et l'État de droit. Aux USA, tour à tour les Irlandais, les Asiatiques, les Juifs orientaux, les Slaves ont subi une telle accusation. Si l'immigration, pour des raisons pratiques et économiques, doit être maîtrisée, comme le font tous les pays démocratiques, le thème de la masse, surtout utilisé sous l'angle de la menace culturelle et de l'incapacité d'intégration, est une chimère. Certes, le défi d'intégration, notamment pour l'éducation nationale, est plus exigeant dans ces conditions mais il est toujours réalisable. Une nation n'est ni fixe ni monolithique. Avec un cadre d'assimilation exigeant, une nation est toujours assez forte pour intégrer les immigrés et utiliser l'apport étranger pour se régénérer et s'enrichir. Mais la richesse de la différence doit passer impérativement par une unité et un cadre culturel commun, porteur de certaines normes et de certaines valeurs.

Comment en effet l'idée de justice serait-elle possible dans une société fragmentée en communautés aux valeurs et aux coutumes différentes ? La volonté du multiculturalisme de remédier à l'injustice ou aux inégalités est reniée par sa conception de la société. Car si les communautés sont sans cesse renvoyées à leur propre univers, pourquoi telle communauté accepterait un traitement favorable et particulier pour telle autre communauté ? Autrement dit, dans une société divisée en groupes aux différences marquées, l'égoïsme et l'individualisme de groupe, qui en découlent, contribuent à menacer l'idéal de justice qui motivait pourtant le multiculturalisme. La justice au sein d'une société réclame la confiance, la légitimité et une certaine idée de la collectivité. Mais la confiance, la légitimité et l'idée de collectivité réclament une solidarité absente d'une société multiculturelle puisque chacun de ces principes a besoin d'une identité commune et de valeurs communes. La nation fournissait le socle de la solidarité, le multiculturalisme n'en offre aucun.

Le multiculturalisme contribue ainsi à un affaiblissement de la politique et de l'État de droit. En favorisant l'éclatement de la société en groupes, le multiculturalisme a accentué le travail de corrosion de la mondialisation sur la souveraineté et les pouvoirs étatiques nationaux. La politique réclame, dans un équilibre constant, la pluralité et l'unité. La politique se fonde toujours sur un groupe humain donné capable de se rassembler autour d'un espace commun qui impulse un mouvement de délibération coordonnée par l'idée de raison publique. Or, par l'éclatement en chapelle identitaire de l'espace public, le multiculturalisme a contribué à fragiliser l'idée même de la politique.

*

"Le cosmopolitisme intègre une idée d'universel que le multiculturalisme écarte."

Le multiculturalisme a produit le communautarisme et a évacué toute dimension de bien commun entre les différents groupes culturels d'une société. Le terme du multiculturalisme est à cet égard éclairant. Le multiculturalisme par son étymologie nous renseigne sur sa nature : multi - culturelle, autrement dit une multiplicité de cultures jetées pèle mêle ensemble sans la moindre référence à un objet commun, à un objet universel. À l'inverse l'idéal de cosmopolitisme intègre à la fois l'un et le multiple, l'universalisme et le particularisme. Le cosmopolitisme est formé de cosmos et de polis, citoyen du monde. À la racine le cosmopolitisme pense à la fois la diversité culturelle et la réunion de cette diversité par une transcendance, celle du genre humain et du monde. La confusion du multiculturalisme et du cosmopolitisme est une erreur. Le cosmopolitisme intègre une idée d'universel que le multiculturalisme écarte.

Face aux attaques de la doctrine du multiculturalisme, nous désirons revenir désormais sur le sens véritable de la nation et du cadre d'intégration national, sous l'angle de l'un et du multiple. Néanmoins l'assimilation à la française demeure trop liée à une nation dépassée par les courants transnationaux et supranationaux de la mondialisation pour pouvoir à nouveau être effective et efficiente dans notre monde. Nous devrons donc dégager, en guise de dernier moment de notre réflexion, une nouvelle piste dans la résolution du problème politique de l'un et du multiple.

Le renouvellement d'une voie ancienne : le cosmopolitisme

Le véritable sens de la nation et son avenir

La nation est à la fois un objet culturel et un objet politique qui désigne un groupement

humain relié par une culture commune partagée et par le désir de vivre ensemble, sous la forme d'un plébiscite de tous les jours pour reprendre la célèbre formule d'Ernest Renan. Mais ce qui nous intéresse par rapport à notre problématique est la manière dont la nation a construit un espace public qui a unifié une multiplicité d'identités et de cultures en rendant palpables les principes abstraits de l'universalisme.

La nation crée un lien de familiarité entre des personnes étrangères par l'intermédiaire d'un milieu culturel où les individus peuvent se concevoir comme des citoyens politiquement actifs. Le milieu culturel, œuvre de la nation, a rendu tangible une citoyenneté formée autour de notions universelles mais abstraites en faisant appel au cœur et au sentiment, pour reprendre une expression d'Habermas. L'imbrication de la nation et de l'État a produit un nouveau mode de légitimation qui autorise l'intégration sociale. Au moment de la naissance de la nation, les États étaient confrontés à un problème de légitimité qui provenait des bouleversements induits par la laïcisation de la société conduisant à l'éclatement des perspectives sans point focal de transcendance, sans un objet commun capable de transcender les différentes valeurs de la société. La nation fut le catalyseur d'une transcendance des identités particulières et des perspectives pluralistes sur le monde. « La transcendance nationale » fut utilisée par l'État pour légitimer les nouvelles structures de la décision politique. Déracinés des structures corporatives classiques, soumis à une migration plus intense, géographique et à la singularisation de l'individu, les peuples risquaient de ne pas se reconnaître dans les nouveaux cadres de la politique créés par l'État moderne ; ce dernier a donc puisé dans la nation l'élément passionnel qui a rendu possible l'intégration sociale et sa propre légitimation. La force de la nation fut d'incarner l'universalisme démocratique et d'ancrer l'identité politique dans un élément passionnel grâce à la culture et à la vision, fantasmée, d'une continuité historique et d'un destin commun. Les principes abstraits de l'universel se stabilisent dans une communauté culturelle.

L'universalité instaurée par la nation est étrange : arrêtée aux frontières nationales, elle ne s'étend pas au genre humain mais uniquement à une certaine population et à une certaine portion d'espace. Ce paradoxe apparent doit être replacé dans le processus d'application des principes universels. Sans des institutions politiques et un cadre culturel capables de les faire passer en chair et en sang, de les appliquer concrètement, les principes universels demeurent vides et abstraits. L'égalité, la liberté, ont besoin d'un support émotionnel, passionnel et d'un cadre politique et culturel particulier. L'égalité et la liberté, principes juridiques, ont besoin du sentiment de fraternité pour s'incarner dans des comportements et exister dans la pratique. En ce sens, l'universel a besoin de la singularité, du particularisme. Pour que les principes d'égalité ou de liberté soient efficients, principes universels qui définissent une certaine idée de l'homme, l'État doit les faire respecter grâce à un cadre coercitif et ce cadre collectif existe par l'intermédiaire de la nation qui cloisonne l'espace physique, politique et public. En ce sens, la nation n'est pas universelle dans sa portée mais

devient le porteur et le catalyseur de l'universel. Il s'instaure donc un rapport étrange entre la nation, objet culturel de la particularité et de la distinction, et l'universel qui en principe ne connaît pas de frontières. La nation établit, par une communauté culturelle forcément singulière, un dépassement des particularismes de chaque individu.

La nation fut le troisième terme qui permit de relier l'Un et le Multiple en imposant un cadre commun de valeurs et une identité commune. Si une meilleure place à la diversité était nécessaire, si des injustices et des inégalités effrayantes régnaient dans certains États-nation démocratiques, tels que les Etats-Unis, le principe national permettait de penser, avec les aménagements nécessaires, l'unification de la diversité. Les individus, quelles que soient leurs origines, contemplaient par delà leurs différences un horizon commun qui rendait palpable une certaine idée de la fraternité et de la communauté. Bien entendu, la fraternité au temps des nations triomphantes (jusqu'au milieu des années 1950) laissaient de côté des pans entiers de la société. Des inégalités criantes entachaient le principe de fraternité. Mais le multiculturalisme a apporté une mauvaise réponse à un problème véritable. Le problème ne provenait pas de l'idéal assimilationniste ou de la conception du "melting-pot", pour les droits des noirs aux Etats-Unis par exemple, mais de la volonté justement de ne pas appliquer ces principes à toute la population, du désir d'exclure plutôt que d'inclure ces populations au sein de la société.

*

La nation peut-elle continuer à être le catalyseur de l'universel ? L'assimilation est-elle encore un principe viable d'intégration ?
À notre sens, l'assimilation n'est plus opérationnelle aujourd'hui. Retourner au principe de l'assimilation équivaudrait à un retour en arrière désormais impossible à effectuer. En raison de la trop grande diversité culturelle des sociétés contemporaines, à cause des habitudes créées par le multiculturalisme. Ce dernier point mérite d'être souligné : le multiculturalisme a explosé un cadre d'intégration qui, sans nier la diversité, lui était moins favorable. Les individus sont aujourd'hui bien trop attachés à leurs affiliations culturelles et identitaires pour qu'un principe qui insiste tant sur l'unité soit encore réaliste du point de vue pratique.
Mais la mondialisation reste le facteur principal dans l'affaiblissement du modèle de l'intégration nationale. L'État-national, seul, ne dispose plus des capacités coercitives, financières, et presque morales, pour imposer une identité politique et culturelle particulière aux populations d'origine étrangère.

Ainsi le cadre international impose de renouveler le paradigme assimilationniste. Les échecs du multiculturalisme imposent d'en finir avec une politique multiculturelle qui a délaissé l'unité pour célébrer la diversité. Les contraintes du nouveau modèle d'unification de la diversité sont fortes : ce modèle doit réunir l'unité de la société (l'un) et le pluralisme

culturel (le multiple) tout en s'adaptant à la mondialisation et en préservant l'identité des nations sans nier la diversité et sa nécessaire représentation au sein des sociétés contemporaines.

Une piste toujours en friche : cosmopolitique entre les nations, cosmopolitisme dans les nations

Avant d'entrer dans le cœur de notre thèse, nous signalons que ce projet est toujours en cours de recherche. La théorie du cosmopolitisme comme nouveau modèle d'intégration n'est pas encore clairement fixée. Nous proposons simplement ici une piste de réflexion afin de répondre au problème de l'unification du divers culturel et pour sortir de l'impasse du multiculturalisme.

Le cosmopolitisme est une idée ancienne de la philosophie et des sociétés humaines. Dans le conflit de l'universel et du particulier, le cosmopolitisme fonde une théorie morale et politique de l'universel où les affiliations particulières sont rattachées à l'idée universelle du monde et du genre humain. Le cosmopolitisme postule l'appartenance des hommes à la communauté du genre humain, matrice universelle d'un individu détaché des considérations partisanes et des fermetures instaurées par les ordres politiques particuliers. Le cosmopolite, dérivé du terme grec kosmopolitês, est un citoyen de l'univers, un citoyen du monde. Les appartenances aux Cités, patries, nations ou classes sociales, s'estompent devant l'universalité : universalité de la nature humaine, universalité du monde. Contrairement au multiculturalisme, simple juxtaposition des cultures sans que leurs coexistences ne soient véritablement pensées, le cosmopolitisme relie les différentes cultures à un principe d'universalité où la rencontre de l'autre est possible, et insiste moins sur l'effacement de la nation ou des cultures particulières que sur leur nécessaire harmonisation.

Les rapports entre cosmopolitisme et nationalisme sont complexes et tumultueux. Les limites de cet article ne nous permettent pas d'en détailler les enjeux et les aboutissements. Nous devons simplement ici poser sans plus de détails notre thèse : le cosmopolitisme n'efface pas les nations mais les inclue dans un ordre supérieur, un ordre mondial. La cosmopolitique se déduit en effet du cosmopolitisme. La cosmopolitique est le passage d'un ordre cosmopolite culturel (richesse culturel de l'individu, figure de l'apatride, respect de la pluralité des cultures et subordination des particularismes au genre supérieur de l'humanité et du monde) à un ordre véritablement politique. La cosmopolitique conduit à l'élaboration d'un projet de politique globale. Les projets de paix perpétuelle du 18e siècle ainsi que les organisations internationales telles que l'ONU sont, à bien des égards, des tentatives de cosmopolitique.

Les notions de cosmopolitisme et de cosmopolitique sont pertinentes pour le problème de la diversité car ces concepts lient sur le plan théorique l'un et le multiple au moyen de

l'universalité. La cosmopolitique concerne prioritairement et directement les relations internationales. Elle consiste à penser l'émergence d'un pouvoir politique mondial qui instituerait à la fois un ordre mondial coercitif et un espace public mondial où la délibération serait rendue possible par une représentation politique des peuples. La raison publique à l'œuvre dans les nations serait étendue au monde au moyen d'institutions politiques supranationales. Les États-nations seraient préservés mais subordonnés à un ordre supérieur. Ce point est primordial car il ne saurait être question d'en finir avec les nations et les États-nations. Les nations sont porteuses de la diversité humaine. Les préserver se révèle impératif pour sauvegarder l'essence de la politique. En redonnant une place et un espace aux nations, nous espérons également contribuer à leur redonner de la force et de l'autorité.

Toutefois, à ce stade rien n'indique que l'imposition d'un ordre mondial résoudrait totalement la problématique examinée dans cet article. Nous devons donc faire appel également à une solution interne, le cosmopolitisme.

"Le cosmopolitisme est la capacité de dépasser les clivages, de fonder une communauté de destin tout en respectant et en chérissant la différence culturelle."

Le cosmopolitisme réunit le particularisme et l'universalisme, le multiple et l'un dans un seul concept : respect et amour de la diversité culturelle subsumée, pourtant, sous une vision universelle de l'homme et des principes éthiques universels. Bien souvent, le cosmopolitisme de Grenade, de Vienne au début du 20e siècle ou de New-York est vanté comme l'apologie du « différentialisme » et confondu avec le multiculturalisme. Or la diversité culturelle déployait toute sa richesse dans ces microcosmes parce qu'une identité forte s'imposait aux différentes communautés. Un horizon culturel, politique et identitaire plus vaste dépassait les particularismes. Le sentiment d'appartenir à une même communauté permettait, malgré des tensions toujours présentes, de dépasser les conflits inhérents à la coexistence de perspectives aussi différentes sur le monde. Cette rencontre entre la multiplicité des différentes nationalités et l'unité d'une identité et d'un cadre culturel donnait naissance, voire reposait, sur l'universalisme. Le cosmopolitisme est la capacité de dépasser les clivages, de fonder une communauté de destin tout en respectant et en chérissant la différence culturelle. À l'intérieur du cosmopolitisme, plusieurs concepts s'entremêlent : respect et dépassement des différences culturelles, intégration de ces différences dans un socle commun de valeurs et une identité commune (étendue en réalité à l'humanité entière). Le cosmopolitisme postule donc, à notre sens, une identité et un cadre commun de valeurs. La différence avec le nationalisme réside dans une ouverture au

monde et à l'humanité, une inclusion dans un ordre politique et moral mondial, où les affiliations avec les étrangers acquièrent une importance et une réalité absentes du plan nationaliste. Les différences peuvent s'exprimer avec plus d'autonomie et de liberté que dans le cadre national classique. Mais le cosmopolitisme exige que la différence soit reliée à des principes communs au sein de la société et rattachée à un horizon encore plus vaste, l'humanité. Pourvu de ces caractéristiques, le cosmopolitisme peut devenir une politique d'intégration pertinente.

Le cosmopolitisme, comme politique de la diversité, est une réutilisation, une refondation de la logique assimilationniste. Les théoriciens de l'assimilationisme considéraient que les étrangers devaient, par respect pour le pays d'accueil et afin de créer une société solidaire, se dépouiller et abandonner leurs coutumes et leurs cultures. Le cosmopolitisme ne va pas jusqu'à l'extrême du dépouillement total, de l'abandon, mais demande toutefois que les codes, les valeurs et la culture du pays d'accueil soient assimilés par les immigrés. La politique cosmopolite se différencie en effet de l'assimilation classique par le souci d'aménager un espace à la diversité. Le but est de parvenir sur le plan pratique, sur le plan politique, à réunir l'universel et le particulier. Le multiculturalisme ne célèbre que la différence, nie le bien commun et l'universel, renvoie sans cesse l'étranger, l'immigré à des origines bien souvent mythifiées. L'assImilationisme nie les différences et empêche totalement que l'immigré puisse avoir une autre affiliation à coté de son appartenance à sa nouvelle communauté nationale. Le cosmopolitisme est un juste milieu entre ces deux voies. Il entend mieux aménager la différence et mieux la respecter sans pourtant que la différence ne prenne le pas sur l'identité commune, le cadre culturel national et les principes éthiques universels. Les multiculturalistes au contraire n'ont pas hésité à soutenir des pratiques et des coutumes qui vont à l'encontre du respect de la femme, de la liberté religieuse, de l'autonomie de conscience.

Mais pour mieux illustrer notre thèse, le tableau qui suit offre quelques illustrations concrètes des différences entre le cosmopolitisme, l'assimilationisme et le multiculturalisme.

	Assimilationisme	Multiculturalisme	Cosmopolitisme
Enseignement de l'histoire à l'école	Une seule Histoire : celle de la nation d'accueil.	L'école doit enseigner l'histoire de l'ensemble des groupes religieux et culturels.	Un tronc commun : l'enseignement de l'Histoire commune, celle de la nation d'accueil. Une option : un cours de civilisations étrangères.
Cantine scolaire	Un seul et même type de menu.	Dans la mesure du possible proposer des menus adaptés à chaque communauté.	Un menu issu de la cuisine nationale et un menu végétarien.
Langue	Coercition. Enseignement de la langue nationale et abandon de la langue d'origine.	Par souci de tolérance, ne pas imposer des cours de langue aux immigrés mais au contraire favoriser et encourager la diversité des langues. But : plus de langue nationale.	Respect de la langue nationale qui doit nécessairement être apprise par les immigrés sans qu'ils doivent toutefois abandonner leur langue d'origine.
Commémorations	Commémoration des fêtes nationales.	Commémoration de l'ensemble des fêtes des groupes culturels, ressassement des crimes passés au travers de commémorations dans les nations occidentales.	Commémoration des fêtes nationales.
Laïcité	Respect strict du principe de laïcité.	Dérogations. La laïcité est une conception occidentale qui s'impose arbitrairement à des populations étrangères.	Respect strict du principe de laïcité.
Ordre politique Mondial	Respect et sanctification de la souveraineté des États. Préservation des nations.	Préférence pour un ordre politique mondial et fin des nations classiques	Construction d'une politique intérieure à l'échelle de la planète qui intègre les États-nations à un ensemble plus vaste, un espace public mondial.

*

L'adhésion à des idées universelles, telle que la dignité humaine quel que soit le sexe ou l'origine, permettrait de réguler les comportements les plus inquiétants que le multiculturalisme a tolérés. Par exemple, le refus de certaines personnes de confession musulmane de voir leurs femmes soignées par des hommes ou encore la demande d'exclure le public masculin des piscines à certaines heures de la journée. En France, une politique cosmopolite interdirait de telles pratiques comme contrevenant à la fois à des idées universelles et aux principes de la culture française. Les deux versants doivent être respectés : la culture nationale et les principes universels communs à l'ensemble de l'humanité.

Pour résumer, une politique cosmopolite au sein des États fonctionnerait de la manière suivante. Comme dans l'idéal assimilationniste, les immigrés devraient se dépouiller d'une partie de leur culture pour épouser la culture majoritaire. Mais au lieu d'aboutir à une société parfaitement homogène, la diversité pourrait s'exprimer sous certaines limites (respect de la culture majoritaire, respect de principes universels) dans l'espace public. Un socle de valeurs communes, rendues palpables par la culture majoritaire, la culture nationale, unirait des individus d'origine différente qui se verraient toutefois accorder des espaces pour exprimer leur différence. Ainsi seraient réunis au sein des sociétés, l'un et le multiple, la diversité et l'unité, l'universalité et le particularisme.

PARTIE II

Prospective : les contributions des Ateliers

ATELIER COMMUNAUTÉ
Animé par Elie Aboud,
député de l'Hérault

Vers un service civique obligatoire

par Nicolas Morel,

dirigeant d'entreprise

« La France est la meilleure machine à fabriquer des Français » : cet adage est bien souvent repris par les différents observateurs et acteurs de notre vie intellectuelle et politique… Souvent pour s'en féliciter, parfois pour regretter qu'il ne se conjugue désormais à l'imparfait.

Que ce soit pour l'intégration dans la communauté nationale et la République de jeunes issus d'une immigration récente comme pour celle des autres, il est indéniable que, pendant un ou deux siècles, des outils dont l'objectif premier affiché était pourtant tout autre, furent de formidables « machines à fabriquer du Français », à consolider le lien social, le désir de vivre ensemble et à entretenir le sentiment d'un destin commun. Parmi ces outils, les deux plus efficients étaient sans conteste l'école et le service militaire.

Notre idée ici n'est pas de regretter la disparition du service militaire : pour quiconque fut en âge et en situation de le « faire », il est clair que celui-ci ne répondait plus à sa vocation première – la défense de la nation – et qu'il était devenu, depuis bien des années, un outil obsolète, coûteux et très certainement inefficace.

Force est de constater par ailleurs que les vertus socialisantes et égalitaires du service militaire s'étaient grandement érodées sous l'effet de deux phénomènes : d'abord le fossé croissant entre les objectifs premiers du service et la réalité concrète des travaux confiés aux appelés ; ensuite, le taux d'exemption, de dispenses et de réforme qui dans les dernières années du service se montait à près de 30 % d'une classe d'âge !

Pourtant, les raisons de la mise en place d'un service, cette fois-ci civique, mais lui aussi obligatoire nous paraissent impérieuses et les bénéfices pour l'ensemble de la communauté nationale à la fois nombreux et féconds.

Pourquoi un service civique obligatoire ?

Pour vivre ensemble et retrouver le goût de vivre ensemble !

L'une des vertus d'un service civique obligatoire est en effet d'être un ciment social fort, aux effets durables.

Dans une société où la fragmentation sociale va croissant, cette période serait en effet une occasion rare de se confronter à l'altérité, de vivre physiquement avec l'autre et de construire avec lui, si dissemblable apparemment, un terrain d'entente et de compréhension, avant que les parcours ne divergent et que chacun ne s'installe petit à petit dans une certaine homogénéité socioculturelle.

Pour réduire les lignes de fracture de notre société !

Il est presque devenu un lieu commun que de constater les lignes de fracture de la société

française : logement, accès à un niveau de qualité homogène des services publics, ghettoïsation pour les plus aisés comme pour les plus démunis…

Il est malheureusement évident que de nouvelles lignes apparaissent. Celle des générations porte probablement en elle les dangers les plus lourds : notre jeunesse se croit promise à des perspectives économiques difficiles et à la nécessité de rembourser dans les années à venir les dettes d'un Etat Providence essentiellement creusées par ses aînés.

Bien sûr, certaines de ces fractures sont éternelles et portent en elles leur part d'irréductibilité (on est toujours le riche ou le pauvre, le jeune ou le vieux de quelqu'un d'autre) et notre projet ne consiste pas à abolir l'argent ni même le temps qui passe.

Nous pensons simplement que ces fractures vont s'élargissant, que se greffent des phénomènes (immigration légale et clandestine, en provenance des pays de l'Union européenne comme de l'extérieur, difficultés manifestes d'un nombre croissant de nos concitoyens à trouver leur place dans la société) qui ne sont certes pas nouveaux dans leur nature, mais qui, associés aux risques d'une stagnation économique longue et aux difficultés de notre Etat Providence, sont porteurs de menaces pour la cohésion et la paix sociale de notre pays.

Une dégradation de la paix sociale aurait des conséquences inouïes à l'intérieur de la société française elle-même, à l'étranger pour l'image de la France dans le Monde et enfin, c'est sans doute le plus grave, dans l'idée que la France se fait d'elle-même, de son histoire, de sa place et de son rôle dans le Monde ; oserions-nous dire… de son âme.

Pour sociabiliser !

Les derniers lieux de sociabilisation en France sont aujourd'hui l'entreprise ou le monde du travail en général et surtout l'école dont on ne dira jamais assez combien la position est essentielle dans notre société.

Dans cette tâche délicate et extérieure à leur mission principale, ces institutions se voyaient hier accompagnées par d'autres : la famille, le syndicat, parfois le parti, le service militaire ; ce dernier faisant d'ailleurs le trait d'union dans le temps entre l'école et le monde du travail.

Pour qui a vécu dans l'entreprise, l'arrivée de différentes générations même fortement scolarisées, la disparition du service militaire fut clairement visible : se réveiller et arriver à l'heure au travail, être rasé et habillé convenablement (c'est-à-dire en phase avec les règles du jeu social de son environnement) sont des consignes que l'encadrement dut apprendre à donner (ce qui parfois fut sans doute plus difficile que de les recevoir…).
Pour toute une frange de notre jeune population, celle qui malheureusement cumule tous

les handicaps sociaux et culturels, la disparition du service militaire s'est associée dans le temps à une perte de repères et de valeurs en grande partie liée à la montée du chômage de masse, à l'inactivité ou la sous-activité des parents et du père en particulier.

Pour beaucoup, sur le plan du sentiment d'appartenance au corps social, comme sur celui de l'intégration des règles de vie en société, la disparition du service militaire fut évidemment une perte que certes d'autres institutions auraient pu combler plus tard… mais pas nécessairement, pas OBLIGATOIREMENT.

Et même, pour les plus fragiles moins obligatoirement que pour les autres !

Pour restaurer le sens de la gratuité… et apporter de l'oxygène aux grands services publics

Notre pays se sent parfois agressé par certains des effets de la société et du capitalisme modernes : sauf à vivre en dehors du monde, il est en effet difficile de résister aux nouvelles sirènes entrant par toutes les portes et les fenêtres de nos foyers : télé, Internet, mobiles… Certains affirment de plus que le monde marchand s'insère partout, que les services publics reculent, etc.

Une analyse objective, au moins sur le plan des sommes dépensées (sinon sur celui de leur efficacité…) montre évidemment le contraire : jamais la société française n'a collectivement autant dépensé pour son école, sa santé, sa sécurité, les pensions de ses retraités.
Pour autant, chacun voit ou devine que les besoins ne sont pas tous satisfaits et vont croissants, que la pression fiscale et sociale (parmi la plus élevée des pays développés) est déjà maximale, que pourtant nos finances publiques sont exsangues et que même nous finançons à crédit une partie de ces dépenses.

Ce dont beaucoup de **nos concitoyens ont besoin** à travers l'existence de la plupart des services publics, c'est **de TEMPS** : du temps pour les élèves, qu'ils soient ou non « en difficulté », du temps pour les personnes âgées, pour l'insertion sociale, du temps pour entretenir, pour rénover, pour prévenir… du temps gratuit, du temps donné, du temps offert.

Parce que tout ne doit pas et ne peut pas être marchand, mais aussi parce que tout ne peut pas être payé à travers l'impôt et la redistribution, de nombreux chantiers s'offrent au service civique, en support de la plupart des grands services publics de l'Etat mais aussi du monde associatif.

Pour être utile et se sentir utile

Trouver sa place dans la société est un objectif ou un désir rarement formulé, mais certainement toujours présent.

A contrario, l'angoisse de ne pas y parvenir taraude une partie croissante de notre jeunesse confrontée à un chômage lourd et, même s'il peut paraître inconvenant de le dire, à l'absence d'un projet de société clair et enthousiasmant.

"Être acteur d'un projet, d'une dynamique collective forte, c'est être utile et se sentir utile."

Être acteur d'un projet, d'une dynamique collective forte puisque chacun y participera, c'est être utile et se sentir utile ; c'est aussi trouver ou retrouver l'estime de soi et du groupe auquel on se sent appartenir.

Pour l'image de la France dans le Monde

Si vraiment nous pensons que *« la France n'est réellement elle-même qu'au premier rang ; que, seules de vastes entreprises sont susceptibles de compenser les ferments de dispersion que son peuple porte en lui-même ; que notre pays, tel qu'il est, parmi les autres, tels qu'ils sont, doit, sous peine de danger mortel, viser haut et se tenir droit »*[1], alors nous devons **proposer au pays** et mettre en place **ce grand projet collectif**.

Mais nous devons aussi le **tourner vers le Monde**. La France a une tradition diplomatique forte et ancienne ; elle bénéficie encore dans le Monde d'une image positive ; enfin son corps diplomatique par ailleurs remarquable est présent d'une manière ou d'une autre dans la plupart des pays du Monde.

Cette présence diplomatique très conséquente a un coût et il n'est pas négligeable ; elle se doit donc d'être au service d'un projet et d'un message fort et clair au risque sinon de perdre une grande partie de ses **potentialités**.

A nouveau, **donnons du temps et des savoirs** ! Nous avons **une jeunesse éduquée et généreuse** que l'on peut enthousiasmer si le projet proposé est beau et grand.

Nombreux sont les pays où les besoins existent cruellement (en termes d'éducation, d'apports de technique et de savoir-faire, de santé…) ; nombreux aussi sont ceux avec lesquels nous avons une histoire commune.

Dans le cadre d'une stratégie politique menée au plus haut niveau de l'Etat, nous devrions probablement concentrer nos premiers efforts sur ceux de nos partenaires qui seraient à la fois les plus volontaires pour nous accueillir et accepter notre aide mais aussi vers lesquels notre intérêt politique bien pensé devrait nous conduire.

1. Charles de Gaulle, « Mémoires de guerre - L'Appel : 1240-1942 ».

Cette démarche se situerait dans la continuité (certes avec des moyens significativement plus importants) de la politique de coopération déjà menée de longue date.

Un service civique : qui serait concerné et quand ?

Notre ambition est importante ; nous proposons un projet politique au sens le plus noble du terme : **un projet de société**. L'impact sur notre communauté nationale sera à la hauteur de l'investissement de son corps social dans ce projet. Et, de ce point de vue, nous pensons à bien des égards qu'il est nécessaire de voir les choses en grand.

Notre jeunesse est bien évidemment concernée au premier chef. **Pour elle, le service civique obligatoire durerait au moins 4 mois** et concernerait chacun, **jeunes gens et jeunes filles**, entre 18 et 25 ans en fonction des contraintes de scolarité ou autres telles qu'elles existaient hier avec le service militaire. Certaines filières (nous pensons en particulier **à l'étranger**) pourraient justifier un **engagement d'une durée plus importante**.

Une tranche d'âge en France représente un effectif moyen de 800 000 personnes – il s'agit là de la moyenne sur les vingt prochaines années selon l'INSEE. Ce chiffre de 800 000 personnes est à pondérer par les inévitables exemptions et dispenses[2] qu'il nous parait raisonnable d'estimer à 20 % maximum.
Ce sont donc environ 250 000 jeunes (pour un service de quatre mois) qui pourraient à tout moment servir sous la bannière tricolore d'un service à la fois civique et civique.

Ce service (sauf appel devancé avec l'accord parental) ne pourrait avoir lieu avant l'âge de la majorité et s'effectuerait entre 18 et 25 ans. Dans le même esprit que ce qui est fait en Allemagne (où existe un service obligatoire de neuf mois pour les hommes ; le jeune ayant le choix entre un service civique et un service militaire), il serait intéressant de prévoir des dispositions qui inciteraient à accomplir ce service au plus tôt (par exemple des priorités, des facilités d'inscription en université à l'issue du service…).

Mais notre jeunesse, sur laquelle pèsent, comme nous l'avons vu, des inquiétudes fortes et des contraintes économiques lourdes, ne doit pas être la seule concernée par ce projet même si elle en supporte le poids principal.

La société française dans son ensemble
L'objectif de bénéficier de l'expérience et des compétences des plus âgés mais aussi l'équité commandent que ce service, puisqu'aussi il est civique, concerne l'ensemble des membres de la communauté nationale.

2. Pourcentage estimé par l'Amiral Béreau, « Faut-il instituer un service civique obligatoire ? », Note n°3 du Conseil d'analyse de la société.

Rappelons qu'en Suisse par exemple, au titre de la défense du pays et donc du service militaire, chaque homme (de 18 à 35 ans) effectue un service militaire de quatre mois, puis chaque année des périodes de trois semaines. Il ne saurait s'agir ici de proposer une démarche identique, ces deux exemples n'étant présents que pour montrer que cela est possible.

Il nous semble cependant à la fois nécessaire et utile **d'impliquer l'ensemble de notre population, à un moment ou à un autre de sa vie,** dans le déroulement de ce service civique.

"Impliquer l'ensemble de notre population, à un moment ou à un autre de sa vie, dans le déroulement de ce service civique."

C'est pourquoi nous proposons ici, que chaque « senior », si possible plutôt au moment de la fin de son activité professionnelle (et en tout cas au plus tard avant ses 70 ans) devienne le parrain de l'un des jeunes et exerce ce rôle tout le long du service civique de ce dernier. À chaque filleul un seul parrain (ou marraine), à chaque parrain un seul filleul.

Compte-tenu des effets de notre démographie et de notre pyramide des âges (effets aux conséquences par ailleurs douloureuses...), il ne devrait pas y avoir de problème d'affectation pendant de nombreuses années.
Il reste bien entendu à définir de façon plus précise le rôle du parrain civique et sa contribution à la réussite et à l'épanouissement de son filleul dans le cadre de son service.

On devine aisément néanmoins qu'il pourrait lui apporter un **soutien sur le plan de son intégration géographique** (en particulier si le filleul effectue sa mission à distance de son environnement d'origine), une aide **dans son nouvel environnement de travail**, cela d'autant plus si cet environnement relève des compétences du parrain.

Il ne parait pas impensable par ailleurs de demander au parrain d'inviter son filleul, le temps de son service, à déjeuner ou dîner une fois par semaine.
Chacun mesure **les effets positifs** que cette proposition entraine en termes de **mixage social et générationnel**, d'utilisation de la contribution des seniors et de leur expérience à la société toute entière, mais aussi par l'atténuation **des effets douloureux de la rupture brutale de la période d'activité**.
C'est en effet aux **deux extrêmes de la pyramide des âges** de notre population que se concentrent certains des **maux** déjà évoqués : **sous-activité, isolement,** interrogation sur sa **place dans la société**.
L'efficience commandera, bien sûr, de faire en sorte que **chaque parrain soit utilisé en**

fonction de ses compétences ou **de ses désirs** et la nécessaire administration du service civique devra en tenir compte.

Un service civique : pour faire quoi ?[3]

Que le service dure quatre, six, neuf ou douze mois, en France comme à l'étranger, deux périodes doivent être envisagées : une première d'information et de formation suivie d'une seconde de contribution et de service à proprement parler.

Information

Sur le modèle amplifié de l'actuelle Journée d'Appel et de Préparation de la Défense -JAPD- renommée récemment journée Défense et Citoyenneté -JDC-, **la première période visera, en plus d'un complément d'éducation civique,** à permettre au jeune de définir le projet dans lequel il s'investira lors de la seconde phase de son service. Il recevra ainsi une information et **une formation concrète sur la mission** qu'il va être amené à remplir dans son organisme d'accueil.

Ce complément d'éducation civique (dont le modèle existe déjà) formerait **un tronc commun** que suivrait chacun. À celui-ci **s'ajouterait donc une formation concrète** à l'intérieur de laquelle pourraient intervenir des stages de découverte et de sensibilisation au milieu que le jeune va découvrir (hôpitaux, Samu, centre de rééducation, de désintoxication, organisme ou association dont la vocation est la solidarité et l'aide sociale, pompiers, chantiers publics ...).
Cette première période durerait entre deux et quatre semaines en fonction de la durée totale du service.

Participation

Une véritable participation à une mission au sein d'un organisme en situation de travail est à l'évidence ce qui sous-tend cette idée d'un service civique obligatoire.

Elle nécessite une **période significative en temps** pour que les organismes d'accueil disposent des délais nécessaires pour l'intégration de chaque jeune et pour un minimum de formation. Seul un temps suffisant sera de nature à rentabiliser ensuite cet investissement et incitera les organismes bénéficiaires à confier des tâches réelles, voire des responsabilités aux jeunes qu'ils prendront en charge.

De même pour les appelés, cette période significative est elle nécessaire afin qu'ils aient le sentiment d'être utiles, d'apprendre, d'acquérir une expérience, de tirer profit de ce temps de service au plan personnel, ayant ainsi toutes les raisons de s'investir pendant leur service.

3 L'Amiral Béreau, mandaté par le Conseil d'analyse de la société, a rédigé un rapport remarquable sur le sujet. De nombreuses informations ou propositions présentées ici en sont issues.

L'objectif est de placer les jeunes accomplissant leur **service civique en situation de travail** afin de rendre un service **utile à la communauté nationale** dans son acception la plus large. Il s'agit bien sûr de la principale ambition de ce projet.

Les employeurs pourraient être l'ensemble des services publics : les services et administrations de l'État, les collectivités territoriales ou locales, les établissements publics, mais aussi des organismes parapublics ou privés, à but non lucratif, tels que les établissements à vocation sociale, les fondations et bien sûr les associations.

Les possibilités qui s'offrent dans ces conditions sont multiples ; elles peuvent être regroupées par grands domaines selon leur vocation :

L'aide à la personne, personnes âgées, handicapées physiques ou mentales

L'expérience allemande nous montre que l'aide à la personne au sens large est certainement le domaine d'intervention le plus porteur, car il ouvre un important champ de missions et donnerait certainement à nos concitoyens comme aux jeunes le sentiment d'un service utile pour toute la communauté nationale.

"L'aide à la personne au sens large est certainement le domaine d'intervention le plus porteur."

Cette aide serait en priorité ciblée sur les personnes âgées, les personnes handicapées, les malades ; les jeunes ici pourraient être employés et logés dans les établissements concernés : foyer logement pour personnes âgées, maisons de retraite, instituts, centres de soin, de rééducation, hôpitaux, cliniques…

Il ne s'agirait pas de confier des emplois à caractère professionnel (soins, etc.) mais bien des travaux d'aide et de contribution dans les différents domaines de la vie matérielle des personnes en question : repas, déplacement, transport, compagnie... La plupart des établissements concernés souffrent dans ces domaines d'une insuffisance de personnel dénoncée bien souvent par les personnes ou leur famille. Le personnel professionnel souvent débordé n'a pas, dans le même temps, vocation à assurer ces tâches de « confort » pourtant essentielles.

A ces possibilités, certainement considérables, au sein des établissements, peut s'ajouter l'aide à domicile : courses, repas, entretien, compagnie, lecture… Le triste bilan de la canicule de l'été 2003 est là pour nous rappeler l'utilité de missions qui pourraient être confiées dans le cadre d'un service civique.

L'aide à la personne est l'activité qui s'inscrirait le mieux dans un service civique pour tous les jeunes ; elle serait emblématique des ambitions que porte un tel projet : utilité pour la communauté, lien entre les générations, solidarité avec les autres.

L'action dans les « quartiers défavorisés »

Une action dans les quartiers défavorisés s'inspirerait de ce qui a été mis sur pied en son temps avec le « service national ville » et prolongé ensuite par de nombreux emplois jeunes. Le champ de missions s'offrant à nous est ici aussi considérable : aide et information, médiation (dans les immeubles, les transports en commun…), surveillance dans les établissements scolaires ou à proximité, animation culturelle, sportive, soutien scolaire (en complément du dispositif décrit plus loin), aide à l'insertion…

Collectivités locales, municipalités, collèges, lycées et de nombreuses associations pourraient recevoir le concours de jeunes réalisant leur service civique. Comme pour l'aide à la personne cette action des jeunes dans les quartiers serait certainement exemplaire de ce que pourrait apporter un service civique : utilité incontestable, brassage social entre jeunes de milieux différents, dévouement et solidarité envers ceux qui sont en difficulté.

L'environnement

Dans un secteur de plus en plus sensible aux yeux des Français, les missions dans le domaine de l'environnement pourraient concerner l'entretien et le nettoyage des espaces verts, des plages, des cours d'eau, la protection des parcs, le débroussaillage des espaces à risques (forêts, bois), la lutte contre la pollution ou encore les travaux de nettoyage et de remise en état après les catastrophes naturelles. Doter chaque département d'une « brigade de l'environnement » est une proposition souvent avancée et qui s'inscrirait fort bien dans cette optique ; elle nécessiterait un encadrement et des moyens matériels indispensables, mais pas forcément très coûteux.

De même, à ce domaine de l'environnement pourraient être rattachées des missions contribuant à l'entretien et à la mise en valeur du patrimoine national.

La protection civile

Les possibilités de missions dans le domaine de la protection civile sont réelles et remporteraient probablement un certain succès. Il s'agirait d'apporter un concours dans la surveillance et la lutte contre les incendies, ainsi que des actions lors des catastrophes naturelles, inondations, pollutions, rejoignant là le domaine de l'environnement.

La plus grande rigueur sera ici nécessaire en matière de formation et d'encadrement par les unités de la protection civile. Il est utile de remarquer que beaucoup de centre de secours souffrent d'un manque de sapeurs-pompiers volontaires. Le service pourrait ainsi

susciter des volontariats ultérieurs.
Comme dans le domaine de l'environnement, l'idée de former des brigades départementales de protection civile est souvent avancée mais là aussi il faudrait y consentir les moyens humains et matériels nécessaires.

La participation au sein d'associations
Dans les exemples emblématiques des associations qui pourraient bénéficier de cet apport, citons : la Croix-Rouge, l'Ordre de Malte, le Secours catholique, le Secours populaire français, Emmaüs, les Restos du cœur ou encore l'association Unis-Cités[4]…

Les possibilités dans le domaine associatif seraient certainement très étendues et bien accueillies par les associations elles-mêmes, qu'elles soient à vocation sociale, humanitaire, culturelle ou sportive, dès lors qu'au sein de ces associations les missions confiées relèvent de la solidarité nationale. Chaque association devra être agréée sous double condition : celle de sa vocation et celle d'un accueil, d'un encadrement et d'un emploi des jeunes qui soient conformes aux exigences fixées pour le service civique.

Un service consacré au tutorat
Celui-ci, au bénéfice de jeunes issus des milieux défavorisés afin de les aider à accomplir des études de qualité serait effectué par d'autres jeunes bénéficiant d'un haut niveau de formation (grandes écoles ou université) s'inspirant du modèle de ce que l'ESSEC, par exemple, a déjà mis en place.

Il s'effectuerait, en parallèle des études supérieures pendant trois années. Bien plus qu'un simple support scolaire, il a vocation à faire bénéficier celui qui est assisté d'un véritable coaching, volontaire, individuel et dans la durée puisque sur plusieurs années.

Un service dit « deuxième chance »
À destination des jeunes issus du système scolaire en échec total (notamment en grande difficulté de lecture, voire en situation d'illettrisme), ce dispositif s'inspirerait et serait le prolongement civique de ce qui existe déjà sous la forme « défense deuxième chance ».

Le cas du service à l'étranger
Nous souhaitons que cette possibilité d'un service à l'étranger soit développée largement. Il convient d'ailleurs de noter à ce stade que (contrairement à ce qui se passait antérieurement dans le cadre du service militaire à l'étranger), nous n'envisageons pas cette filière comme devant être réservée à une certaine élite. Nous pensons au contraire qu'elle se doit d'être ouverte à tous.

4. Unis-Cités a été créée en 1994 pour expérimenter en France un service civique permettant de rassembler des jeunes de 18 à 25 ans de toutes origines sociales et culturelles et de tous niveaux d'études dans le cadre d'une année citoyenne ; elle mobilise actuellement 900 jeunes répartis sur 24 villes et est la première association à avoir reçu l'agrément par l'Acsé (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances).

Si sélection il devait y avoir du fait d'un nombre de candidats plus important que l'offre, les leçons du passé devant nous servir, il faudrait veiller, au démarrage comme dans la durée, à ce qu'une certaine endogamie sociale ne se mette en place. A ce titre par exemple nous ne souhaitons pas que la « solde » (quel que soit le nom que porte l'indemnisation de l'appelé) soit différente d'un type de service à l'autre, en métropole ou à l'étranger.

"Il faudrait veiller, à ce qu'une certaine endogamie sociale ne se mette en place."

Le rôle des services de la France à l'étranger

Le succès du service à l'étranger repose en grande partie sur l'engagement des différentes administrations de la France à l'étranger. Une bonne compréhension des enjeux et des grandes potentialités que revêt un tel projet, leur permettrait d'utiliser les moyens qui leur sont offerts comme un levier important pour le développement de l'image et de l'influence de la France dans les régions concernées.

Les services de la France à l'étranger pourront s'appuyer sur les **partenariats que la métropole aura déjà établis** avec tel ou tel organisme ou association internationale, tant sur le plan de la nature des missions que sur celui des facilités d'hébergement.

Ces services s'appuieront de plus **sur leur connaissance des besoins, partenaires et nécessités locales** et pourront, **dans un cadre républicain strictement défini,** servir un projet que jusqu'à présent ils ne pouvaient imaginer.

Parce que les enjeux sont importants, parce qu'ils sont absolument en phase avec l'essence même du rôle de notre représentation à l'étranger, parce que ce projet devient essentiel dans le cadre des missions qui lui sont confiées, et parce qu'il est impossible de faire autrement, les **différentes administrations françaises à l'étranger** et, bien sûr au premier chef, les ambassades et consulats, **devraient assumer le rôle principal dans l'organisation et la gestion du service civique à l'étranger.**

Un service civique : quelle organisation ?

L'exemple allemand nous suggère de nous organiser autour d'une **structure administrative centrale relativement légère** s'appuyant sur une centaine d'antennes dans les différents départements.

Les missions principales de cette structure consisteraient à agréer les différents organismes et associations susceptibles d'offrir des missions, à recevoir et examiner les demandes de

postes de service civique de la part des organismes intéressés et à ouvrir et gérer les places aux jeunes.

Un service interministériel
Écartant un retour du ministère de la Défense dans la gestion du service civique, chacun s'accorde aujourd'hui à préconiser la mise en place d'un **organisme interministériel** : en effet, les différentes missions toucheraient de multiples ministères et administrations.

Cet organisme interministériel naturellement rattaché au Premier Ministre pourrait **être complété** par une partie des effectifs de **la direction du service national** qui a la maitrise du recensement de tous les jeunes Français et Françaises et qui organise déjà les journées d'appel et de préparation à la défense (JAPD nouvellement JDC).

Cette direction offre un dispositif réparti sur tout le territoire avec cinq directions interrégionales et trente-quatre bureaux et centres locaux qui pourraient servir de base à une organisation décentralisée du service civique.

Cette décentralisation au plus proche des appelés et des organismes apparait comme indispensable notamment sur le plan des incorporations, des affectations et du suivi des appelés. Enfin, au niveau départemental, une responsabilité de contrôle devrait sans doute être confiée au préfet.

Le ministère de la Défense dispose d'une expérience précieuse (même si elle est passée) ; il a en effet organisé et tenu la conscription pendant près de deux siècles.
Son savoir-faire est unique et sa culture partage un grand nombre des valeurs que ce projet porte. Le ministère de la Défense devrait pouvoir apporter un support précieux au moins sous forme de conseil dans l'organisation et la gestion du service civique.

S'appuyer sur les savoir-faire et les infrastructures techniques et humaines déjà présentes dans le corps social.
Le tissu associatif est particulièrement dense dans notre pays. Pour peu que nos objectifs convergent, nous pouvons leur apporter de l'aide sous forme d'énergie supplémentaire ; ils peuvent nous apporter leur savoir-faire, leur proximité auprès des populations concernées et… leurs infrastructures.

L'héritage du passé pour certains (nous pensons ici à toutes les congrégations et associations à caractère religieux) leur permet de bénéficier parfois de bâtiments et d'infrastructures qui sont autant de moyens logistiques potentiels pour notre projet que parfois de charge sur leurs épaules.

Il ne s'agit évidemment pas de revenir sur la séparation de l'Église et de l'État, mais simplement (et intelligemment, car ce patrimoine est aussi le nôtre) de trouver en France comme à l'étranger les moyens logistiques de nos ambitions en contrepartie de la remise en valeur de ce patrimoine qui en a souvent un cruel besoin…

Si à cette occasion, certains de nos jeunes prenaient en main un savoir-faire et un métier qui leur plait (et qu'ils pourront demain exercer sans risque d'ailleurs d'une concurrence internationale), qui s'en plaindrait ?

Tenir compte de l'expérience du service civique actuel

Dans son rapport au Président de la République[5], Luc Ferry préconise fortement, si le service civique devenait obligatoire de commencer par une phase de transition qui (à travers le développement du volontariat) permettrait une montée en puissance progressive.

Laisser du temps au temps afin de faire émerger des tâches utiles et intéressantes et afin de reconstituer les capacités d'accueil et hébergement qui ne sont plus celles de 1996, tels sont les arguments principaux et tout à fait opportuns justifiant cette phase de transition qui, notons-le, a déjà démarré.

Un service civique : combien ?

Évaluation du coût unitaire

Le rapport Béreau revient largement sur cette question cruciale et, croisant les données de coûts et de leur structure en provenance de diverses sources (service militaire antérieur, service civique allemand et d'autres encore), il aboutit à **une évaluation du coût pour un appelé en année pleine de l'ordre de 10 000** euros (avec une rémunération mensuelle pour celui-ci de 350 euros).

Il est intéressant de rapprocher cette estimation de celle du service civique allemand qui se situe aux alentours de 9 000 euros par appelé et par an (compte tenu d'une rémunération mensuelle moyenne de 322 euros).

S'agissant des deniers publics, tout devra être fait pour tenter de diminuer cette enveloppe, mais, quand bien même ce pourrait être le cas, ce ne serait qu'à la marge (peut-être en parvenant au coût allemand : inférieur de 10 %).

Au stade où nous en sommes, nous tenir à cette enveloppe de 10 000 euros par an et par personne nous parait à la fois suffisant et prudent pour engager le grand débat que nous appelons de nos vœux.

5. « Pour un service civique ». Ce rapport qui date de fin 2008 s'appuie lui aussi grandement sur le rapport Béreau pour le Conseil d'analyse de la société, dont Luc Ferry est le président.

Sur cette base, le coût global d'un service civique obligatoire serait d'environ deux milliards d'euros dans l'hypothèse d'un service de 4 mois, soit 210 000 appelés en permanence (3,6 milliards pour un service de 6 mois, 5,4 milliards pour un service de 9 mois et 7,2 milliards pour un service d'un an). On peut éventuellement limiter cette enveloppe en prévoyant un hébergement autonome pour les appelés qui le pourraient.

Ces coûts globaux pourraient être diminués par certaines modalités du service (tutorat par exemple). D'autres en revanche, en particulier le service « deuxième chance », coûteraient beaucoup plus.

Enfin, à ces coûts récurrents, il conviendra de consentir à d'autres dépenses lors de la création du service : celles liées aux infrastructures nécessaires (infrastructures d'accueil pour la première phase d'information/formation et infrastructures d'hébergement car, malgré tous nos efforts, les appelés effectuant leur service de façon éloignée ne pourront tous être hébergés par les organismes les accueillant dans leur mission).
L'Amiral Béreau (avec des effectifs moindres) évalue (avec toutes les précautions d'usage) ce coût initial complémentaire à deux milliards d'euros.

Comment s'y prendre ?

Un tel projet est complexe à mettre en œuvre ; par sa nature, ses enjeux, les volumes de personnes qu'il mobilise et ses impacts de tous ordres. Il peut aussi se heurter à des oppositions multiples, parfois sincères et légitimes, parfois moins.

"Il est nécessaire que puisse se dérouler dans le pays un grand débat sur le sujet."

Lister ici les écueils que nous avons identifiés et tenter pour chacun d'eux de dresser, de notre point de vue, la liste des raisons qui militent en faveur du service civique obligatoire serait vain. Pour que ce projet puisse voir le jour ou être proposé selon des modalités différentes de ce qui est présenté ici, il est nécessaire que puisse se dérouler dans le pays un **grand débat** sur le sujet.

Un grand débat national

Faire émerger cette question au plan national est tout à fait légitime ! Nous ne sommes pas les seuls et encore moins les premiers à nous intéresser à ce projet et à en vanter les vertus.

Le sujet revient régulièrement depuis que le service national (militaire) a été suspendu : au moment des émeutes de l'automne 2005, avec l'appel lancé par l'hebdomadaire « La Vie » dès novembre 2005 et qui avait reçu à l'époque l'approbation de nombreuses personnalités de tous les horizons de la vie civile, de 309 députés et de 117 sénateurs de tous bords politiques.

Il appartenait d'ailleurs aussi aux programmes des deux principaux candidats à la dernière élection présidentielle. C'est dire si le sujet est important et combien il peut dépasser les clivages partisans. C'est dire aussi combien il est politique.

Parmi les difficultés que chacun devine, figurent la question de l'acceptabilité d'un tel projet par la jeunesse, mais aussi (et pour des raisons bien différentes) celle de son acceptabilité par les partenaires sociaux.
Certes, un débat ne règle pas tous les problèmes et ne réduit pas toutes les oppositions ; mais il a vocation à permettre à chaque entité du corps social de s'exprimer, de formuler ses inquiétudes, de traiter et d'évoquer toutes les questions, en particulier celles du délai et du coût mais aussi celle du service rendu.

À partir de quelle initiative et quand ?
Nous approchons d'échéances électorales majeures, la prochaine élection présidentielle ayant lieu dans moins d'un an. Il y a donc urgence si nous voulons que cette question puisse être débattue et tranchée dans le cadre de l'élection présidentielle.

Un débat, de quelle manière ?
Il n'est pas illusoire d'espérer dans ces conditions et sur ce thème un débat de qualité, à l'image de celui qui s'est déroulé en 1992 à propos du référendum sur le passage à la monnaie unique.
Compte tenu de la nature du projet, et à la différence de 1992, en plus des traditionnels hommes politiques, il conviendrait d'ouvrir le débat à l'ensemble de la société française : à la jeunesse et aux différentes institutions (syndicats étudiants, mais aussi associations) qui l'incarnent à défaut de pouvoir la représenter dans son ensemble, aux différents représentants du secteur public, aux jeunes retraités, au monde associatif susceptible demain d'être fortement impacté, à différentes personnalités de la société civile.

Un référendum
In fine, il pourrait être utile de proposer aux Français de se prononcer sur le service civique obligatoire par referendum. Si nous suggérons la procédure référendaire, c'est parce que celle-ci, si on ne la maltraite pas et si on ne s'en sert pas pour lui faire dire autre chose, **possède des vertus en phase avec la nature du sujet qui est le nôtre.**

En particulier, **son résultat**, positif ou négatif, **s'impose à tous avec une légitimité extrêmement forte.** Ne serait-ce pas une des premières vertus de ce projet, avant même qu'il ne soit concrètement mis œuvre que de contribuer par le débat d'abord, par la mise en œuvre de la décision du corps électoral ensuite à une évolution de notre démocratie ?

Se projeter en avant, dans un grand projet collectif, assumer ensemble les risques, les coûts mais aussi l'espérance de construire un avenir pour notre pays. Refuser collectivement *le destin vulgaire de vieillir*[6], le jeu n'en vaut-il pas la chandelle ?

6. Charles Guérin, L'éros funèbre, 1900.

ATELIER CONFIANCE
Animé par Philippe Gosselin,
député de la Manche

En finir avec l'insécurité

Entretien avec Xavier Raufer,

criminologue

Génération France : Quel est selon vous l'élément le plus marquant de ces 30 dernières années en matière de délinquance et de criminalité ?

Xavier Raufer : Ce qui est le plus frappant, c'est l'incapacité des gouvernements successifs à comprendre la manière dont il faudrait lutter contre l'insécurité. La France a l'un des appareils d'État les plus anciens du monde – le plus ancien de tous étant l'Empire chinois, qui remonte à 800 av. J.-C. Elle a inventé l'État-Nation parce qu'elle n'avait plus le choix : avec 30 % de protestants, la formule de la monarchie de droit divin ne pouvait plus fonctionner. Tous les autres États-Nations se sont constitués parfois plusieurs siècles après l'appareil d'État français. L'Allemagne et l'Italie au XIXe siècle, l'Angleterre et l'Espagne au XVIIe. **On a donc un appareil d'État qui est extrêmement robuste et solide, qui a des siècles d'existence derrière lui, qui est raisonnablement fiable : mais parfois, cet appareil rate une marche, et il a manifestement raté les marches de ce que l'on appelle les « violences urbaines »**. Ce phénomène des violences urbaines est apparu il y a 30 ans dans certains territoires, qui ont vu des bandes s'installer, dont une partie a « mal tourné » en passant du chapardage au crime organisé. À l'heure actuelle, c'est le seul véritable problème de sécurité que nous ayons en France. Si ce problème là était réglé demain, les statistiques de la violence baisseraient de 70 % et nous vivrions « au pays des bisounours ». Mais en attendant, le phénomène ne fait que s'aggraver. Et aujourd'hui, le 9-3 commence à ressembler au nord du Mexique.

GF : Le phénomène des violences urbaines ne touche-t-il pas tous les autres pays européens ? Y a-t-il une singularité française en la matière ?

XR : Ce phénomène de violences urbaines durables est une exception en Europe. Il n'existe nulle part ailleurs ! J'ai interrogé les responsables des polices anglaises et allemandes : ils ont effectivement connu au cours de la dernière décennie des hausses significatives de criminalité, notamment à Brixton et à Berlin. Mais d'un côté comme de l'autre, il leur a fallu environ trois ans pour rétablir la situation. En Grande-Bretagne, la création de la SOCA – Serious Organised Crime Agency – a permis de faire baisser la criminalité organisée de 40 % ! Quand les voitures se mettent à brûler en France comme en 2005, le Times et la Frankfurter Allgemeine y consacrent des pages entières pour expliquer aux Anglais et aux Allemands affolés ce qu'il se passe dans notre pays. Ils envoient chez nous des envoyés spéciaux comme on en envoie en Afghanistan !

> ***"Ce phénomène de violences urbaines durables est une exception en Europe."***

GF : Pourtant, en France, nous avons la Politique de la Ville. Quelles sont ses limites ?

XR : En effet ! Pour répondre à la naissance des violences urbaines en 1979, le Gouvernement a lancé le plan « Bonnemaison ». Ce plan a largement démontré son inefficacité au cours des années, mais la vingtaine de ministres chargés de la politique de la Ville que nous avons connus, l'ont resservi et décliné à l'infini, en dépit du bon sens. C'est un peu comme l'agriculture soviétique : la collectivisation des terres ne marche pas, on l'aggrave et on la généralise. À la fin, la plaisanterie qui faisait rire tout le monde à Moscou, c'était : « *Quelles sont les quatre raisons objectives de l'échec de l'agriculture soviétique camarade ?* » Et la réponse : « *Ce sont le printemps, l'été, l'automne et l'hiver…* » Rien ne marchait. Et ce qui se passe dans nos banlieues, c'est à peu près la même chose....

La seule variable notable dans l'application de la politique de la Ville depuis 25 ans, c'est le volume du gaspillage de deniers publics. Et le seul aspect positif des plans d'inspiration « Bonnemaison », c'est, par l'entremise d'associations, de transférer des fonds à des bandits pour qu'ils partent à la retraite ! Un jour, un conseiller de la Cour de Comptes, dont je tairai le nom, inspectait les finances d'une grande ville de province entourée de banlieues sous haute tension : affolé par la quantité d'argent qui était donnée aux associations – près de 70 millions d'euros –, il a posé des questions aux responsables locaux. Le maire a dû lui expliquer qu'il était tout simplement impossible de remettre en cause ces versements, sans risquer « la guerre civile » ! On achète de la tranquillité sous couvert de « la politique de la ville ».

GF : Les gouvernements successifs ont donc manifestement commis une erreur de diagnostic ? C'est ce que vous appelez la « culture de l'excuse » ?

XR : Oui, ce que j'appelle « la culture de l'excuse » est présent de manière consciente ou non chez une partie de la classe politique et des magistrats. Elle repose sur une erreur de diagnostic, qui consiste à vouloir établir un lien de causalité entre les délits ou les crimes commis d'une part, et un environnement pauvre ou de mauvaise qualité d'autre part. On a développé une vision un peu hugolienne du crime en voyant en chaque délinquant un Jean Valjean qui risquait le bagne pour le vol d'une miche de pain ! On a donc estimé qu'avec un environnement de bonne qualité et un emploi assuré, le crime serait vaincu. Or, tout cela est faux. Il y a trois hypothèses que je souhaiterais déconstruire.

L'hypothèse selon laquelle un bel habitat fait disparaître la délinquance n'est jamais vérifiée. S'il est socialement utile que les gens soient bien logés, l'habitat n'est pas un facteur déclencheur de violence. L'endroit des États-Unis qui connaît les guerres de gangs les plus violentes, South Central à Los Angeles, est un quartier pavillonnaire avec de jolies petites maisons et des jardins remplis de fleurs : ce n'est pas Mogadiscio du tout.

Comparaison n'est pas raison, mais force est de constater que ce qu'il se passe dans les autres pays est radicalement différent. Parmi les banlieues françaises qui ont connu les émeutes les plus violentes, on compte une cité de la banlieue lyonnaise qui s'appelle le Mas-du-Taureau, qui est par ailleurs un rêve d'urbaniste ! Ce sont des petits immeubles de 2 ou 3 étages et des bosquets, un ensemble qui n'a rien à voir avec un HLM laissé à l'abandon au milieu d'un désert de boue. Or, dans ce quartier très soigné, des jeunes ont mis le feu à un gymnase refait à neuf pour une valeur de 5 millions d'euros…

Ensuite, l'hypothèse selon laquelle la pauvreté et la misère sociale sont des pousses au crime est fausse : si la misère génère le crime, plus il y a de pauvreté, plus il devrait y avoir de crime. Or, c'est le contraire ! Les départements les plus pauvres de France – les Ardennes, la Lozère, la Creuse… – sont des endroits plutôt calmes ! Il suffit de prendre la courbe du chômage en France et la courbe de la criminalité constatée : elles sont tout simplement inversées. De même, nous sommes au milieu d'une crise extrêmement grave depuis les acrobaties de Goldmann Sachs : aux États-Unis, entre 2008 et 2009, tous les indicateurs économiques et sociaux ont viré au rouge : 45 millions de pauvres, 28 millions d'Américains sans emploi, 2,3 millions de biens immobiliers saisis… Et la criminalité s'est effondrée ! A Washington par exemple, les chiffres de la criminalité se sont abaissés au niveau de 1964, année de naissance des statistiques dans ce pays. Au Japon, où les statistiques criminelles existaient depuis plus longtemps, la criminalité est descendue au niveau de 1932. Pourquoi la criminalité baisse en période de crise ? Parce qu'il y a moins de choses à voler ! En effet, les vols constituent 80 % des statistiques criminelles.

Enfin, l'hypothèse « néocoloniale », hypothèse selon laquelle les populations issues de l'immigration seraient violentes pour répondre à des stéréotypes racistes dont ils seraient victimes, n'est pas non plus avérée. Il est vrai que les banlieues sont composées en grande partie de populations issues de l'immigration. Dire cela est-il raciste ? Non. Tout flux migratoire important et mal contrôlé s'accompagne d'une vague de criminalité, que la communauté concernée soit blanche, noire, verte ou rouge ! L'arrivée des Irlandais sur la côte Est des États-Unis est sur ce point emblématique. La violence dont ils ont fait preuve a laissé tant de marques qu'aujourd'hui à New York, le car de police-secours se dit encore « le fourgon des Irlandais ». Si l'on avait colonisé la Norvège, que l'on avait connu par la suite une arrivée en masse de Norvégiens en France, on connaîtrait la même violence, mais le prétexte raciste serait inutilisable. Or, il se trouve que, du fait de notre histoire coloniale, nous connaissons des flux migratoires en provenance du Maghreb et d'Afrique sub-saharienne : mais ce n'est pas le fait de venir d'Afrique qui explique les comportements violents. Le cas de la Bosnie-Herzégovine est d'ailleurs révélateur : on y trouve une population musulmane, tout récemment encore bombardée et martyrisée par les milices national-communistes, et les cités populaires de Sarajevo sont calmes et sûres.

Voilà la triple erreur de diagnostic que font les gouvernements successifs depuis 30 ans.

GF : Si ni l'environnement, ni la pauvreté, ni le racisme ne justifient l'activité criminelle, quelle place accorder alors à l'idée du ghetto criminogène ? Quelle est la particularité des ghettos aujourd'hui ? Pourquoi sont-ils des lieux d'insécurité ?

XR : C'est très simple. On peut parfaitement comprendre ce phénomène depuis les années 40, grâce aux travaux du sociologue américain Daniel Bell sur le phénomène migratoire irlandais aux États-Unis. On sait que l'arrivée d'une vague d'immigration entraîne un certain nombre de dysfonctionnements. Si « gouverner, c'est prévoir », le gouvernement français n'a pas su prévoir les conséquences de l'arrivée, sur le territoire français, de populations en nombre conséquent. Elles se sont retrouvées livrées à elles-mêmes et se sont donc regroupées en périphérie des villes, dans des lieux où l'État ne faisait pas acte de présence. Au départ, la police était tout simplement absente des banlieues ! Récemment encore, il y avait – à la louche – un policier pour 100 habitants à Paris intra-muros, un policier pour 300 habitants dans la petite ceinture et un pour 500 au niveau de la grande couronne. On n'a pas fait attention aux besoins spécifiques d'une population qui aurait dû être encadrée. Les opérations « coup de poing » ne remplacent la présence continue et familière de la puissance publique. Mais il n'y a pas que la police qui était aux abonnés absents : l'école de la République n'a pas veillé spécifiquement à l'intégration des nouveaux arrivants. La raison de la violence dans les quartiers, c'est avant tout la désertion de la puissance publique.

"La raison de la violence dans les quartiers, c'est avant tout la désertion de la puissance publique."

GF : Qu'implique votre diagnostic en termes de politiques publiques ? Quel conseil donneriez-vous au politique pour reprendre le problème à l'endroit ?

XR : Je pense paradoxalement que régler nos problèmes franco-français devrait normalement se faire sans aucune difficulté. Considérons trois éléments :
Quels sont les départements affectés par les violences urbaines ? Il y a en a 26.
Qui sont les personnes impliquées dans les violences urbaines ? Il y en a peu et ce sont toujours les mêmes ! On considère que le « noyau dur » est formé de gens qui ont eu plus de 17 points de contact avec la police. Il y a 10 ans, cela concernait moins de 50 personnes pour tout le département du Val de Marne. A l'heure actuelle, on estime que les « noyaux durs » représentent moins de 4 000 personnes, et près de 10 000 si l'on compte ceux sur lesquels ils ont de l'influence.
Ces individus sont-ils connus de la police ? Ils ne sont pas connus, ils sont célèbres !

Quelle est donc la difficulté ? On pourrait pourtant faire en sorte que ces individus, lorsqu'ils sont interpellés, ne bénéficient pas de circonstances atténuantes, mais de circonstances aggravantes. Or, ce n'est pas le cas. Je pèse mes mots : personne n'est plus capable de se faire obéir de la justice. La justice a pour vocation de permettre la vie en société. Or, depuis 20 ans, elle ne fait plus son travail, parce qu'elle est paralysée par une petite minorité en son sein qui pratique la « culture de l'excuse » et le déni de réalité : à l'entendre, les violences urbaines, les gangs, la criminalité… tous ces phénomènes seraient une vision de l'esprit. En conséquence, le corps des magistrats n'est pas en ordre de bataille contre la criminalité. Clemenceau disait : « *La police est là pour inquiéter les malfaiteurs et rassurer les honnêtes gens* ». De même, la justice n'est pas là pour excuser les criminels en défendant l'idée qu'ils seraient des victimes de la société : dans 90% des cas, c'est faux. Le raisonnement ambiant consiste à lire la criminalité comme un acte de rébellion d'innocentes victimes qui se retournent contre la société qui les a fait souffrir.

Le corps des magistrats est infiniment ancien. Il ne sert à rien de le brusquer. Simplement, il faut montrer aux magistrats les conséquences tragiques et déplorables de leur gestion qui décrédibilise la puissance publique. On voit des exemples de jeunes qui font des tentatives d'homicide contre des policiers et qui sont condamnés à des peines de moins d'un an, c'est-à-dire qu'ils rentrent chez eux le lendemain puisque les peines courtes ne sont pas appliquées ! Du coup, ils n'ont plus peur.

Aujourd'hui, l'échelle des peines est faite de manière absurde. Il faut réserver la prison à ceux qui composent le « noyau dur » des criminels. Le seul problème criminologique est la récidive. Si demain, il n'y a plus de récidivistes, on n'a plus besoin de police et de justice : un comité de citoyens suffira. Or, ce problème n'est pas pris en compte en France. Les poly-récidivistes ne sont pas traités à leur niveau de dangerosité. Il vaut mieux mettre en prison celui qui commettra 500 cambriolages par an plutôt que celui qui n'en commettra « que » 15, cela paraît banal ! Il faut rétablir le bon diagnostic et changer le traitement. 26 départements, 4 000 individus et l'on ne sait pas faire… Cela paraît incroyable ! Il faut cesser de faire des effets d'annonce, de faire « de la com' » et agir, tout simplement. Sauf événement exceptionnel, on ne devrait jamais entendre le ministère de l'Intérieur, si ce n'est à l'heure du bilan !

La célèbre formule de Raymond Aron résume la tâche du politique dans un Etat-Nation : « *respecté à l'extérieur, en paix à l'intérieur* ». On ne demande pas au politique de fixer le jour d'ouverture des soldes ou les salaires de nuit des infirmières. Le contrat est simple. Cela fait 17 ans que les premières études sur les problèmes des banlieues sont sorties. En 17 ans, la configuration n'a pas changé. Mais rien n'a été fait.

GF : D'un côté, la violence est un sujet très sensible : on voit l'accueil qui est fait aux chiffres de la délinquance dès qu'il y a une augmentation des violences aux personnes ; et d'un autre côté, avec la culture de l'excuse, on est presque dans le déni. Comment expliquer ce grand écart ?

XR : Pourquoi ceux qui se penchent sur un sujet finissent par tomber dedans ? Je fais une collecte des études délirantes. La « débrouille » et « l'embrouille » sont les deux mamelles des sociologues disciples de Bourdieu : ils sont dans l'euphémisation généralisée des phénomènes les plus graves et dans la disqualification de ceux qui – comme moi – essaient de remettre en cause leurs analyses. Ils sont dans une forme d'autisme, je n'ai pas d'explications. Mais les Français ne partagent pas cette vision. Il suffit de voir le virage sécuritaire qu'opère le PS à l'heure actuelle. Aujourd'hui, Claude Bartolone fait partie des « durs ». Coïncidence amusante : il vient justement de Seine-Saint-Denis, et il se rend bien compte que ses électeurs, eux, n'adhèrent pas à la culture de l'excuse !

ATELIER SOLIDARITÉ
Animé par Valérie Boyer,
députée des Bouches-du-Rhône

Plaidoyer en faveur des nouveaux seniors

par Olivier de Ladoucette,
psychiatre et gérontologue

Les mentalités ont une révolution démographique de retard.

La France, comme tous les pays développés, connaît depuis une vingtaine d'années une révolution démographique unique dans son histoire : la naissance silencieuse d'une nouvelle classe d'âge, les 60-80 ans.

Jusque dans les années 1970, le passage à la retraite coïncidait avec le vieillissement biologique et la cessation d'activité sonnait donc l'entrée en vieillesse du plus grand nombre. Mais depuis plusieurs décennies, l'amélioration inédite de notre espérance de vie a permis de repousser année après année les limites du grand âge. Les plus de soixante ans d'aujourd'hui n'ont rien en commun avec leurs prédécesseurs : ils sont plus instruits, ils sont en meilleure santé et ils peuvent encore se projeter dans un avenir. Et ce n'est pas étonnant, puisque la probabilité de survie entre 60 et 85 ans a plus que doublé entre 1960 et 1990. Ce gain de longévité ne se fait pas au détriment de l'autonomie, bien au contraire. Depuis 30 ans, alors que notre espérance de vie totale croît chaque année d'un trimestre, notre espérance de « bonne vie » - sans perte d'autonomie - augmente de 6 mois par an. Seules 5 % des personnes de 75 ans sont en mauvaise santé. Les nouveaux septuagénaires ressemblent aux sexagénaires d'il y a 20 ans et il n'est pas rare de voir des octogénaires en pleine forme.

Aujourd'hui, ce n'est pas l'âge chronologique qui est déterminant mais bien l'âge physiologique, psychologique et social.

Malheureusement, la représentation que se fait la société des retraités est erronée : en les reléguant à un ensemble homogène d'individus vieillissants, elle a une révolution démographique de retard. Il est donc urgent de s'interroger sur le statut de ce nouvel âge qui ne cesse de s'étendre. Qui sont les nouveaux seniors ? Que font-ils ? Pour qui sont-ils présents ? Quel rôle jouent-ils au service des générations qui les précédent, qui les suivent ? A continuer de les ignorer, nous commettrions une erreur qui pourrait menacer à terme la paix sociale.

Les nouveaux seniors

Aujourd'hui, les seniors disposent de trois atouts essentiels : ils ont du temps, la santé et de l'argent. Ils représentent donc un potentiel de mobilisation considérable pour la vie économique, sociale et politique de notre pays. En réalité, ils sont déjà très présents partout. Les nouveaux seniors, c'est d'abord une force économique : un marché leur est spécifiquement destiné avec des demandes de biens et de services ciblés. 75 % des actifs financiers et plus du tiers du patrimoine immobilier sont entre leurs mains. Ils représentent ensuite une force d'engagement social : ils forment l'ossature du monde associatif. Ils sont enfin une force politique : 30 % des maires de France sont des seniors et ils constituent le

tiers du corps électoral actif. Ils deviennent surtout une vraie force démographique. Aujourd'hui, les plus de soixante ans représentent déjà près de 22 % de la population française (et 5 % d'entre eux ont 80 ans). Demain, en 2020, ils constitueront 26 % de la population totale. Avec l'arrivée massive des baby-boomers à la retraite et avec le déplacement du seuil d'entrée en dépendance à des âges de plus en plus élevés, le nombre de ces nouveaux seniors ou jeunes-vieux (par opposition aux vieux-vieux ou au quatrième âge) continuera encore d'augmenter.

Cette évolution démographique oblige les partenaires sociaux à aborder, non sans réticence, la question du vieillissement de la population. Malheureusement, le débat reste polarisé sur les enjeux économiques que constituent la retraite et la dépendance. Les transformations sociétales engendrées par ces nouveaux équilibres entre les populations n'ont pas encore pénétré le dialogue social, public et politique.

Pour une nouvelle politique de l'âge avancé

La France entretient avec le vieillissement une relation très ambiguë. Championne de l'espérance de vie et patrie de Jeanne Calment – recordwoman jamais égalée de la longévité – notre pays détient aussi le taux le plus élevé de suicide de personnes âgées.

Avant d'être perçu comme une chance, l'accroissement de la longévité est presque toujours considéré comme une charge, voire comme une catastrophe humanitaire. Au pays d'Alfred Sauvy, le vieillissement de la population est d'abord envisagé comme une source de problème dont la conséquence directe et inéluctable ne peut être que le déclin économique du pays. Dans ce prêt-à-penser très français, les seniors seraient le symbole d'un pays qui tourne au ralenti et qui regarde trop dans le rétroviseur.

Mais au lieu de subir cette inéluctable évolution démographique, nous pourrions d'abord en tirer profit ! Cela ne devrait pas demander des efforts considérables à la société, les changements à l'œuvre étant à la fois lents et progressifs.

"Au lieu de subir cette inéluctable évolution démographique, nous pourrions d'abord en tirer profit !"

Mais pour faciliter ces mutations, des mesures d'accompagnement s'imposent.
Voici quelques propositions.

Promouvoir la solidarité intergénérationnelle

La construction d'un nouveau pacte intergénérationnel est indispensable. Il doit permettre aux différents âges de mieux vivre ensemble. Nous ne partons pas de rien. Contrairement aux idées reçues, il existe en France un flux de solidarité intergénérationnel très fort. On note même que cette aide entre les membres d'une même famille fonctionne désormais sur le mode de la réciprocité et non plus du devoir. Ses principaux promoteurs sont les membres de la génération qui a aujourd'hui entre 50 et 75 ans, dite « génération pivot ». Ils distribuent services et aides matérielles tant à leurs enfants et petits enfants qu'à leurs parents très âgés.
Dans les familles plus ou moins recomposées où se côtoient souvent 4 à 5 générations, les seniors forment un lien essentiel. Ils sont les passeurs de mémoire et les référents des valeurs refuges.
Au-delà du cercle familial, les acteurs sociaux ont pris conscience de l'intérêt de ce lien entre les générations et de l'apaisement que peut apporter la présence de plus âgés dans des univers en tensions.

Propositions :
Si aujourd'hui, en dehors des liens familiaux, les générations ne se parlent ni ne se connaissent, c'est qu'elles ne se rencontrent pas. Les lieux sont cloisonnés, « réservés » à certains âges de la vie. On passe de la crèche, à l'école, à l'entreprise et à la retraite sans faire d'allers-retours ! Il est nécessaire d'apporter plus de fluidité dans l'espace et dans les parcours, pour que les générations cessent simplement de se croiser et soient amenées à communiquer et à partager. Comment créer et renforcer les liens dans le monde du travail ? Dans les lieux de soins ? Au sein des familles ? Il faut réunir les conditions d'une nouvelle « écologie sociale de l'âge » pour valoriser la complémentarité entre les générations.

- On peut imaginer la création « d'emplois seniors » dans les lieux de service public – les écoles, les hôpitaux, les tribunaux – et donner du même coup aux seniors la possibilité de cumuler emploi et retraite. On serait alors dans une logique « gagnant-gagnant ».
- À côté du monde du travail, il faut ensuite favoriser la création de lieux de dialogue intergénérationnel. Pourquoi ne pas mettre en place de lieux d'accueil communs pour la petite enfance et les plus âgés ? Par ailleurs, les missions de service civique volontaire, voire obligatoire demain, doivent être l'occasion de proposer des aides aux personnes âgées.
- Enfin, au sein des familles, il est important de faciliter le lien intergénérationnel dans les deux sens : en facilitant par exemple la transmission d'aides financières et aussi en allégeant le poids de la dépendance à la charge des soignants familiaux.

Développer le tissu associatif

Les seniors sont très représentés dans le monde associatif, aussi bien en tant qu'acteurs que donateurs – l'âge moyen des donateurs de Médecins du monde est de 72 ans. Leurs compétences et leurs disponibilités y sont un atout important. Alors que l'engagement des seniors est précieux, il est urgent de redéfinir le statut et l'image du bénévole, cet actif clandestin trop souvent considéré comme un inactif sans valeur sociale.

Propositions :

• Dans cette perspective, la création d'un statut de bénévole accorderait une visibilité sociale à tous ceux qui poursuivent une activité associative. Ce nouveau statut pourrait être l'occasion de repenser l'organisation et la valorisation du volontariat et du bénévolat afin d'améliorer l'attractivité d'activités à forte valeur ajoutée économique et sociale.

• Pourquoi ne pas imaginer un système « d'impôts négatifs » pour les personnes activement engagées dans des mouvements associatifs et éviter ainsi qu'elles financent leurs propres actions ?

Changer l'image du vieillissement

Il est indispensable de penser autrement notre rapport à la retraite et à l'âge. Alors que les itinéraires individuels se complexifient, il est temps de mettre un terme à la culture de l'apartheid générationnel. Le vieillissement est encore trop souvent considéré comme une maladie honteuse ! Or, aujourd'hui, quitter le monde du travail n'implique plus de renoncer à une vie citoyenne active. Les jeunes seniors ont envie de participer au devenir de la communauté. La « retraite » n'est plus un mot adapté à la situation qu'ils vivent : ils sont retirés du monde du travail, mais ils restent acteurs dans notre société ! Et ils souhaitent être considérés comme tels.

Propositions :

• Les seniors devraient être mieux défendus au sein des organismes paritaires, des collectivités locales et du conseil économique, social et environnemental.

• Pour changer l'image de la vieillesse, il faut organiser la visibilité des seniors. Cela peut passer par l'organisation de campagnes de communication destinées à promouvoir les valeurs positives liées à l'âge. Mais cela doit être aussi l'occasion de faire de l'âge un sujet de réflexion – comme la jeunesse ou la famille. Dans ce cadre, la création d'un Observatoire ou d'un Haut Conseil de l'avancée en âge, placé sous l'égide de l'État, pourrait être chargé de diffuser les informations liées au vieillissement – en associant toutes les spécialités (médecins, sociologues, philosophes, économistes…) et de traiter les problématiques que les seniors rencontrent.

Améliorer la prévention

La prévention est l'une des clefs du vieillissement réussi. Il est possible d'agir à tout âge en adoptant les bons comportements pour se maintenir en santé et reculer le seuil de la grande vieillesse. Une politique de prévention efficace et pérenne peut améliorer très significativement l'espérance de vie active d'une population.

Propositions :

- Le corps médical doit prendre acte de la révolution démographique : il est urgent d'actualiser la formation médicale en gériatrie qui est aujourd'hui très insuffisante, et de former les acteurs de terrains (médecins, infirmières, para-médicaux) à la prévention des principaux facteurs de risques du vieillissement pathologique.
- Mais c'est aussi aux acteurs publics de faciliter la vie des seniors : en favorisant leur accès aux centres de prévention, en tenant compte de leurs besoins spécifiques (transports, administration, santé...).
- Enfin, la société dans son ensemble doit être sensibilisée à la situation des seniors et aux risques spécifiques qu'ils encourent, notamment grâce des campagnes d'information grand public.

Assouplir les modes de cessation d'activité

En France, l'entreprise est malheureusement un lieu de ségrégation générationnelle. Pourtant, la pénibilité physique au travail s'est réduite – ce qui n'est pas le cas du stress – et la formation et l'expérience sont devenues les critères déterminants. Dans ce contexte, les seniors devraient rester ultra-compétitifs ! Pourtant, le taux d'emploi des plus de 55 ans s'établissait à 41,5 % en 2009 soit 7 points de moins que la moyenne des pays de l'Union européenne…

"En France, l'entreprise est malheureusement un lieu de ségrégation générationnelle. Pourtant, la pénibilité physique au travail s'est réduite – ce qui n'est pas le cas du stress."

Si rien n'est fait, on passera bientôt autant, voire plus de temps à la retraite qu'en activité professionnelle ! Ce n'est pas viable économiquement pour les générations actives. Il importe donc de ne pas rigidifier l'âge de la retraite et de débattre des moyens de rallonger

la vie professionnelle, tant pour s'adapter aux besoins de chacun que pour garantir la survie de notre système de retraite par répartition.

Propositions :

• Malgré le débat rigoureux que nous avons eu sur la loi portant réforme des retraites à l'automne dernier, ce sujet est loin d'être évacué. Il reviendra à la table des négociations dans les années à venir. Pour préparer ce rendez-vous, il est nécessaire que les acteurs politiques s'en ressaisissent dès maintenant et réfléchissent à un nouveau système de retraite : pourquoi pas une retraite à la carte, progressive, laissant à chacun la possibilité de cumuler emploi et retraites, de liquider ses droits puis de décider de retourner travailler… Le système de retraite actuel est trop rigide. La liquidation des droits est définitive et le cumul emploi-retraite reste exceptionnel malgré les assouplissements. Il n'est donc pas étonnant dans ce cadre, que la frontière entre les actifs et les retraités soit si épaisse.

Dynamiser l'innovation au service des seniors

Le poids démographique des seniors peut aussi devenir aussi synonyme de dynamisme économique. Ils offrent une opportunité au marché de s'adapter à de nouveaux besoins, d'investir dans des produits et des services destinés à satisfaire leurs demandes spécifiques. Le marché à destination des seniors est loin d'être une niche : tourisme, bien-être, santé, équipements… Ils sont susceptibles de répondre à une offre très variée.

Propositions :

• Dans ce cadre, il importe d'encourager le développement de programmes de recherche dans le domaine du vieillissement : médecine, biologie, sciences sociales… Cela pourrait passer par la Création d'un institut de recherche pour l'innovation, la coordination et l'adaptation de nouveaux services et produits destinés aux seniors.

Créer un ministère de « l'intergénération et de l'avance en âge »

Pour en finir avec une approche « ghetto et misérabiliste » du vieillissement, il faut créer un ministère de l'intergénération et de l'avance en âge.

Propositions :

• Ce nouveau ministère aurait pour mission d'être force de proposition pour renforcer les partenariats entre les générations et préparer les changements sociétaux induits par le vieillissement de la population. **Il aurait pour prime vocation d'afficher politiquement l'importance et la reconnaissance que la société accorde à un quart, et bientôt à un tiers de la population de notre pays.**

ATELIER SANTÉ
Animé par Isabelle Vasseur,
députée de l'Aisne

Les Français sont-ils mûrs pour une réforme de la santé ?

Notre pays s'est engagé dans une course contre la montre pour sauvegarder les grands principes de son système de protection sociale. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : la dette des régimes obligatoires de l'Assurance maladie va dépasser les 130 milliards d'euros, soit 2 000 euros par Français, et la dette globale des comptes publics est supérieure à 1 500 milliards d'euros, près de 25 000 euros par habitant ! Dans un esprit de responsabilité, la majorité a eu le courage de mettre en œuvre une indispensable réforme des retraites et de lancer la réflexion sur la prise en charge de la dépendance qui devrait aboutir d'ici la fin du quinquennat de Nicolas Sarkozy. **Le prochain chantier, celui auquel la majorité qui sera élue en 2012 devra obligatoirement s'atteler, est celui de notre système de santé.**

Notre système de santé demeure l'un des plus performants au monde[1]. Tous les indicateurs quantitatifs et qualitatifs le montrent. La France occupe le premier rang mondial en ce qui concerne la « mortalité évitable » (décès liés à des causes qui auraient pu être prévenues ou traitées en amont par le système de santé), avec un taux de 65 décès évitables pour 100 000 habitants quand les États-Unis ont un taux de 110 décès évitables, le Royaume-Uni de 103 et l'Allemagne de 88[2] La mortalité infantile s'élève à 4 décès pour 1 000 naissances (contre une moyenne mondiale de 67 et européenne de 15) et l'espérance de vie à la naissance est de 77 ans pour les hommes et 84 ans pour les femmes (seul le Japon enregistre de meilleures espérances de vie que la France dans le monde). Mais notre système est **à la croisée des chemins : pour survivre et conserver cette qualité exceptionnelle, il doit se réformer alors qu'il est confronté à des nouveaux défis de santé, financiers[3] et organisationnels** – notamment en raison de la pénurie annoncée des professionnels de santé[4].

"Notre système est à la croisée des chemins : pour survivre et conserver cette qualité exceptionnelle, il doit se réformer."

1. C'est ce que confirment les statistiques sanitaires mondiales collectées par l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) pour 2009, disponible sur internet.

2. Selon l'étude publiée en septembre 2008 « Why Not the Best ? Results from the National Scorecard on U.S. Health System Performance 2008 » par « The Commonwealth Fund », une fondation américaine créée en 1918 qui a pour but d'améliorer le système de santé aux Etats-Unis. L'étude est disponible sur www.commonwealthfund.org.

3. La branche de l'assurance maladie a enregistré un déficit de 10,6 milliards d'euros en 2010, déficit qui s'élèvera à 11,3 milliards en 2011.

4. Alors que la population française devrait croître d'environ 10 % entre 2006 et 2030, avec des besoins de soins en hausse, le nombre de médecins va inéluctablement diminuer du fait de l'évolution du numerus clausus entre 1972 et 1999. En 2009, il n'y avait déjà plus que 290 médecins pour 100 000 habitants contre 300 en 2008. Les effectifs médicaux devraient ainsi diminuer de près de 10 % d'ici 2019, avant de revenir à leur niveau actuel en 2030. Le même scénario tendanciel est valable pour les spécialistes, dont le nombre ne devrait repartir à la hausse qu'en 2021.

Or, aucune réforme ne paraît plus épineuse que celle de notre système de santé, car elle ne concerne pas tant des citoyens que des patients. La santé est d'ailleurs la troisième préoccupation de nos concitoyens (derrière l'emploi et le pouvoir d'achat[5]), devant la sécurité, le logement ou les inégalités sociales. Avant d'engager tout projet de réforme, il faut donc **mettre le citoyen-patient au cœur de la réflexion sur la santé** et tâcher de comprendre comment il perçoit notre système de soins, à quelles valeurs il est attaché par-dessus tout, quelles sont ses craintes et ses attentes et quels efforts il serait prêt à faire pour continuer à bénéficier du meilleur système au monde.

L'observatoire « des Français et la qualité des soins[6] » permet à cet égard de dresser un panorama du rapport de nos concitoyens au système de santé. Il en ressort trois conclusions majeures.

Les Français sont très satisfaits de la qualité des soins et ils ont une bonne opinion des acteurs de la santé.

Les sondages sont clairs : **88 % des sondés se disent satisfaits ou très satisfaits** de la qualité des soins en France. Ils sont même **deux tiers à considérer que cette qualité s'est améliorée depuis 10 ans**. Leur satisfaction s'exprime envers tous les acteurs de santé : ils ont une bonne opinion à 92 % des médecins de ville ; à 85 % des hospitaliers ; à 83 % des hôpitaux publics ; à près de 75 % des cliniques privées et de leurs médecins. **À noter cependant que la bonne opinion sur les hôpitaux publics est en recul par rapport à 2009 (- 2 points) tandis que la bonne opinion des cliniques privées est en forte augmentation (+ 9 points)**, signe d'une méfiance grandissante par rapport au secteur hospitalier et d'un repli vers le secteur privé.

Pour les Français, le premier point fort de notre système est **la liberté de choix** (de son médecin de ville, de son hôpital ou de sa clinique), plébiscitée par 90 % des sondés. Arrivent ensuite **la présence d'établissements hospitaliers publics ou privés sur tout le territoire pour 87 %,** la qualité de la formation des professionnels de santé pour 86 %, le système de financement de l'assurance maladie pour 77 % et le niveau de remboursement des soins et des médicaments pour 60 %. À travers ces préférences se dessine évidemment en creux ce que les Français veulent sauvegarder en priorité dans notre système.

Mais les Français sont de plus en plus inquiets pour l'avenir de leur système de santé en termes de qualité, de coût et de financement des déficits.

5. Selon le sondage TNS Sofres, « Baromètre des préoccupations des Français » de juin 2011, 53 % des Français se disent préoccupés par la santé et la qualité des soins.
6. Observatoire dirigé par l'Institut Ipsos pour la Générale de Santé. Tous les chiffres proviennent d'un sondage mené par Ipsos du 10 au 13 septembre 2010 selon la méthode des quotas.

La qualité

Les sondés associent à **37 % le mot « qualité » au système de santé français** (- 4 points par rapport à 2009) mais aussi à 15 % le mot « inégalité » (+ 2 points) et complexité **(+ 4 points) tandis que seuls 3 % ressentent de la « fierté » (- 3 points par rapport à 2009). Ils sont d'ailleurs 59 % (+ 4 points par rapport à 2009) à se dire inquiets de l'évolution de la qualité des soins en France. Un point noir apparaît en particulier, celui des urgences dont 51 % des sondés ne sont pas satisfaits (+7 points par rapport à 2009).**

Le coût

Ils sont 62 % à penser que le montant du « reste à charge » est une faiblesse du système de santé… Et **69 % à penser que les soins leur coûtent cher !** (94 % jugent trop chers les soins dentaires ; 92 % l'optique ; 73 % les médicaments). Les Français pensent à **40 % que ce qui leur coûte le plus cher sont les cotisations pour les mutuelles,** à 28 % le « reste à charge » et à 28 % les cotisations sociales. Plus inquiétant, **les Français estiment globalement qu'ils sont plutôt perdants lorsqu'ils considèrent ce qu'ils payent et ce qu'ils reçoivent en retour** dans le système de santé (22 % se pensent gagnants, 36 % perdants et 41 % pensent que les choses sont équilibrées.)

Si les comptes nationaux de la santé, publiés le 16 septembre 2010, établissent que le taux de remboursement des soins s'élève à 75,5 % dans notre pays, ce taux ne reflète pas la perception qu'en ont les assurés car c'est une moyenne. Il y a en effet une différence entre la prise en charge à 100 % des affections de longue durée (ALD), dont la croissance soutenue tire le taux de remboursement global vers le haut[7], et les autres soins courants hors hôpital qui sont remboursés autour de 50 % ou 55 %[8]. **Cet écart grandissant entre les divers taux de couverture des frais de santé est probablement l'un des sujets majeurs** des années à venir car la part du revenu disponible – 5 % en moyenne – que les ménages consacrent à leurs dépenses de santé est en forte augmentation (+50 % sur les 8 dernières années)[9].

Le financement des déficits de l'assurance maladie

96 % des Français sont préoccupés par le déficit de la sécurité sociale (dont 55 % pensent que c'est un problème grave qu'il faut régler d'urgence et 41 % que c'est un sujet de préoccupation important, mais

"Les Français savent qu'ils n'échapperont pas à une réforme d'ampleur dans les années à venir."

7. 10 millions d'assurés sont en régime ALD, générant actuellement 60 % des dépenses de l'assurance maladie avec une projection à 70 % en 2015.

8. Selon les estimations de l'économiste de la santé, Didier Tabuteau, reprises dans le Monde du 29 septembre 2010.

9. Selon l'étude réalisée par le cabinet de conseil Jalma en 2009.

qu'on a parfois tendance à exagérer). Cette conscience aiguë de l'urgence de la situation financière de l'assurance maladie montre que les Français savent qu'ils n'échapperont pas à une réforme d'ampleur dans les années à venir.

Les Français privilégient aujourd'hui 5 axes pour affronter les défis de la santé.

Préférer la qualité et la sécurité des soins plutôt que la proximité

73 % des sondés pensent qu'il faut aujourd'hui concentrer les efforts sur la qualité et la sécurité des soins. Seulement 20 % préféreraient que les efforts de notre système de santé privilégient la proximité géographique des cliniques et des hôpitaux sur la qualité… **Malgré leur attachement à la proximité des soins, les Français comprennent la nécessité de passer d'une logique « d'aménagement du territoire » de la santé à une logique de qualité avec moins d'hôpitaux, mais de plus haute compétence.**

Lutter contre les abus et les gaspillages

Pour 52 % des sondés, la première raison de l'augmentation des dépenses de santé sont les abus et les fraudes des patients. Ils sont 83 % à penser que la lutte contre ces abus est le moyen le plus efficace de limiter le déficit de la sécurité sociale. De même, ils sont 46 % à dénoncer la mauvaise gestion du système. Il y a bien sûr, dans cette dénonciation des fraudes et de la mauvaise gestion, une volonté de faire endosser la responsabilité d'une faillite collective à des tiers, car le montant réel des fraudes ou des erreurs de gestion n'explique pas à lui seul l'ampleur des déficits de l'assurance maladie. Mais cette intransigeance envers les éventuels « free-riders » témoigne aussi d'une très forte exigence de justice et d'efficacité. Pour que les Français acceptent une réforme de la santé, avec tous les sacrifices que cela peut représenter, il faudra les convaincre au préalable que l'assurance maladie a fait la chasse à toutes les dépenses inutiles et que tous les assurés sont logés à la même enseigne. A cet égard, la volonté d'une nette majorité de Français d'aménager l'AME (Aide Médicale d'État)[10], dispositif qui permet aux sans-papiers de bénéficier d'une couverture de soins 100 % gratuite, est très révélatrice. De même, la Fédération Hospitalière de France, qui regroupe la quasi-totalité des hôpitaux publics, estime **qu'en faisant la chasse aux actes médicaux inutiles, les dépenses de santé pourraient baisser de 10 %[11]…** Il y a là des marges de manœuvre importantes qui doivent être étudiées en priorité. Dans cette optique de rationalisation de la gestion des coûts, les Français jugent aussi qu'il serait efficace de développer **les hospitalisations de jour** (81 %), de **réduire les dépassements d'honoraires** (77 %) et de développer les Partenariats Publics Privés (68 %) pour transférer vers le privé une partie des coûts de modernisation ou de fonctionnement qui incombent aujourd'hui au public.

10. Selon un sondage IFOP du 4 novembre, 31 % des Français se disaient favorables à une suppression pure et simple de ce dispositif et 49 % souhaitaient qu'une participation financière soit demandée aux étrangers en situation irrégulière qui bénéficient de l'AME.

11. Le Figaro du 15 décembre 2010, « Actes médicaux inutiles : des milliards gaspillés ».

Les Français se disent de plus en plus prêts à consentir à des efforts financiers importants

Travailler plus, baisser le niveau des remboursements, augmenter les cotisations. Seuls 31 % des sondés choisiraient la solution de facilité temporaire que représente la fuite en avant de l'endettement pour financer l'assurance maladie, quand 51 % se disent prêts à payer plus de cotisations ou à être moins remboursés. Ainsi, **42 % des actifs se disent prêts à travailler plus longtemps,** soit 13 points de plus qu'en 2009 : c'est bien la preuve que la pédagogie sur la dette ou sur les retraites fait son chemin dans les esprits. 42 % **des sondés seraient d'accord pour payer davantage de cotisations sociales** (+16 points par rapport à 2009) et **42 % d'entre eux envisageraient d'avoir des remboursements plus faibles** (+14 points par rapport à 2009). Les Français sont de **moins en moins hostiles à des réformes qui impliqueraient des efforts personnels pour maintenir un haut niveau de santé.**

Les Français regrettent de ne pas être assez impliqués à titre personnel dans la gestion de leur santé

57 % de sondés jugent que les patients devraient et devront jouer un rôle de plus en plus important dans la prise en charge de leur propre santé. Il y a là une piste essentielle pour l'avenir de notre système de santé : les Français sont favorables à un recours massif à **l'éducation thérapeutique (ETP)** qui a pour objectif de former le patient pour qu'il devienne un acteur de sa prise en charge et arrive à un contrôle optimal de sa maladie. L'ETP est encore embryonnaire dans notre pays, mais représente un formidable levier d'action pour obtenir de meilleurs résultats en matière de santé publique : en aidant le patient en ALD à mieux gérer sa pathologie et à limiter les comportements à risques, l'ETP permet aussi de réduire les coûts de soins liés à cette maladie. La loi HPST[12] a introduit des dispositifs qui devraient permettre de répondre à cette attente de responsabilisation des Français. Elle aménage la possibilité d'expérimenter plus largement l'ETP, qui pourrait s'appuyer sur le développement de la télémédecine, dans le cadre de maisons de santé ou de pôles pluridisciplinaires de santé, coordonnés par les nouvelles Agences Régionales de Santé.

Les Français jugent qu'ils sont peu ou mal informés en tant que patients sur le fonctionnement et le coût de la santé

Le manque d'information, notamment sur le coût de la santé est patent : les Français évaluent à 489 euros en moyenne le coût d'une journée d'hôpital. Plus d'un sondé sur deux pense que ce coût est inférieur à 300 euros alors que le coût réel d'une journée d'hospitalisation oscille entre 1 200 et 4 500 euros. Ceci est d'autant plus regrettable que

12. La loi « Hôpital, patients, santé et territoires », promulguée le 21 juillet 2009, vise à mettre en place une « offre de soins gradués de qualité, accessibles à tous, satisfaisant à l'ensemble des besoins de santé » en prévoyant notamment la mise en place d'Agences Régionales d'Hospitalisation (ARH) qui doivent réarticuler le paysage médico-social autour d'un pilotage unifié au niveau régional.

> ***"Le manque d'information, notamment sur le coût de la santé est patent."***

les Français pensent à **91 % qu'il serait normal de connaître le coût précis supporté par la collectivité,** même si les soins leur sont entièrement remboursés, et 88 % d'entre eux sont favorables à une information officielle permettant de comparer les tarifs, les prestations et les dépassements d'honoraires des structures de soins.

Une réforme de la santé passera donc en premier lieu par un travail **de pédagogie et d'information** sur la santé dans notre pays, sur son coût, sur les qualités de notre système et sur les efforts auxquels il faudrait consentir pour le sauver. Le chantier de la communication doit être ouvert sans plus tarder : plus vite les Français prendront conscience des véritables enjeux financiers de la santé, plus vite ils accepteront son indispensable réforme.

L'inquiétude des Français grandit. Ils s'interrogent sur la pérennité de notre système de santé et se disent prêts à des efforts conséquents pour le sauver. Contrairement à ce que l'on pense souvent, les **Français n'ont jamais été aussi mûrs pour une réforme de notre système de santé, de son organisation et de son mode de financement. Mais seulement à condition que quelques principes forts soient respectés** : préservation du niveau de soins, juste répartition du poids du financement, chasse aux dépenses inutiles, responsabilisation des acteurs – à commencer par les patients, opération transparence sur le fonctionnement et le coût de la santé. Pour que cette réforme rencontre une large approbation, il faut qu'elle soit préparée très en amont grâce à un vrai travail de concertation qui tienne compte des préoccupations et des inquiétudes des Français et qui implique tous les professionnels de santé. C'est là toute l'ambition que se donne le nouvel Atelier Santé de GénérationFrance.fr.

ATELIER CONVERGENCE
Animé par Franck Riester,
député de Seine-et-Marne

Quelle administration numérique pour demain ?

par
Franck Riester

En basculant dans la sphère publique, Internet a été à l'origine d'une véritable révolution culturelle. Outil de diffusion du savoir à l'échelle internationale, le web a engendré une nouvelle manière de communiquer mais aussi de nouveaux modèles économiques avec le télépaiement, le référencement, la publicité ou la monétisation de contenu. L'économie numérique, principal facteur de gain de productivité et moteur de croissance, constitue aujourd'hui l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie mondiale, et représente 3,7 % du PIB dans notre pays pour 2010.

Face à l'explosion du numérique, l'État a d'abord eu tendance à se positionner comme un arbitre et à vouloir réguler ce marché. Or, il gagnera à devenir davantage un acteur de son expansion et à tirer partie de son potentiel au service d'une administration plus souple et mieux adaptée aux défis actuels. Sur fond de crise économique et financière et dans un contexte de réforme des politiques publiques, l'administration traverse aujourd'hui une période de profonde mutation. Mais si l'on prend des mesures courageuses de restriction budgétaire d'un côté – comme le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux – il faut aussi développer, de l'autre, une politique innovante pour construire l'administration de demain.

Comment améliorer la qualité des services publics avec une situation budgétaire toujours plus contraignante ? **Et si l'administration numérique était une solution pour accroître l'efficacité de notre dépense publique tout en adaptant les services publics à l'évolution des attentes des Français ?**

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont une formidable opportunité pour l'administration française. Le numérique permet en effet de réaliser des gains de productivité considérables, tout en simplifiant et en améliorant la rapidité des démarches. **Or, 91 % des Français considèrent qu'effectuer des démarches administratives est parfois très contraignant ! Ils nous encouragent à faire résolument le pari de l'e-administration, le pari de la flexibilité et de la réactivité.**

Bien sûr, nous ne partons pas de rien. A titre d'exemple, en 2010, 10 millions de contribuables ont effectué leur déclaration de revenus en ligne, alors qu'ils n'étaient que 7,4 millions en 2008, soit une augmentation spectaculaire de 30 % en seulement deux ans. Deux constats : l'essor de l'administration numérique est très rapide et les perspectives sont considérables. Nous pouvons aller encore plus loin. L'administration doit absolument passer à la vitesse supérieure pour rattraper le retard qu'elle a pris sur le secteur privé, en s'emparant encore des nouvelles technologies et des outils 2.0.

Depuis le début du quinquennat, le gouvernement a engagé un plan d'action pour améliorer la qualité des services publics et développer l'administration électronique afin de simplifier

les démarches administratives sur Internet, à l'horizon 2012. Parmi les différentes initiatives qui ont été prises, on peut saluer le lancement fin octobre 2009 du site « mon.service-public.fr », qui permet à chacun de créer un compte personnel pour effectuer et suivre ses démarches administratives, regrouper ses comptes avec un mot de passe unique, réutiliser des pièces justificatives et obtenir des informations personnalisées. L'intérêt est de créer des liaisons vers des sites partenaires, tels que l'Urssaf, la Caf ou Pajemploi et de pouvoir y accéder à partir de ce compte unique.

Le développement de l'e-administration a d'ores et déjà donné des résultats significatifs. La quasi-totalité des certificats administratifs (CERFA) a été dématérialisée, mise en ligne sur « mon.service-public.fr », soit 1,2 million de formulaires téléchargés par mois. En outre, 84 % des remboursements de soins sont dématérialisés grâce à la carte vitale. Il est également possible de s'inscrire sur les listes électorales, d'être recensé, de s'inscrire pour bénéficier des allocations familiales, ou bien de payer des amendes en ligne.

Toutefois, d'après le benchmarking sur l'e-gouvernement réalisé en 2010 par la Commission Européenne, c'est Malte qui prend la tête du classement, reléguant la France loin derrière. Par exemple, en ce qui concerne la dématérialisation des 20 services les plus demandés et la qualité du service proposé, nous n'occupons que la 16e place. C'est dire le retard qu'a pris la France ! De grands progrès restent à faire sur la dématérialisation de bout en bout des procédures et sur l'intégration d'une approche proactive de l'administration envers ses usagers.
Par ailleurs, il faut prendre garde à ne pas recréer un monstre administratif, virtuel cette fois-ci : les sites publics se multiplient à très grande vitesse et on en dénombrait 10 000 il y a un an, dont 1 000 sites officiels rien que pour l'État ! Il est d'autant plus difficile pour un usager de se retrouver dans un tel labyrinthe que les sites sont souvent mal identifiés en tant que sites officiels et mal référencés dans les moteurs de recherche. La redondance est inévitable. A titre d'exemple on peut citer le site public consacré au mariage « mariage.gouv.fr », qui n'apporte pas vraiment d'informations supplémentaires par rapport à celles disponibles sur « service-public.fr ». Enfin, il existe des incohérences dans les démarches : par exemple, un usager peut être obligé de se déplacer à un guichet pour obtenir un mot de passe afin de se connecter en ligne, ou inversement imprimer un document disponible en ligne et être obligé de se déplacer ensuite à un guichet.

"Il faut prendre garde à ne pas recréer un monstre administratif, virtuel cette fois-ci."

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, Eric Woerth (alors ministre en charge de la réforme de l'Etat) et Nathalie Kosciusko-Morizet (alors secrétaire d'Etat en charge de l'économie numérique) m'ont chargé de piloter un groupe de travail, composé de 7 experts issus des secteurs public et privé, sélectionnés par les ministres pour les compétences qu'ils ont développées en matière de relation numérique avec leurs clients ou usagers. Cette démarche, originale et novatrice pour l'administration, a véritablement constitué la force de cette mission. Le secteur public gagne beaucoup en s'inspirant des bonnes pratiques du secteur privé.

Les experts qui se sont mis à la place d'un citoyen lambda lors de leur navigation sont parvenus à faire émerger trois grands constats :
• Le manque de lisibilité des sites de l'État : trop de sites officiels qui sont trop hétérogènes en termes de graphisme !
• Une absence d'optimisation du potentiel d'Internet : les démarches ne sont pas forcément dématérialisées à toutes les étapes, et des fonctionnalités innovantes sont sous-employées (alertes SMS, mails…).
• Des services trop éloignés des préoccupations des usagers.

Partant de ce triple constat, mon rapport établit trois axes de propositions :

Tout d'abord, fournir un accès lisible, simple et cohérent aux services en ligne

À l'issue de nos travaux, il m'est apparu indispensable de poser un objectif clair de réduction du nombre de sites publics. Je propose donc dans mon rapport de les diviser par dix et de rassembler tous les sites satellites sous un « site-mère » : en effet, devenus trop nombreux, ces sites sont ingérables pour l'administration et déroutent les usagers de lien en lien. Lors de leur expérience de navigation, les experts ont constaté qu'une variété de sites et de dénominations coexistaient sans cohérence en matière de contenu.

Il est tout aussi important d'assurer le bon référencement des sites publics sur les moteurs de recherche : il est par exemple surprenant de constater que le nouveau site de la Caf « mon-enfant.fr », qui explique les différents modes de garde, n'arrive qu'en deuxième page pour les résultats d'une recherche avec les mots-clés « garde d'enfant », après des sites d'offre de services.

Pour encourager une e-administration bien ordonnée, je propose également dans mon rapport la création d'une Charte de qualité de service numérique. Il s'agit de permettre une identification des sites rapide et intuitive pour établir une navigation similaire sur chacun d'eux. L'utilisateur doit pouvoir reconnaitre un site public au premier coup d'œil. Il existe déjà la Marianne pour les sites d'État, l'URL en « .gouv.fr » pour les sites

gouvernementaux mais rien pour les autres sites publics, alors que, par exemple, Pôle Emploi et la Caf sont parmi les sites les plus visités.

Ensuite, garantir le développement de services personnalisés

Une e-administration moderne doit aller au-devant des besoins des usagers : en cas de déclaration de changement d'adresse d'un usager, l'administration peut anticiper un certain nombre de démarches et lui proposer, par exemple, l'inscription sur les listes électorales. En Roumanie, l'agence pour l'emploi systématise l'envoi de SMS aux chômeurs dès qu'une offre d'emploi est mise en ligne et en Slovénie, des alertes mails sont diffusées avant l'expiration des papiers. De même, toujours pour faciliter la vie des usagers et leur éviter par exemple de faire la queue pendant des heures au guichet, la mise en place d'alertes mails ou SMS pourraient communiquer en temps réel la durée d'attente, en s'inspirant notamment des applications Smartphone. C'est aussi le moment de passer à l'ère des « widgets » (pour « window » et « gadget »), ces applications gadgets qui permettent d'introduire davantage d'interactivité en ligne.

Les usagers sont parfois aussi des professionnels, et notamment les auto-entrepreneurs ont des attentes très fortes en termes d'administration électronique : pourquoi ne pas créer un guichet unique pour les usages professionnels avec des comptes personnalisés ? Cela devrait permettre d'avoir une vue transversale et personnalisée des informations, des obligations et démarches à faire.

L'e-administration doit également jouer la carte de la proximité : dans mon rapport, je préconisais la création d'un bouquet de services minimums proposés par les collectivités, pour favoriser l'homogénéisation des services sur le territoire. En effet, il existe de fortes disparités selon les collectivités. Sur « mon.service-public.fr », les citoyens de certaines communes, comme Le Havre ou Issy-les-Moulineaux, peuvent déjà s'inscrire en ligne sur les listes électorales. Mais de grandes villes comme Marseille, Toulouse ou Lyon ne sont pas encore partenaires de ce dispositif.

Favoriser la consultation des usagers pour innover

Les usagers sont créatifs, il faut leur donner la parole ! Les experts encouragent le gouvernement à s'inspirer du succès mondial des applications téléchargeables en ligne (près de 100 applications sortent par jour sur l'Apple Store !). Ces applications simplifient la vie, en indiquant par exemple la borne de vélo en libre service la plus proche ou le prix de l'essence. Faciliter et encourager la co-création de contenus par les usagers permet de proposer des services plus adaptés et d'en démultiplier rapidement le nombre en recourant à des développeurs externes à l'État. Il s'agit donc de créer un marché d'applications construites par des citoyens, dans une démarche participative.

Dans la même perspective, il faut renforcer la participation active des citoyens en s'appuyant sur des sites communautaires d'entraide, calqué sur le modèle du site de « commentçamarche.net » par et pour les usagers.

D'une manière plus générale, la promotion des services numériques doit être intégrée dans une stratégie multicanal. Il existe des usages mieux adaptés à certains canaux que d'autres. Par exemple, il est plus simple d'utiliser Internet pour payer une facture, s'informer, préparer un contact au guichet. En revanche, il est plus efficace d'utiliser le téléphone qui permet un échange plus approfondi et la prise en compte d'une situation particulière pour une réclamation ou une négociation. Ainsi, l'administration doit s'adapter à la diversité des situations et réaliser une communication ciblée, là où se trouve l'utilisateur potentiel, plutôt que de faire du « mass media » en essayant de drainer des non-internautes.

Ces propositions ont été retenues par le Gouvernement et ont déjà commencé à porter leurs fruits. Au début de l'année 2011, le ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat a présenté un premier bilan de mon rapport.

Plusieurs propositions se sont ainsi traduites par des avancées décisives :
- la réduction du nombre de sites Internet publics (128 ont été fermés ou intégrés dans des portails existants) ;
- la publication d'une première version de la Charte de qualité de service des sites de l'Etat ;
- le développement de services personnalisés avec l'authentification unique proposée via « mon.service-public.fr » et ses 1,7 millions de comptes personnels et le déploiement progressif d'alertes par SMS comme c'est le cas lors de la délivrance d'un passeport ;
- l'expérimentation sur trois premiers sites emblématiques (« service-public.fr », « justice.gouv.fr » et « mon.service-public.fr ») d'un questionnaire de satisfaction destiné à être déployé sur l'ensemble des sites publics de façon permanente ;
- la décision de créer un portail de mise à disposition des données publiques, « data.gouv.fr », à l'appui de la mission Etalab, dirigée par Séverin Naudet et placée sous l'autorité du Premier ministre.

Suite à ce premier bilan prometteur, le ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, a confié au même groupe d'experts du numérique, la mission de réaliser de nouvelles propositions en matière d'implication de l'administration dans les réseaux sociaux et de benchmark européen.

Qu'elle se présente comme une refonte en profondeur des sites ou la création de petits services qui simplifient la vie quotidienne des usagers, la modernisation de l'administration est plus que jamais en marche, avec une feuille de route bien remplie pour les années à venir. A l'heure du web 2.0 et avec l'explosion des sites de réseaux communautaires, il est capital de remettre les Français au cœur des préoccupations de l'administration et de leur

redonner un pouvoir de proposition et d'évaluation de la qualité des services publics.

L'un des enjeux majeurs pour l'État du 21e siècle est de transformer ses habitudes pour passer d'une administration de contrôle – principalement focalisée sur le respect des normes qu'elle multiplie – à une administration de service – qui prend en compte le citoyen comme un partenaire et non comme un suspect. C'est d'abord une affaire de volonté politique. Cette volonté politique peut profiter à plein des potentialités offertes par le numérique. Ne ratons pas ce rendez-vous !

ATELIER ÉQUILIBRE
Animé par Philippe Meunier,
député du Rhône

Le gaz naturel "non-conventionnel" : une révolution ?

Controverse américaine sur l'exploitation du gaz de schiste

En 2007, la production domestique de gaz naturel aux Etats-Unis était sur le déclin et les réserves disponibles semblaient insuffisantes. D'après les industriels américains, la demande croissante devait contraindre les Etats-Unis à importer dans un futur proche du gaz naturel sous forme liquéfiée, notamment en provenance du Qatar, alors que cet hydrocarbure avait pris une place majeure dans la production d'électricité, la chimie et le chauffage. Or, à ce moment-là, la découverte de réserves considérables de gaz de schiste et la mise en place de son exploitation ont modifié l'indépendance et la facture énergétique des Etats-Unis. Non seulement les perspectives d'importations se sont éloignées – selon l'administration américaine, la production de gaz de schiste est si importante que les Etats-Unis pourront être dans une situation de quasi auto-suffisance énergétique en 2034 – mais le prix du gaz naturel a été divisé par trois.

Ce tableau serait très prometteur si la technique nécessaire à l'extraction du gaz de schiste, technique de forage et de stimulation des puits par pompage hydraulique dite de « fracturation hydraulique », qui consiste à injecter dans le sous-sol des millions de litres d'eau sous forte pression avec du sable fin et des produits chimiques afin d'éviter que les fractures ne se referment, ne laissait pas planer le doute d'une pollution à grande échelle. En effet, si le gaz de schiste est resté longtemps hors de portée, c'est bien parce qu'il est piégé et réparti de manière diffuse dans le schiste – une roche sédimentaire déposée sous forme d'argile et de limon à une profondeur de 2000 ou 3000 mètres – et qu'il ne peut être exploité selon les techniques classiques.

Et d'ailleurs, l'exploitation de gaz de schiste, telle qu'elle est pratiquée aux Etats-Unis et au Canada, n'est pas sans conséquence. Sur le paysage d'abord, puisque les puits de forage s'épuisent rapidement et que leur construction est en quasi flux tendu. Aux Etats-Unis, on compte plus de 500 000 puits répartis dans 31 Etats. Concrètement, cela signifie qu'on peut en trouver tous les 500 mètres. Sur les ressources en eau ensuite : pour une seule opération de fracturation, ce sont près de 15 000 mètres cubes d'eau qui sont utilisés… Et pour que la technique soit efficace, des produits chimiques sont ajoutés dans l'eau, dont on ne connaît pas les conséquences exactes sur la santé et l'environnement. D'après le rapport rendu par la commission de l'énergie et du commerce de la Chambre des Représentants américaine, les compagnies gazières auraient utilisé entre 2005 et 2009, 2500 produits de fracturation hydraulique contenant 750 composés chimiques, parmi lesquels 29 sont reconnus cancérigènes et/ou polluants. D'ailleurs, la contamination de gaz des nappes phréatiques par le rejet des produits chimiques et de gaz libéré à proximité des puits a été repérée aux Etats-Unis. L'État de New York et le conseil municipal de Pittsburgh ont décrété un moratoire pour protéger leurs réserves en eau potable.

Le feuilleton politique français

Cette révolution technologique a déclenché un effet de dominos à travers le monde : le Canada, l'Australie, la Chine et même la Pologne et l'Allemagne cherchent à importer cette technique d'extraction.

Au niveau européen, le consortium GASH (Gas shale in Europe) cherche depuis sa création en 2009 à établir une cartographie des ressources européennes et étudie l'activité du Barnett Shale, zones d'exploitation américaine pour tenter d'identifier les bonnes pratiques et les risques liés à l'exploitation de cette ressource. Or, il semble que les ressources européennes soient très faibles par rapport à celles des autres continents, soit un total de 35 Tm^3 contre 233 en Amérique du Nord ou 274 en Asie Pacifique[1]. Les réserves françaises représenteraient tout de même cent ans de consommation française de gaz[2] !

En France, face à l'inquiétude et la mobilisation citoyennes, partagées et relayées par les élus de tous bords, le gouvernement a annoncé en février 2011 un moratoire sur l'exploitation des gaz et huile de schiste jusqu'à la remise des conclusions d'une mission conjointe du Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET) et du Conseil général de l'environnement et du développement (CGEDD).

Dans le même temps, le Parlement s'est saisi de la question. La Commission du Développement durable de l'Assemblée nationale a confié une mission d'information aux députés François Michel Gonnot (UMP) et Philippe Martin (PS) relatives aux huiles et gaz de schiste.

Toutefois, les parlementaires n'ont pas attendu la fin des différents travaux engagés sur la question pour se prononcer : le parlement a adopté la proposition de loi de Christian Jacob, le président du groupe des députés UMP. Ce texte prévoit tout bonnement l'interdiction de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures par fracturation hydraulique ; il abroge ensuite les permis exclusifs qui concernent des activités recourant à cette même technique. Il prévoit enfin la remise annuelle d'un rapport gouvernemental au Parlement, portant sur l'évolution des techniques d'exploration et d'exploitation, la connaissance des sous-sols et les conditions de mise en œuvre de l'expérimentation aux fins de recherches scientifiques sous contrôle public.
L'esprit du texte est bien le suivant : **ce n'est pas la ressource en gaz de schiste qui fait l'objet d'une interdiction, mais bien la technique d'exploitation.**

1. Tm^3 : mille milliards de mètres cube.
2. Rapport n° 3392 déposée au nom de la Commission du développement durable de l'Assemblée nationale par Michel Havard et Jean-Paul Chanteguet : cette estimation sur les réserves françaises est relayée par les Rapporteurs suite à leurs auditions.

Conclusion, il faut prendre le temps de la recherche !

"Ce n'est pas la ressource en gaz de schiste qui fait l'objet d'une interdiction, mais bien la technique d'exploitation."

La proposition de loi de Christian Jacob se fonde sur le principe de précaution. Face à une technologie qui n'a pas prouvé son innocuité, le choix du législateur privilégie une action qui protège plutôt qu'une action qui répare ou qui prévient à la marge. Ce faisant, il ne fait que respecter l'article 5 du la Charte de l'Environnement, qui élève le principe de précaution au rang de principe constitutionnel :

« Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage. »

Rappelons simplement que principe de précaution ne signifie pas frilosité ou obscurantisme. Il s'agit bien d'envisager un risque pour tenter de l'évaluer en ayant pour principal objectif de le surmonter ! En clair, précaution n'est pas renoncement. Et d'ailleurs, le texte ne ferme pas la porte à la recherche et à l'innovation. Il prévoit la remise annuelle d'un rapport gouvernemental au Parlement à la fois pour connaitre l'évolution des techniques d'exploration ou d'exploitation, pour connaître le sous-sol avec précision, mais aussi pour juger de la nécessité de faire évoluer notre droit, et voir dans quelles conditions l'expérimentation aux fins de recherche scientifique peut être mise en œuvre.

Nos ressources en huiles et gaz de schiste ne vont pas disparaître ! Si demain, on élimine le risque de pollution des nappes phréatiques, si on remplace les additifs chimiques reconnus dangereux pour la santé, la question de l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels se posera de manière toute autre. Prendre le temps de l'évaluation et de la recherche scientifique est un devoir constitutionnel : mais c'est aussi aller dans le sens des intérêts de notre pays.

Interdire aujourd'hui au nom du principe de précaution toute exploitation d'hydrocarbure par fracturation hydraulique ne revient pas sceller toute possibilité d'exploiter nos ressources à l'avenir. **Estimons ces ressources, sécurisons leur exploitation. Si cela prend du temps, ce sera un mal pour un bien : au lieu de prendre le risque de transmettre à nos enfants un environnement irrémédiablement pollué, nous**

faisons le pari de leur transmettre plusieurs années d'indépendance énergétique.

D'ici là, le véritable défi énergétique qui nous attend, c'est, à côté du nucléaire, la transition vers les énergies renouvelables. La possible exploitation des gaz conventionnels peut rabattre en partie les cartes, alors que l'on se projetait déjà dans une société « post-énergies fossiles »[3]. On devait finir d'épuiser nos ressources en pétrole d'ici 40 ans et nos ressources en gaz d'ici une soixantaine d'années. La découverte de ressources significatives d'hydrocarbures non conventionnels et de leur éventuelle exploitation doit être vue comme un sursis et non pas comme une échappatoire ! Un changement de cap de nos politiques publiques, et l'abandon des politiques en faveur de la transition énergétique ne serait ni souhaitable ni responsable. D'ailleurs, si les énergies renouvelables ne peuvent satisfaire à elles seules nos besoins énergétiques sur le moyen terme, nous restons sur le chemin de la diversification énergétique. Les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement seront tenus et mêmes dépassés ! En 2020, ce n'est pas 23 mais 27 % de notre électricité qui sera produite par des énergies renouvelables.

"Au lieu de prendre le risque de transmettre à nos enfants un environnement irrémédiablement pollué, nous faisons le pari de leur transmettre plusieurs années d'indépendance énergétique."

Nous savons qu'en 2035, les énergies fossiles seront encore majoritaires dans notre bouquet énergétique mais notre feuille de route doit rester constante : **sécuriser nos approvisionnements, oui, mais pas au détriment de la santé humaine et l'environnement[4].**

3. Gérard Mestrallet, in Le Monde du 30 juillet 2010.
4. Conformément à la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique et conformément aux engagements pris dans le Grenelle de l'Environnement.

ATELIER EXCELLENCE
Animé par Valérie Rosso-Debord,
députée de Meurthe-et-Moselle

Enseigner l'histoire : pourquoi ? comment ?

par Matthieu Grimpret,
essayiste

La réforme de l'histoire-géographie, sans cesse remise sur le métier depuis plusieurs années[1], voit s'affronter deux camps distincts : les *fonctionnalistes*, soucieux de la cohérence et de l'efficacité socio-économique des filières d'orientation ; les *patrimonialistes*, militants d'une culture générale désintéressée, fondatrice d'une identité nationale atemporelle.
Le problème n'est pas que ces deux camps existent, mais qu'ils coexistent sur le mode de la dialectique stérile, sans la hauteur de vue nécessaire pour envisager des réformes *ordonnées - ordonnées*, c'est-à-dire conçues et mises en œuvre dans un but précis, évaluable et contrôlable, attendu que la politique n'est pas l'art du progrès abstrait, mais celui des initiatives mélioratives, c'est-à-dire, pour utiliser un terme très en vogue au ministère de l'Éducation nationale, des remédiations[2]. Ce but, nous l'avons défini dans notre précédent article (Cahiers de Génération France n°3, janvier 2010) : la liberté des Français et la puissance de la France ; la liberté des Français par la puissance de la France, la puissance de la France par la liberté des Français.
Cela nous conduit à affiner la question soulevée par l'apparent déclassement de l'histoire-géographie en série « Scientifique » au lycée[3], à savoir : puisque ces lycéens passent un bac scientifique, pourquoi leur faire faire de l'histoire et de la géographie ? Ou, si l'on pousse le raisonnement jusqu'au bout : faut-il enseigner l'histoire et la géographie ? En posant la question ainsi, on en restreint les contours au problème quasi-philosophique de la légitimité abstraite, sur le mode : l'impôt est-il juste ? L'art est-il nécessaire ? Vivre implique-t-il de se révolter ? etc. Or, là encore, il convient de mettre un terme à la dérive – caricaturalement française – d'une réflexion non-ordonnée, sans but, éthérée, abstraite et universelle, qu'on prétendrait de surcroît mettre au service de la politique, laquelle commande pourtant la perspective de la décision. D'où la nécessité d'adopter un critère de légitimité : en vue de quoi faudrait-il enseigner l'histoire ? Répondre à pareille question est impossible sans identifier les modes d'involution entre nécessités anthropologiques/pédagogiques – au niveau de l'individu – et devoirs politiques – au niveau de la puissance publique.

Enseigner l'histoire : une nécessité anthropologique

Dans le cadre de cet article, nous évoquerons principalement l'enseignement de l'histoire. Cela dit, il n'est pas indifférent que notre système scolaire associe histoire et géographie : au plan anthropologique et même métaphysique, comme nous l'apprennent les enseignements de la philosophie phénoménologique, la situation spatiale des êtres détermine leur condition. En nous situant dans le temps, l'apprentissage de l'histoire – nous

1. En coulisse et sur scène. Dernier acte : la disparition de l'histoire-géographie en Terminale S, annoncée en décembre 2009 par Luc Chatel. L'histoire-géographie ne serait plus étudiée en terminale, sauf pour les élèves qui le désirent, avec une option de deux heures qui donnerait des points supplémentaires au bac. En première, les cours d'histoire-géo passeraient de 2h30 à 4h par semaine, et les élèves seraient examinés en épreuve anticipée du bac, avec le français, en fin d'année.
2. Action de remédier aux difficultés et lacunes des élèves en risque d'échec scolaire par diverses procédures de type soutien scolaire, programme d'aide individualisée, rattrapage, etc. Les méthodes d'éducabilité cognitive, dites aussi de « remédiation cognitive » connaissent depuis quelques années un succès grandissant. Ce sont des outils pédagogiques qui se proposent de faire progresser les capacités intellectuelles et d'améliorer les stratégies de résolution de problèmes.
3. Cf note 1.

verrons *quelle* histoire – nous situe également dans l'espace, et inversement. L'un ne va pas sans l'autre. Perdre l'un, c'est perdre l'autre. En effet, s'il ne se sent et ne se sait *situé*, l'homme dépérit.

"S'il ne se sent et ne se sait situé, l'homme dépérit."

Se perdre dans l'espace

Pour envisager la question de la situation dans l'espace, nous partirons d'un problème moins iconoclaste qu'il n'y paraît : celui de l'anorexie. L'anorexie est une maladie emblématique de notre époque et de notre société. De nombreuses familles, en Occident, sont touchées par ce fléau. Elle est par ailleurs, tout autant qu'une maladie physique ou psychique, une maladie métaphysique – et même, pourrions-nous dire en recourant à l'acception la plus noble de ce terme, une maladie *politique*.

L'anorexie est en effet une affection du rapport au réel, du positionnement dans l'espace, de la présence au monde. Hilde Bruch, spécialiste des troubles du comportement alimentaire, en donne trois caractéristiques[4]. La première est le rejet du corps, considéré comme « étranger ». La deuxième est la « confusion des sensations corporelles ». La troisième, de nature psychique, est « le sentiment exagéré d'inefficacité ». L'ensemble forme ce que Hilde Bruch appelle « la crainte d'un vide intérieur », expression très éloquente : c'est bien l'espace qui se trouve ici en jeu, et en premier lieu celui qui détermine chacun de nous.

Car tout commence par « une imprécision de la perception et du contrôle des sensations corporelles »[5]. L'anorexie débute par un *floutage* du réel et l'émergence connexe d'un monde parallèle où le corps s'allège irrésistiblement, où la densité s'effiloche. C'est ce que montre, par exemple, le roman de Geneviève Brisac, *Petite*, où une jeune fille anorexique se raconte, dans un troublant face-à-face en miroir qui est comme le sceau de sa maladie : « *Ce qui est compliqué avec ce trop grand désir de simplification de la vie, avec ce grand désir de pureté qui me possède, c'est qu'ils engendrent un univers, mon univers, parallèle* »[6].
L'anorexie est avant tout brouillage de la frontière charnelle et perte de l'individuation spatiale. Être anorexique, c'est ne plus habiter sa première maison, qui est son corps, c'est ne plus habiter ses frontières primordiales, c'est ne plus pouvoir reposer le front sur la muraille de son propre moi. C'est finalement larguer les amarres du réel sensible[7].

4. Hilde Bruch, « Conversations avec des anorexiques », Paris, Payot (collection « Petite Bibliothèque »), 1990, p 8 et 9.
5. Observons qu'il est très réducteur, et très simpliste, de croire que les anorexiques sont d'abord victimes de la sur-valorisation médiatique des maigres corpulences de mannequins, même si cet aspect compte, à la marge.
6. Geneviève Brisac, Petite, Editions de l'Olivier, Paris, 1994, p 34 de la version poche « Points ».
7. D'autres affections mentales et/ou neuro-psychiques relèvent du même principe. En particulier les vertiges de dépersonnalisation et les crises de panique, qui procurent au sujet l'impression qu'il ne parvient plus à « retenir son être », que son corps va « éclater » en mille morceaux.

Se perdre dans le temps

L'homme aspire à être situé dans l'espace. Il aspire aussi à l'être dans le temps : c'est le « besoin d'inchronisme »[8]. Or, on observe aujourd'hui ce que Douglas Copland, dans son livre-culte *Generation X*[9], appelle le phénomène d'*historical underdosing* : les hommes modernes, en particulier dans les pays occidentaux, souffrent de « sous-régime historique » ; ils ne reçoivent pas, pour ainsi dire, leur « dose d'histoire » quotidienne. Ils sont en attente d'événements, au sens qu'Abraham Heschel donne à ce terme, en le confrontant à la notion de processus : « Un processus n'a pas d'avenir. À peine est-il survenu qu'il est déclassé et remplacé par ses propres effets. On ne médite pas sur la neige de l'an passé. Un événement, au contraire, conservera toujours sa signification, il demeure comme un motif persistant à cause de ses effets et indépendamment d'eux. Les événements importants (tout comme les grandes œuvres d'art) portent leur signification en eux-mêmes. Notre intérêt pour eux se prolonge longtemps après le moment où ils sont survenus »[10].

Aujourd'hui, tout est « procéduralisé » : du sein au sépulcre, en passant par l'école, bien entendu, la « vie administrative », les activités informatiques, et même la vie intérieure, l'« homo processus » tourne à pas comptés, comme « un escalier que l'on ne descend jamais », selon les mots de Péguy[11].

La procédure est le contraire du rite – et l'on comprend d'emblée la portée politique de ce point : la République est en effet une liturgie, avec ses codes et ses rites, bien plus essentiels qu'il n'y paraît, aussi bien qu'un système de gouvernement. Là où le rite ouvre à un ordre supérieur et une transcendance, la procédure n'a d'autre horizon que le cycle dont elle participe : elle est pure immanence. Là où le rite, comme disait le théologien Marie-Joseph Le Guillou « dispense une demeure, des espaces et des moments »[12], la procédure nous enferme dans des programmes où nous ne sommes plus que des combinaisons binaires aléatoires 0/1.

A la croisée du temps et de l'espace : la communauté

Quel rapport entre situation dans l'espace et situation dans le temps ? Nous pensons qu'il existe entre eux un caractère d'organisme. Et c'est finalement Simone Weil qui l'exprime le mieux, dans son analyse de l'enracinement, « le besoin le plus important et le plus méconnu[13] de l'âme » écrit-elle.

8. On doit ce néologisme à André Neher dans « L'existence juive », Paris, Le Seuil, p 18, 1962.
9. Douglas Coplan, « Generation X, tales for an accelerated culture », St Martin's Griffin, New York, 1991.
10. Abraham Heschel, « Dieu en quête de l'homme », Le Seuil, Paris, 1968, p. 226-227.
11. Cf Charles Péguy, « Clio », Gallimard, Paris, 1932, p. 45-54.
12. Marie-Joseph « Le Guillou op », « Une lumière dans notre nuit », « Le discernement spirituel dans le temps », Paris, Parole et Silence, 1993, p 140.
13. Au sens, non seulement de non-connu, mais aussi de non-honoré.

Au sens propre, enracinement se réfère au domaine de l'espace. Pourtant, Simone Weil emploie ce mot en le purgeant de son aspect « glaiseux » et en le raccrochant au domaine du temps : pour elle, « un être humain a une racine par sa participation réelle, active et naturelle à l'existence d'une collectivité qui conserve vivants certains trésors du passé et certains pressentiments d'avenir ». En d'autres termes, la notion de collectivité unit, par le haut, les problématiques liées à l'espace, d'une part, et au temps, d'autre part.

Être situé dans le temps et être situé dans l'espace revient à être enraciné, au sens de Simone Weil, c'est-à-dire être situé dans « une collectivité qui conserve vivants certains trésors du passé et certains pressentiments d'avenir »[14] – c'est-à-dire une collectivité porteuse d'une histoire. C'est une des caractéristiques de la communauté telle que la définit Amitai Etzioni[15] : des relations en réseau croisé[16] et un ensemble de valeurs et d'usages élaborant une histoire commune.

Ainsi, appartenir à une communauté apparaît comme être en mesure de recevoir, porter et transmettre une histoire. D'où l'importance proprement politique de la question de l'enseignement de l'histoire. Fondamentalement, appartenir à une communauté, c'est habiter la communauté. Habiter la communauté et non seulement *habiter* dans la communauté. Habiter est à prendre ici en un sens « grand angle » : l'habitation est la « concrétisation première », dit Emmanuel Lévinas, la matrice de toute autre détermination[17].

"Appartenir à une communauté apparaît comme être en mesure de recevoir, porter et transmettre une histoire."

Au plan anthropologique, le sujet ne va-t-il vers l'objet qu' « après avoir demeuré ». Plus profond encore, plus radical : l'habitation est le point de départ de la présence au monde, le point de départ du monde lui-même, non comme réalité ontologique irréductible à la subjectivité humaine, mais comme *promesse*. Habiter la communauté, c'est laisser l'histoire – une histoire bien particulière, pénétrer les cavités de la zone inerte qui sépare l'objet et le sujet ; c'est laisser cette zone devenir *marche* et recevoir ses caractères du « débordement »[18] que constitue l'habitation. En d'autres termes, parce qu'il « habite », le Moi se tient dans le monde – non par la force du poignet, « le fameux serpent qui se saisit

14. Simone Weil, « L'enracinement », Quarto-Gallimard, Paris, 1999, p 1052.
15. « The spirit of community - Rights, Responsibilities and the Communitarian Agenda », New York, Crown Publishers, 1993.
16. Exemple : Paul a rencontré Jacques grâce à son collègue de travail Pierre, puis grâce à son partenaire de tennis Louis – à un dîner chez Paul, Pierre et Louis découvrent qu'ils sont cousins par alliance.
17. « Totalité et infini », Lévinas, Livre de Poche, Paris, 1990, p. 163 et ss.
18. op cit, Lévinas, p 163.

en se mordant la queue », mais « comme le corps qui, sur la terre, à lui extérieure, se tient et *peut* »[19]. C'est un séjour ouvert au possible, à la puissance.

Le désir d'histoire dans un contexte post-moderne : petite illustration

David est un adolescent comme il en existe des centaines de milliers en France, des millions en Europe. On les dit nihilistes, désenchantés, individualistes. Tous sont en fait traversés, déchirés même, par le besoin d'histoire dont nous parlions plus haut.

Comme eux, David n'a rien reçu, ou presque. Pas d'habitation au sens de Lévinas. Alors il s'est choisi une histoire, il s'est construit une hutte pour exister ici-bas.

David est un fan de jeux de rôles. La distance entre son personnage et sa personne tend à s'amenuiser chaque jour un peu plus. Les deux se confondent souvent : son voisin retraité, qui n'aime pas les jeunes marginaux et ne lui rend jamais son bonjour, lui apparaît parfois sous les traits d'une brute stellaire, à éliminer au vingt-huitième tableau.

L'engouement pour les jeux de rôles est un phénomène parmi d'autres de ce « besoin de communauté », de cette quête d'habitation qui est le propre des sociétés occidentales déracinées.

Le journal *Le Monde*[20] s'en est fait l'écho il y a quelques années dans un dossier où il donnait la parole aux « initiés » : « Elyrd est le chef suprême des chevaliers du Destin, l'une des guildes du royaume d'Albion. À chaque fois qu'une guerre éclate avec les Vikings de Milgard ou les Celtes d'Hibernia, il mène ses troupes au combat. En temps de paix, il organise la vie communautaire, coordonne les travaux des artisans, parlemente avec les clans alliés et résout les conflits incessants au sein de sa propre guilde : « Mon rôle n'est pas anodin, j'y consacre toutes mes soirées (...) Ce jeu est trop bien fait, il t'apporte le pouvoir, l'aventure, l'amitié, l'amour, la reconnaissance, la capacité à influer sur le cours des événements. Si tu n'as rien de tout ça dans la vie, tes priorités basculent.»

Ainsi l'homme qui n'a reçu en héritage ni trésor du passé ni pressentiment d'avenir, n'a d'autre choix que de se donner une habitation – ou de se donner la mort.

*

Enseigner l'histoire pour « continuer la France » (Charles Péguy)

On l'a vu, l'enseignement de l'histoire revêt une importance anthropologique qui dépasse largement, en portée et en profondeur, le proverbe populaire selon lequel « celui qui ne sait pas d'où il vient, ne sait pas où il va ». En réalité, l'enseignement de l'histoire permet de développer chez l'individu – en particulier l'enfant et l'adolescent, à l'âge scolaire – le

19. « Totalité et infini », Lévinas, Livre de Poche, Paris, 1990, p. 163 et ss.
20. Le Monde, 24 décembre 2002, « Les fondus du virtuel » par Yves Eudes.

sensus temporis, le sens du temps, le rapport à la temporalité universelle, laquelle se rapproche de ce « temps absolu » dont André Neher dit qu'il doit alimenter en permanence le « temps vécu »[21]. C'est d'ailleurs à travers cette connexion entre temps vécu – individuel – et temps absolu – collectif – qu'on passe de l'enseignement de l'histoire comme nécessité anthropologique à l'enseignement de l'histoire comme nécessité politique.

L'histoire comme entraînement à la puissance

En quoi l'enseignement de l'histoire contribue-t-il à exhausser et déployer pleinement la condition politique de l'homme ? En d'autres termes, en quoi l'enseignement de l'histoire peut-il aider l'homme, « animal politique »[22], à être pleinement homme, non seulement pour lui mais pour la communauté dont il est membre, où il est situé ?

"L'avenir n'est plus une menace, mais une promesse."

La question est moins incongrue qu'il n'y paraît. Former dans l'esprit des enfants et des adolescents le *sensus temporis*, c'est dévoiler devant eux l'espace du possible, le terrain de leur liberté et de leur créativité sociale. L'enseignement de l'histoire doit leur faire sentir et comprendre la densité du passé : dès lors, le temps dans ses trois dimensions – passé, présent, à venir – leur apparait, non comme un vide angoissant, mais comme le matériau d'une histoire à écrire, à continuer d'écrire. Ils se placent ainsi d'eux-mêmes, guidés par leurs professeurs et leurs éducateurs, sur un chemin qui va quelque part, à rebours des parcours de l'absurdité et du soupçon. Partant, ils mobilisent plus aisément, pour eux et pour la communauté à laquelle ils appartiennent, leur imagination, leur ambition, leur ardeur au travail et leur sens de l'effort. L'avenir n'est plus une menace, mais une promesse. Se plonger dans l'histoire devient un entraînement à l'action : en quelque sorte, les jeunes sont invités à se saisir du temps pour en faire de l'histoire.

C'est d'ailleurs l'orientation adoptée par les nouveaux programmes d'histoire au lycée, conformément à la loi Fillon de 2005[23]. On sait que cette loi introduit de manière explicite, pour une meilleure préparation des élèves à la vie professionnelle, une double évaluation : celle des connaissances et celle des capacités/compétences/méthodes. Ainsi, les professeurs de lycée ont pour mission d'enseigner à leurs élèves, non seulement la date de la bataille de Marignan et la biographie de Clemenceau, mais aussi à « situer et caractériser une date dans un contexte chronologique, situer un événement dans le temps court ou le temps long, mettre en relation des faits ou événements de natures, de périodes, de localisations

21. André Neher, « L'existence juive », Paris, Le Seuil, p 18, 1962.
22. Aristote, « Politique » (I, 2, 1253 a 1-18).
23. Loi n°2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

spatiales différentes, selon des approches diachroniques et synchroniques »[24]. De ce point de vue, la grande innovation des nouveaux programmes d'histoire de 2010 est particulièrement bienvenue, puisqu'elle complète l'approche synchronique classique (l'histoire déroulée chronologiquement) par une approche diachronique et multiscalaire : « L'inscription des questions dans des temporalités différentes est une des nouveautés majeures du programme. Certaines s'inscrivent dans le temps long, d'autres dans des temps plus courts, ce qui permet de faire la part de l'événement et des structures, des ruptures et des continuités, des permanences et des mutations. Le programme joue ainsi clairement sur les différentes échelles du temps. Cela impose des repérages temporels précis. Il joue aussi sur différentes échelles de l'espace, du local au mondial »[25].
En revanche, il est un point d'application de la loi Fillon dont on peut regretter l'absence. Le décret du 11 juillet 2006 organise le contenu du socle commun, objet principal de cette loi, autour de sept grandes compétences-piliers (connaissances/capacités/attitudes) qui définissent ce qu'aucun élève ne doit ignorer en fin de scolarité obligatoire, à 16 ans.

Le pilier n°6 est relatif aux compétences sociales et civiques. Au paragraphe *Se préparer à sa vie de citoyen*, dont « l'objectif est de favoriser la compréhension des institutions d'une démocratie vivante par l'acquisition des principes et des principales règles qui fondent la République », on trouve les « attitudes » suivantes : « la conscience des droits et devoirs ; l'intérêt pour la vie publique et les grands enjeux de société ; la conscience de l'importance du vote et de la prise de décision démocratique ; la volonté de participer à des activités civiques ». N'y figure pas, en revanche, une « attitude » dont l'absence est fort regrettable : le service de la France, le souci de son rayonnement international, de sa réputation, de son développement, en réponse à la sage injonction jadis proclamée par John Fitzgerald Kennedy : « Ne vous contentez pas de vous demander ce que votre pays peut faire pour vous. Demandez-vous aussi ce que vous pouvez faire pour lui. »

Quoi qu'il en soit, l'enseignement de l'histoire peut contribuer à nourrir une telle attitude. De même qu'il existe, selon Adam Smith, une « main invisible »[26] en économie, on peut considérer l'existence d'une main invisible en politique qui lierait le sort de la communauté à celui de l'individu : aux États-Unis, on prétend par exemple que l'Amérique est grande lorsque l'Amérique (i.e. les Américains) se comporte bien[27]. Pareillement, la France est puissante lorsque les Français exploitent à fond leur liberté, en déployant avec confiance, dans le temps et dans l'espace, leur créativité séculaire, leur extraordinaire capacité d'adaptation et d'innovation.

24. BO spécial n°4 du 29 avril 2010.
25. idem.
26. Cf Adam Smith, Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations, Livre IV, ch. 2.
27. « America is great when America is good », un poncif du messianisme américain, abusivement attribué à Alexis de Tocqueville.

Renouer le fil de l'histoire française

Comment faire en sorte que l'apprentissage de l'histoire devienne un entraînement à l'action, une envie d'aller chercher la promesse du destin au-delà des âges ? Dans le cadre de cet article, notre propos n'est pas de détailler un catalogue de mesures pédagogiques à mettre en œuvre, mais d'identifier un certain nombre de principes d'action. Les enjeux liés à l'enseignement de l'histoire relèvent en effet moins de son contenu – de l'Antiquité à nos jours, en passant par Bossuet instruisant le Dauphin, le futur Louis XIV, nul n'a jamais su dire avec certitude ce qu'il faut enseigner en tous lieux et en tous temps, car le savoir est pour partie contingent – que de l'esprit dans lequel il est dispensé. Quels caractères doivent informer et déterminer, pour les jeunes Français, cette matière que sont les événements, les acteurs, les structures mentales et sociales du temps passé ?

Première nécessité : (r)établir le lien entre l'histoire comme déroulement des événements et l'histoire comme narration. En effet, l'Histoire, comme l'histoire ou les histoires, elle aussi se raconte. Dans son ouvrage visionnaire « La condition post-moderne », Jean-François Lyotard, s'interrogeant sur la légitimation du savoir (« Qui est en droit de me dire : 'Tu dois savoir ceci ou cela' ? »), souligne « la prééminence de la forme narrative dans la formulation du savoir traditionnel »[28]. Et plus loin, il pose un diagnostic sans appel sur l'époque post-moderne dans laquelle nous sommes entrés après la faillite de la modernité rationaliste : « Le grand récit a perdu sa crédibilité, quel que soit le mode d'unification qui lui est assigné ».

Cette affirmation nous paraît fort discutable. Certes, l'homme d'aujourd'hui rejette les « constellations de vérités » froides, les « systèmes de vérités » prêt-à-porter, les vérités « fast-food ». Il refuse les méta-narrations « tombées du camion », dont il ignore la provenance, la fiabilité, la pérennité. Dans le supermarché des vérités, il est moins à l'aise qu'il n'y paraît, car, au fond de lui, la perspective d'une multiplicité des appartenances (« Je suis de nulle part et de partout, car je suis citoyen du monde ») ne le satisfait pas. Au contraire, elle l'angoisse. D'où l'idée erronée que sa réserve, son scepticisme, sa répugnance à l'engagement traduisent une incongruité des grands récits par rapport à sa propre existence. En réalité, cela ne signifie pas qu'il n'aspire plus à comprendre sa vie comme intégrée à une histoire plus vaste et racontable, à un récit qui transcende son existence parfois morne et désespérante. Mais l'offre actuelle ne suscite en lui aucun appétit ; il cherche autre chose.

Deuxième nécessité, conséquence de la première : reprendre le récit français. À-t-il réellement été interrompu ? Le récent débat sur l'identité nationale semble l'avoir montré. Comment expliquer pareille interruption ? Deux analyses s'affrontent. D'un côté, celle des *patrimonialistes* (encore eux !) qui refusent de comprendre que, pour continuer une histoire, il faut savoir tourner les pages. De l'autre, celle des *nomadistes* hystériques, qui ont tout simplement jeté le livre à la poubelle. Cette interruption momentanée du récit français

28. Jean François Lyotard, « La condition postmoderne », Paris, Editions de Minuit, 1979, p 38.

est-elle grave ? Non, car le récit suspendu fait précisément partie de l'histoire de France. Le passé (occupation par les Anglais pendant la guerre de Cent Ans, Restauration, 1870-71, Vichy, dernières années de la IVe république) donne même le sentiment que la France, loin d'être une idole immuable et éternelle, n'existe que par intermittence. Il n'est aucun livre ouvert – depuis plus de quinze siècles, en la circonstance – dont on ne puisse reprendre la lecture, quelle que soit l'épaisseur de la couche de poussière qui le recouvre. Il suffit de le vouloir.

Dans quelle mesure l'enseignement de l'histoire dans les écoles peut-il contribuer à renouer le fil du récit français ? D'abord, l'histoire de France ne doit plus être regardée comme un objet d'étude figé, distant, muséifié, mais comme le bain où nous sommes tous plongés, le chemin où nous avançons tous – bref, comme une science expérimentale. Les petits Français doivent comprendre qu'en étudiant l'histoire de France, ils sont en train de *faire* l'histoire de France. Le plus important est qu'ils puissent dire, non pas : « Nos ancêtres les Gaulois… » mais : « Nos descendants les Français… » L'enseignement de l'histoire doit conduire à considérer le passé non comme un poids déterminateur mais comme la garantie qu'une histoire existe dont chaque citoyen est aussi l'acteur, la certitude d'être invité au banquet des noces de la grandeur française et de la liberté du monde[29], où l'on raconte encore des histoires et des rêves.

"D'abord, l'histoire de France ne doit plus être regardée comme un objet d'étude figé, distant, muséifié, mais comme le bain où nous sommes tous plongés."

Une telle disposition d'esprit implique de consentir à regarder la France en face, telle qu'elle est. Nous l'avons dit : l'enseignement de l'histoire n'a d'autre but que de donner aux jeunes Français le sens du temps, la certitude d'être les protagonistes d'une aventure à poursuivre, de les placer devant l'immense espace de créativité et de liberté qui leur a été ménagé par le lent écoulement des siècles. Or, il n'existe pas de liberté sans vérité : les mirages, les trompe-l'œil, les voiles de pudeur, les fausses réputations, apparemment utiles à court terme, asservissent toujours à long terme. Réécrire l'histoire pour la rendre acceptable revient à bâtir une maison sur du sable. Endoctriner la jeunesse avec les mensonges d'un récit formaté revient à lui prêcher des paradis artificiels. Faire la vérité sur le passé conduit au contraire à être plus libre d'inventer tout ce qu'on veut par la suite.

29. « Il y a un pacte vingt fois séculaire entre la grandeur de la France et la liberté du monde », Charles de Gaulle, Londres, 1er mars 1941.

L'enseignement de l'histoire au service de l'unité nationale : assumer le fait communautaire

Principale illustration, sans doute, de cette difficulté à regarder la France en face : le mauvais sort réservé à la diversité de sa population. Au collège comme au lycée, elle est aujourd'hui étudiée sous deux formes principales : la *reductio ad Europum* et l'islamologie hors-sol.

La première consiste à prendre « les Européens » comme catégorie principale, pour nous autres Français, du déroulement de l'histoire, et ce afin d'en étudier la place dans le peuplement de la Terre[30], les caractéristiques sociales et culturelles au moyen-âge, les contacts avec les autres civilisations au cours des âges, etc. Cette focalisation sur les Européens[31] procède d'un impératif anthropologique et politique : l'ouverture d'esprit. Rien de plus louable et, osons-le dire, rien de plus français, dans la grande tradition capétienne et révolutionnaire. Mais, précisément, plutôt que de se placer à ce niveau médiocre, évanescent, sans contour (le « régional », comme on dit en géographie), y rester et tourner en rond, mieux vaudrait partir du niveau national et viser l'universel par une pédagogie de l'aller-retour permanent entre la France et le monde – autre tradition éminemment française, celle de la Grande Nation. Par ailleurs, ce n'est pas en étudiant de manière neutre et clinique la diversité des populations européennes, comme le prévoit le programme de géographie en classe de Première, qu'on permet aux jeunes Français de découvrir les origines et les implications sociales de la diversité qui caractérise la population française. La concorde civile, qui requiert à l'heure actuelle la mobilisation de toutes les énergies, est une problématique qui ne se pose pas au niveau européen, mais au niveau national. C'est avec la France, et entre eux, qu'il faut réconcilier les Français.

Une fracture dramatique est précisément en train de se former actuellement, qui exige de revoir la place de l'islam dans l'enseignement de l'histoire. Inutile de s'appesantir sur la progression de l'islamophobie dans la population française, certes moindre que dans d'autres pays européens comme la Suisse, le Danemark ou les Pays-Bas[32]. Cette islamophobie, de nature très irrationnelle, repose principalement sur l'ignorance de l'islam et de son histoire – notamment l'histoire de sa présence en France. D'où l'urgente nécessité de faire découvrir aux enfants et aux adolescents français, en tant que Français et non en tant que musulmans ou non-musulmans, la réalité de ce qui est devenu l'une des composantes essentielles de l'identité française au XXIe siècle. Pour cela, il faut aller plus loin que le contenu actuel des programmes d'histoire-géographie du collège et du lycée. Aujourd'hui en effet, l'islam ne fait l'objet d'un chapitre dédié qu'en classe de 5e, sous une forme par ailleurs extrêmement académique, arabo-centrée, limitée à la période des

30. Thème introductif du programme d'histoire en seconde.

31. Notion dont la réalité et la consistance historiques sont, en soi, très discutables.

32. 40 % des Français estimeraient l'islam « plutôt pas » ou « pas du tout » compatible avec la vie en société en France (source : Sondage CSA/Le Parisien, réalisé par téléphone, les 2 et 3 décembre 2009, auprès d'un échantillon national représentatif de 1.001 personnes majeures, constitué suivant la méthode des quotas, après stratification par région et catégorie d'agglomération).

premiers âges, sans rapport explicite avec la réalité de l'Islam contemporain telle qu'elle se présente en France. Comment faire ? Pour respecter l'architecture générale des programmes d'histoire-géographie actuels – dont nous avons souligné qu'elle prend en compte les attendus essentiels d'un enseignement efficace – on pourrait se contenter d'ajouter à chaque niveau, au collège comme au lycée, un chapitre focalisé sur l'Islam, pour autant qu'on ne cherche pas seulement à sensibiliser les jeunes musulmans à leur(s) culture(s) d'origine, principalement maghrébine(s) en l'occurrence, mais qu'on leur apprenne la place de leur religion dans l'histoire de France, sur le territoire français. Autrement dit, il est moins pertinent de passer des heures à expliquer les ressorts du soulèvement algérien de 1954 ou à battre sa coulpe pour la colonisation et les souffrances endurées par les populations arabes, que de raconter l'admiration des théologiens de la Sorbonne médiévale pour l'œuvre du grand savant musulman Averroès, ou d'expliquer en détail l'histoire de l'arrivée des populations musulmanes en France pendant les Trente Glorieuses. L'enseignement de l'histoire doit contribuer à former des musulmans d'ici, non des nostalgiques de là-bas.

Mais, en réalité, la solution la plus opportune serait de consacrer un chapitre entier, à chaque début de cycle au collège et au lycée (6e, 5e, 3e, 1e), à la formation de la population française au cours des âges. Il s'agirait de présenter la diversité « aux deux bouts » de l'histoire – non seulement dans ses origines (le passé), mais aussi dans son expression actuelle (présent) et dans les perspectives qu'elle dessine (l'avenir). L'enseignement de l'histoire de la formation du peuple français pourrait ainsi devenir un biais pour assumer pleinement, de manière sereine et surtout rationnelle, le fait communautaire en France.

*

Dans son dernier roman, « *Indignation*[33] », Philip Roth fait dire au président d'une université américaine : « L'histoire, ce n'est pas la toile de fond, c'est la scène ! Et vous-mêmes, vous êtes sur la scène ! » On présente souvent les enfants de la post-modernité, la génération Y (why ?)[34], comme rétifs à l'histoire. C'est négliger deux données essentielles : d'abord qu'ils sont bel et bien « sur la scène », et que leur intérêt est d'en prendre possession ; et ensuite, que l'histoire ne se déroule pas « au-dessus de nos têtes », à la manière du *fatum* antique. En effet, si l'on consent à envisager la post-modernité comme un dépassement de l'absurde existentialiste par le bas, c'est-à-dire un retour à l'humilité du réel tangible, au risque du localisme relativiste, on peut admettre qu'elle n'est pas incompatible avec le « grand récit » dont parle Lyotard, le méta-récit – dès lors que ce méta-récit n'est pas un récit au-dessus (premier sens du préfixe grec méta) mais un récit au fondement (deuxième sens du préfixe grec méta). Or, quelle meilleure manière de « coller » aux fondements du monde et de l'existence qu'en les imaginant soi-même ? De même, l'approche post-

33. Philip Roth, « Indignation », Gallimard, 2010.
34. Cf à ce propos le travail remarquable de Julien Pouget, spécialiste des évolutions comportementales, sur http://lageneration y.com et dans Intégrer et manager la génération Y, Vuibert, 2010.

moderne du territoire, dédaigneuse de l'étendue, de la fixation, de l'ancrage, n'implique pas pour autant le refus d'une appartenance collective, dès lors que cette dernière puisse se décliner sur un mode « arachnéen », c'est-à-dire dans un contact minimum avec la « résistance de la matière »[35]. Telle est finalement la grande aventure du siècle qui commence : le patriotisme réticulaire, dia-spatial, synaptique.

35. L'expression désigne, dans la métaphysique aristotélicienne, la contingence en ce qu'elle peut endosser le statut du contraire malgré les déterminations de la forme.

ATELIER CROISSANCE
Animé par Olivier Carré,
député du Loiret

Les fonds d'investissement locaux : comment orienter le capital vers des activités peu rentables mais créatrices d'emploi ?

par Jean Placotaris,
banquier

Résumé :

La proposition de l'auteur vise à contrer les excès de notre système économique et social en abordant la déshumanisation de notre société, les excès induits par la quête des super profits, tout en cernant les raisons des difficultés des artisans/TPE/PME, exploitants agricoles à se financer en raison de leur faiblesse structurelle en termes de fonds propres.

Il s'agit de favoriser l'émergence de fonds d'investissements locaux (FIL), fonds locaux de « private equity » investissant en fonds propres avec trois spécificités :
- *Des investissements centrés sur les activités locales à faible rentabilité ;*
- *Une absence de droit de vote associé aux parts dans le capital ;*
- *Le bénévolat des membres des comités d'investissement (jeunes retraités, bénévoles divers…).*

Nous voulons ainsi favoriser la création d'emplois de proximité en pérennisant les micros entreprises. Nous ambitionnons également de ré-humaniser la société française en favorisant l'emploi de proximité et en permettant à terme aux micros entreprises d'accéder au financement traditionnel.

La sous-capitalisation étant avec le non accompagnement, la première cause de mortalité de ces entreprises, cette contribution propose d'approfondir la possibilité d'orienter l'investissement vers des activités faiblement rentables mais créatrices d'emplois tout en diminuant les risques de faillites et d'échecs grâce à l'accompagnement du dirigeant par des experts.

Les FIL ont vocation à devenir une agora de l'entreprenariat local favorisant le dynamisme économique local, pouvant faciliter la création d'emplois de proximité, l'insertion des jeunes dans le monde du travail et le retour à l'emploi des quinquagénaires.

Un regard sur la France : déshumanisation et crise du financement des acteurs économiques

De la déshumanisation

Au-delà du strict financement des pensions, le débat sur les retraites a permis de pointer les disfonctionnements de notre société lorsqu'elle fabrique des jeunes extrêmement diplômés tout en rendant très difficile leur intégration dans le monde du travail, ou lorsqu'elle laisse des jeunes en échec de formation rendant tout aussi difficile leur intégration. Cette même société conduit à exclure les quinquagénaires de l'entreprise et eux-mêmes sont demandeurs de quitter le monde de l'entreprise…

Pire encore, aujourd'hui chacun d'entre nous peut aller, dans un magasin faire des courses sans jamais n'avoir à parler à un être humain. Il suffit de payer à une caisse automatique. C'est l'Internet en dehors de chez soi.

De même, nous trouvons normal de régler notre plein d'essence après nous être servi tout seul, à un caissier protégé par une vitre blindée, comme si payer son plein de carburant représente un danger pour l'individu et la société. Nous nous félicitons de ne plus avoir de concierge dans les immeubles…

Le résultat de tout cela : le respect du bien collectif décline car l'autocontrôle a disparu. Un pompiste, un concierge, un caissier... ce n'est pas qu'un agent économique, c'est aussi un agent social. Celui qui peut implicitement faire respecter l'ordre car sa seule présence indique une surveillance. C'est celui qui en connaissant le voisinage permet un lien social, etc.
Nos villages se vident des commerces de proximités faiblement rentables (boulanger, boucher, bar-tabac, etc). Les exploitations agricoles du fait de leurs faibles rentabilités intrinsèques et d'une rentabilité aléatoire sont de moins en moins nombreuses.

Ainsi, notre société préfère subventionner le chômage au détriment des « petits » emplois que sont les emplois de proximité. Les exploitants agricoles, artisans, TPE se trouvant exsangue de financement en raison de leur risque et de leur faible rentabilité.

Nous sommes collectivement responsables de la déshumanisation de notre société et de ses conséquences.

"Nous sommes collectivement responsables de la déshumanisation de notre société et de ses conséquences."

De la crise du financement des acteurs économiques
La crise des subprimes a remis en en avant combien le monde est cupide de par sa nature même et naïvement optimiste.

Chacun d'entre nous a pu constater la recherche des « super-profits » qui a conduit à des opérations excessivement risquées donc théoriquement fortement rémunératrices. Malheureusement les risques se sont avérés après avoir été pendant plusieurs années fortement rémunérateurs, laissant penser que les risques sous-jacents étaient des relais de croissance non encore exploités. Les subprimes sont un bon exemple, l'histoire en retient d'autres : bulle Internet ; bulles immobilières ; elle pourrait aussi retenir les forages en eau très profonde comme le démontre la quête des super profits des compagnies pétrolières sans pour autant mettre un « prix » sur les conséquences écologiques.
Elles ont toutes la même origine ; la quête du super profit et le même aveuglement : le « super risque » ne se concrétisera pas.

Ainsi, avant la crise des subprimes, un retour sur fonds propres des banques (c'est-à-dire ROE – Return on Equity ou rendement sur le capital alloué) devait être de l'ordre de 25 à 27 %. Aujourd'hui et demain les marchés attendent un 15 %.

	2009 en Milliards d'€			2008 en Milliards d'€			2007 en Milliards d'€			2006 en Milliards d'€			2005 en Milliards d'€		
	PNB	Résultat Net	ROE	PNB	Résultat Net	ROE	PNB	Résultat Net	ROE	PNB	Résultat Net	ROE	PNB	Résultat Net	ROE
BNPP	40,1	5,8	10,80 %	27,3	3	6,60 %	31	7,8	19,60 %	27,9	7,3	21,20 %	21,8	5,8	20,20 %
SG	21,7	1,1	0,90 %	21,8	2,7	6,40 %	21,9	1,6	3,70 %	22,4	5,7	25,80 %	19,1	4,9	26,10 %

Les super profits ne sont pas l'apanage du monde financier. D'autres secteurs s'illustrent brillamment sur ce point, telle que l'industrie pétrolière, pharmaceutique ou agroalimentaire. En voici quelques exemples :

- British Petroleum : résultats nets en 2009 : 16.7 Milliards $ (soit 6,7 % du CA) ; en 2008 : 21 milliards d'$ (soit 5,89 % du CA)
- Aventis : résultats nets en 2008 4,2 milliards d'€ (soit 15,56 % du CA)
- Nestlé : résultats nets en 2009 : 9,7 milliards de CHF (soit 9,7 % du CA) ; en 2008 : 16,4 milliards de CHF (soit 16,4 % du CA)

De plus, l'impôt sur les sociétés (IS) ne joue pas un rôle de régulateur dans la mesure où les entreprises du CAC 40, de par le jeu de l'optimisation et de l'intégration fiscale ont un taux moyen d'IS de 8 %, bien inférieur à celui des PME/TPE.

Il faut chercher à mettre des mots simples derrière ces ratios pour mieux comprendre les maux de notre société.

Pour les banque, un ROE de 25 % représente l'équivalent d'une marge nette de l'ordre de 25 % du PNB - Produit Net Bancaire que nous pouvons comparer au chiffre d'affaires d'une entreprise commerciale ou industrielle alors que, dans le même temps, un patron d'un groupe industriel comme Renault se satisferait d'une rentabilité de 3 % sur chiffre d'affaires.

	2009		2008		2007		2006		2005	
	RN/PNB	ROE	RN/PNB	ROE	RN/PNB	ROE	RN/PNB	ROE	RN/PNB	ROE
BNPP	14,46%	10,80%	10,99%	6,60%	25,16%	19,60%	21,20%	21,20%	20,20%	20,20%
SG	5,07%	0,90%	12,39%	6,40%	7,31%	3,70%	25,45%	25,80%	26,66%	26,10%

Un économiste comparerait cette rentabilité au taux du placement sans risque : les obligations d'Etat à 10 ans et le français moyen au taux du livret A.

Courbe des OAT du Trésor depuis 1980

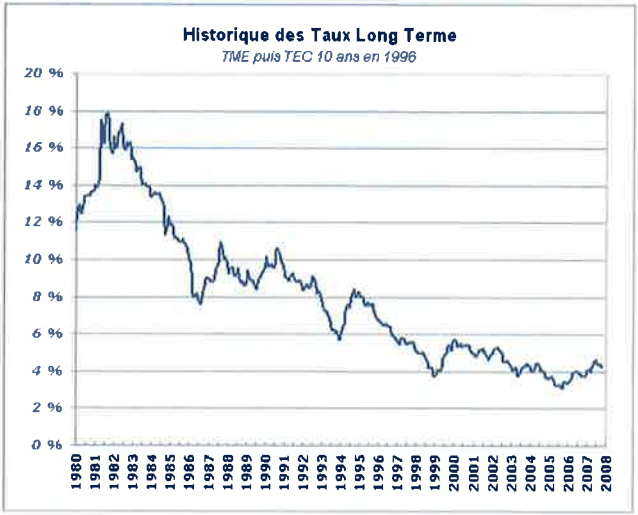

Historique des taux du livret A :

Date	Taux Net
Août 2008	1,25 %
Août 2008	4,00 %
Août 2007	3,00 %
Août 2006	2,75 %
Août 2005	2,00 %

Cet écart dans la rémunération du capital oriente les capitaux disponibles et les assèche pour les activités moins rentables, à commencer par les PME/TPE/Artisans. Spontanément, un investisseur cherchant à maximiser son investissement, décidera de la nature de son placement en fonction du couple rendement/risque au détriment, si nécessaire, de l'emploi.

Par nature, l'investisseur rejettera l'investissement à faible rendement/risque moyen et faible rendement/risque important

Les politiques publiques ont favorisé les investissements dans les entreprises innovantes (crédit d'impôt recherche) ou dans les PME non cotées (déduction d'impôt dans le cadre de la création d'entreprise).

Elles font de même dans l'industrie, au travers du FSI – Fonds Stratégique d'Investissement. Il est intéressant de voir le débat autour du Livret A et du futur rôle qu'il pourrait avoir dans le financement de l'industrie française.

On le constate donc, il existe des politiques publiques pour renforcer les entreprises de grande taille ou de taille moyenne, en fond propres au quasi fonds propres. Par contre, les « start-up » ou les TPE/PME et les exploitations agricoles qui sont des relais de croissance ou de création d'emploi restent face à une pénurie de capital.

"Les « start-up » ou les TPE/PME et les exploitations agricoles qui sont des relais de croissance ou de création d'emploi restent face à une pénurie de capital."

Ainsi, les entreprises les plus mal dotées en capital se retrouvent dans une impasse : sous capitalisées et vulnérables (en raison du management, de l'activité…) elles doivent s'adresser à des banques pour se financer.

Rappelons l'origine de la banque, ses contraintes et ses limites

La banque est un tiers de confiance. Ainsi, elle garantit à l'épargnant de récupérer à tout instant ses dépôts. Ce qui implique en corollaire que la prise de risque (les crédits ou l'emploi des dépôts) sur le capital déposé (ressources) soit quasi inexistante. Aussi les pertes en raison du mauvais risque doivent être compensées par l'intérêt des emprunts ayant connu une bonne fin. Or les clients ne sont pas prêts à payer un taux d'intérêt représentant leur risque réel. La société non plus, puisqu'elle a créé, au travers du taux d'usure, un prix maximum pour un crédit et donc un seuil de risque à ne pas dépasser pour les banques.

En parfait schizophrène, le client en tant que déposant a imposé, à la Banque de ne prendre aucun risque avec son épargne alors que dans le même temps, en tant qu'emprunteur, il lui demande de le financer à moindre coût, sans tenir compte de cette contrainte qu'il a lui-même imposée. Cette mutualisation induite du coût du risque limite l'accès aux financements des plus vulnérables mais les protègent d'un taux d'intérêt excessif. Peu importe lequel des deux maux est un moindre mal car la société a déjà tranché le débat.

Ainsi, un acteur qui de part sa faible rentabilité (et donc sa vulnérabilité) n'attire pas les investisseurs, se trouve face à un formidable paradoxe de notre système économique. En effet, celui-ci va l'adresser à un guichet de banque qui rejettera sa demande de financement car jugée trop risquée ! Ne cherchons donc pas à réconcilier le monde des Artisans/TPE/PME et des exploitants agricoles avec la Banque : cela est structurellement impossible !

Ce même paradoxe a conduit les banques à chercher à accroître leur rentabilité en dehors de leur activité d'origine au travers des activités de marchés, avec les conséquences que nous connaissons.

Nous le comprenons intuitivement, pour les grosses entreprises, pour les grosses et moyennes PME, il existe des moyens de se doter en fonds propres ou d'avoir accès au financement. Les Start-up innovantes peuvent trouver des « Business Angel » ou des « capital risqueurs ». Il n'en est pas de même pour l'artisan, pour les TPE/PME, pour les exploitants agricoles qui, en raison de leur faible rentabilité, n'attirent pas les investisseurs. Demeurant sous capitalisées et risquées, elles n'ont pas accès au crédit. Elles doivent se contenter des apports en fonds propres que peut mobiliser leur entrepreneur/actionnaire C'est la première cause de mortalité de ces entreprises. La deuxième étant le non ou mauvais accompagnement du dirigeant.

Or, nous le savons tous, ces micros entreprises sont un fantastique bassin d'emplois. Interrogeons-nous alors sur la façon de doter en fonds propres les artisans/TPE/PME et exploitants agricoles pour atteindre 4 objectifs :
1. créer de l'emploi,
2. pérenniser leur activité,
3. ré-humaniser la société française en favorisant l'emploi de proximité,
4. permettre à terme à ces acteurs d'accéder au financement traditionnel.

Imaginons un nouvel acteur du financement local des artisans/TPE/PME et exploitants agricoles

Si les investisseurs ne sont pas intéressés par les micros entreprises, que les banques répugnent à les financer et que les entrepreneurs sont limités par la faiblesse des fonds propres qu'ils peuvent allouer à leur entreprise, il faut trouver une nouvelle source de financement, autre que la subvention publique.

Cette contribution vise à proposer aux entrepreneurs et micros entreprises de « louer leurs fonds propres » ou leur capital.

Idée originale ou saugrenue que celle qui consiste à prétendre qu'il est possible de louer ses fonds propres. Mais pourquoi pas ? Les entreprises au travers du crédit bail ou de la location longue durée louent les équipements nécessaires à leurs activités. Les fonds propres obéissent à la même logique mais le marché de la location des fonds propres au contraire de la location bail, n'existe pas.

Imaginons la création de Fonds d'Investissements Locaux (FIL). Ces FIL, ayant la vocation de maintenir le fil social et économique à un niveau local, pourraient louer des fonds propres à des micros entreprises, des TPE/PME et des exploitants agricoles.

Le loyer des fonds propres serait composé de 3 éléments :
1. un taux d'intérêt égal à l'OAT, c'est-à-dire le taux de l'investissement sans risque, donc le taux d'intérêt le plus faible disponible sur le marché ;
2. une prime technique de gestion pour financer le FIL ;
3. une participation sans droit de vote dans l'entreprise locatrice (exemple 5 %) donnée par celle-ci.

Le capital étant appelé in fine, au terme du contrat de location pour alléger les charges mensuelles des entreprises.

Les contraintes pour le locataire

Trois contraintes sont posées au locataire :

Mériter : en aucun cas les FIL ne sont des organismes ayant pour vocation de distribuer des subventions. Ils sont comptables des sommes louées et doivent les collecter. Le locataire doit donc démontrer la viabilité de son projet, de son entreprise ou de son exploitation. Pour ce faire, il doit convaincre le « Collège des accompagnants ». Ce collège est composé de professionnels du secteur et aussi des fonctions supports (juristes, comptables...). Il doit valider la probabilité de survie du projet à moyen terme.
Comme précédemment indiqué, l'une des causes de la disparition des entreprises est le non ou mauvais accompagnement. Il convient donc que les FIL mettent à disposition des entrepreneurs, des accompagnants, experts dans leurs domaines de compétence. Qui peuvent être ces accompagnants ? Des seniors, des bénévoles, des jeunes retraités. Leur mission est d'aider l'entrepreneur en amont du projet et lors de la soutenance de son projet au « Collège et des accompagnants » mais aussi en aval, pendant la durée de location des fonds propres. L'entrepreneur ne sera plus isolé à porter seul un projet. Il sera accompagné par des experts et donc sa probabilité de succès sera augmentée car l'ensemble des composantes du projet/entreprise aura été travaillé et validé.

Renforcer ses fonds propres avec les premiers profits : les premiers profits devront aller au remboursement du capital loué in fine et au renforcement des fonds propres avant que l'entreprise ne puisse verser de dividendes. Ainsi, nous pourrions imaginer que pour 100€ de fonds propres loués, le locataire doive libérer 110€ (100€ servant à rendre les fonds propres loués au FIL et 10€ venant renforcer les fonds propres de l'entreprise).

Donner pour recevoir et contribuer au développement du FIL : le FIL a une vocation sociale d'entraide et doit pouvoir bénéficier d'une contrepartie de la part du locataire. Cette contrepartie est une part du capital de l'entreprise. Sa vocation est double :
- **Symbolique :** le locataire bénéficie de conditions de financements exceptionnels, il se doit de payer une contribution sur son succès futur. Cette contribution se ferait sous la forme d'une participation au capital (inférieur à 5 %) sans droit de vote. Au terme de la location des fonds propres, le locataire pourrait la racheter selon des modalités pré-définies.
- **Financer les FIL :** les plus-values ou les dividendes versés par ces participations et le patrimoine ainsi accumulé, viendront financer les FIL et en particulier les pertes de sommes prêtées à des locataires ayant échoué dans leur projet. L'excédent serait loué à de nouveaux locataires et non pas redistribué aux « financiers-philanthropes » qui ont contribué aux ressources du FIL.

Comment financer les FIL ?

Les FIL ont vocation à financer des entreprises locales à faible rentabilité et risque moyen au travers d'un financement à un coût extrêmement faible. Ceci implique que les FIL obtiennent également des ressources à un faible coût (Taux de l'OAT).

"Les FIL ont vocation à financer des entreprises locales à faible rentabilité et risque moyen au travers d'un financement à un coût extrêmement faible."

Les premiers « financiers-philanthropes » sont naturellement les collectivités locales, les chambres de commerces, mais aussi les acteurs économiques locaux (entreprises, mutuelles) et les particuliers.
A faible rémunération doit correspondre un faible risque. Il faut donc imaginer un système de garantie du capital des sociétaires. Pourquoi ne pas imaginer, en cas de pertes du FIL sur un exercice, un système où le sociétaire pourrait déduire sa quote-part des pertes du FIL de son impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés et de cette façon faire appel à la solidarité de l'ensemble des Français ?

De même, il conviendrait de plafonner le rendement de l'investissement dans un FIL au taux de l'OAT.

N'oublions pas que le FIL est un système vertueux grâce auxquels les probabilités de succès seront multipliées avec des plus-values latentes pour les FIL : le mécanisme de protection par l'impôt ne devrait être qu'exceptionnellement actionné.

Il convient également d'imaginer un système de collecte des capitaux pour les FIL et de liquider des parts pour les « financiers-philanthropes ».

L'écosystème des FIL

Tout laisse à penser que les FIL seront des agoras de l'entreprenariat local qui favoriseront le dynamisme économique de proximité. Ils soutiendront les activités économiques faiblement rentables, la création d'emplois de proximité. Ceci pourrait favoriser l'insertion des jeunes dans le marché du travail et le retour des plus âgés dans le monde du travail.

ATELIER PERFORMANCE PUBLIQUE
Animé par Michel Piron,
député de Maine-et-Loire

France Qualité Publique, qu'est-ce que c'est ?

Entretien avec Bertrand de Quatrebarbes,

délégué de France Qualité Publique

Propos recueillis par Pierre-Henri Lepeu.

Génération France : *France Qualité Publique, qu'est-ce que c'est ?*

Bertrand de Quatrebarbes : France Qualité Publique est une structure atypique souvent perçue comme dérangeante car indépendante et pluraliste. C'est une association créée en 2001, dans le but de promouvoir la qualité publique c'est à dire la qualité de la gestion de la cité. Nos membres sont les acteurs qui contribuent à cette qualité : associations de consommateurs, ministères, organismes publics, collectivités, syndicats, associations de salariés, personnalités. Droite et gauche sont représentées.

Nos travaux visent à mettre en évidence des résultats (qualité perçue et qualité servie), les bonnes pratiques, méthodes et outils de travail qui y concourent mais aussi à élaborer des positions collectives, que nous portons auprès des décideurs publics. Le ministre en charge du Budget et de la Réforme de l'Etat mais aussi les associations d'élus sont pour nous des interlocuteurs importants avec qui nous souhaitons développer nos échanges.

Nous proposons aussi des guides publiés à la Documentation Française à l'intention des praticiens et organisons des formations sur des sujets comme la mesure de la satisfaction, la participation des usagers, l'accueil, l'évaluation, le calcul des coûts de non-qualité…

Le Président actuel de l'association, Yves Cannac, est un homme de l'entreprise, ancien dirigeant d'une importante société du secteur de la formation professionnelle, ancien fonctionnaire et conseiller d'Etat, qui a beaucoup travaillé sur le management et la qualité des services publics. Il a remis en 2003 un rapport au Premier ministre, toujours d'actualité, qui préconise de faire du management par la qualité le principal levier de la modernisation des administrations.

GF : *Peut-on appliquer une logique de qualité de service dans tous les domaines ? Le service public ne constitue-t-il pas une exception ?*

BdQ : Partout, dans tous les domaines, et c'est vrai aussi pour les fonctionnaires, chacun essaie de faire bien son travail voire de l'améliorer sans cesse. Les gens essaient de satisfaire leurs clients/usagers/citoyens, de bien travailler, d'avoir de bonnes relations avec leur hiérarchie et leurs collègues, de bons résultats... C'est quelque chose qui est partagé par tous depuis longtemps, y compris bien sûr dans les administrations.
La logique de qualité consiste à aller plus loin que la seule bonne volonté individuelle qui reste pourtant essentielle. Il s'agit d'engager souvent une réflexion pour définir de façon commune ce que l'on entend concrètement par qualité. Le point de vue des usagers, des agents, des dirigeants peuvent différer.

Il s'agit ensuite d'évaluer l'écart entre les résultats directs et indirects et les attentes et de développer un programme d'action d'amélioration. Il s'agit enfin de mettre en place et de faire vivre un management des organisations intégrant de façon structurée et permanente l'amélioration continue. Rien n'empêche l'administration d'améliorer ainsi sa manière de travailler, comme le font ou plutôt devraient le faire aussi tous les commerçants et toutes les entreprises.

Certes les métiers et les cultures d'entreprise présentent des spécificités différentes, il faut donc s'y prendre de manière appropriée. Les publics touchés sont différents, les relations que les administrations entretiennent avec eux ne sont pas les mêmes que celles des entreprises avec leurs clients.

Par ailleurs, même si la qualité du service s'améliore, l'impact socio-économique, qui est le plus souvent le résultat final attendu n'est pas toujours directement perceptible.

Deux exemples : l'éducation, domaine dans lequel les conséquences d'une politique n'apparaissent qu'à long terme ; la sécurité, qui dépend de beaucoup de facteurs, et pas seulement de la police, mais aussi justement de l'école, ainsi que des parents, de la situation de l'emploi, des quartiers difficiles, de l'urbanisme…

Dans le domaine du service, le client est souvent co-producteur de la qualité (dans un hôtel, le soir, si les clients font du bruit, cela ne dépend pas des employés). De même, un malade qui ne suit pas la prescription du médecin minore la qualité du traitement prescrit. La démarche de qualité s'appuie sur la responsabilité de chacun.

Il en est de même pour les services et les politiques publics : le travail personnel des étudiants à l'université ; le comportement civique des automobilistes pour la sécurité routière ; la charte du contribuable qui responsabilise tant ce dernier que l'administration, mise en place par Jean-François Copé à Bercy.

Le champ pris en compte s'élargit. Avant, il y avait la qualité du produit, puis celui du service, maintenant les entreprises prennent progressivement en compte l'environnement, le développement durable, l'égalité homme-femme, la diversité, les politiques de gestion des personnels… Avec la crise, la réduction des coûts prend de plus en plus d'importance.

Le travail du politique doit aussi être de qualité. Quel est le bon travail d'un député ? On critique souvent l'absentéisme des députés qui ne sont pas dans l'hémicycle. Il y a des solutions qui sont évoquées : retenues sur indemnité, quorum pour les votes. Mais un député qui passe du temps dans sa circonscription, à échanger avec les citoyens fait aussi son travail. C'est pourquoi il y a besoin d'une règle qui définisse la qualité et permette aux citoyens de savoir s'il y a progrès ou non, y compris pour les responsables politiques.

GF : *Comment évaluez-vous l'état de la qualité dans les services publics ? Est-elle en phase avec les attentes des usagers ?*

BdQ : Les évaluations tous les six mois faites par l'Institut Paul Delouvrier montrent que pour les Français cette qualité régresse depuis quelques années.

Certes, l'administration électronique progresse, mais le rapport de 2009 de la Commission européenne qui compare les services offerts dans ce domaine montre que la France occupe une position moyenne par rapport à ses partenaires. En ce qui concerne le développement des référentiels de management par la qualité comme ISO 9001 ou le Commun Assessement Framework (CAF) que promeut l'Institut d'administration publique européen, la France fait pâle figure. Les pays d'Europe du Sud comme l'Espagne et l'Italie sont en avance sur nous. La prise de conscience de l'importance de la qualité est très inférieure en France et même en régression.

"Les évaluations tous les six mois faites par l'Institut Paul Delouvrier montrent que pour les Français la qualité des service publics régresse depuis quelques années."

Compte tenu de ce constat, un club comme Génération France.fr qui vise l'amélioration en créant l'ouverture, le partage, doit proposer un nouveau projet qualité pour la France.

GF : *À vos yeux, partager des informations, tenir compte des différents acteurs, est important pour prendre un problème dans sa globalité. Peut-on revenir sur la question de l'évaluation ?*

BdQ : Il n'y a pas de progrès sans mesure, c'est-à-dire si on ne peut pas dire si c'est mieux après qu'avant. La loi organique relative aux lois de finances de 2001 (LOLF) qui a érigé en règle le pilotage par objectifs et indicateurs de résultat des politiques publiques, avec une cartographie des missions précise et évolutive, a mis en place un dispositif de suivi.

Chaque programme doit rendre compte au Parlement chaque année dans le cadre des rapports annuels de performance. Ces documents comportent des objectifs et des indicateurs de qualité de service. Ces indicateurs deviennent progressivement plus pertinents mais beaucoup nécessiteraient encore d'être révisés avec l'ensemble des parties prenantes.

À notre avis, au-delà du rapport annuel de performance qui reste succinct, une évaluation approfondie devrait être faite pour chaque programme tous les cinq ans, soit en moyenne deux par mois. Elle devrait être discutée avec le Parlement.

La revue générale des politiques publiques (RGPP) qui a fixé la révision de toutes les politiques publiques est un outil de modernisation qui devrait être plus intégré à la LOLF qu'elle ne l'est.

Elle est aussi malheureusement centrée pratiquement uniquement sur la réduction des coûts dans une optique encore très comptable. Or « ce qui coûte cher, ce n'est pas de faire bien, c'est de mal faire ». Dans une optique qualité, il faut réduire tout ce qui est inutile, non adapté… et non baisser le niveau de qualité comme le perçoivent encore trop les Français[1].

"Ce qui coûte cher, ce n'est pas de faire bien, c'est de mal faire."

Ce faisant, on risque de payer plus cher au final. C'est comme une maison qui n'est pas entretenue. A la fin la rénovation est bien plus onéreuse. C'est le travailler mieux qui permet de réduire les coûts de la non-qualité et ainsi d'augmenter la satisfaction du client, de l'agent mais aussi du contribuable. Lorsque l'on investit un en évaluation, on gagne dix sur le coût des gaspillages, et pour un investi en prévention, le gain est de cent.

Dans cet esprit, il y a eu de gros progrès : la e-administration, les cantines scolaires dans certaines communes, le regroupement des bases militaires, la mutualisation des achats, la réforme de l'immobilier de l'Etat… mais encore beaucoup à faire.

Par ailleurs, il y a des initiatives pour mesurer la qualité des services fournis par les lycées, les hôpitaux, c'est une bonne chose. Mais il faut faire attention aux critères. Par exemple, pour les lycées, on ne mesure pas les résultats des élèves au bac, mais la valeur ajoutée du lycée à travers l'évolution des performances des élèves d'une année sur l'autre.

La culture de l'évaluation de la performance progresse, de manière très sensible et avec des conséquences positives.

Une autre critique adressée à la politique de modernisation des administrations est le sous-investissement majeur dans la concertation et le management. Il ne suffit pas de décider en haut, il faut accompagner les différents échelons jusqu'aux agents par un appui soutenu, des formations, rendre les agents acteurs du changement.

1. FQP a rédigé à ce sujet un guide pratique publié à la Documentation française, « Le coût de la non qualité publique ».

Il faut un pilote dans la conduite de changement pour conduire l'évolution, qui soit relayé par les managers à chaque niveau. C'est une difficulté actuelle, car en France les dirigeants sont le plus souvent des matheux et des juristes et plus rarement des pédagogues. Or, on a besoin d'accompagnement.

GF : *On reproche souvent aux démarches qualité fondées sur la normalisation leur lourdeur et leur complexité excessives. Selon vous ces critiques sont-elles fondées ?*

BdQ : Oui, ces critiques sont fondées lorsque les normes choisies ne sont pas adaptées au degré de maturité de l'organisation ou lorsqu'elles sont mal mises en œuvre. Les référentiels, normatifs ou non, sont établis par les acteurs concernés dans le but de faciliter la gestion du progrès. Certaines normes portent sur les résultats attendus (un décroché en moins de 6 sonneries de téléphone), d'autres portent sur des exigences de bonne gestion.

Dans la pratique, les normes sont trop souvent miseS en œuvre de façon « scolaire » avec un objectif qui est de réussir l'examen pour être certifié et non d'appuyer une démarche qualité. L'examen est utile pour identifier les progrès et prouver le niveau de qualité mais uniquement quand l'organisme a atteint le niveau de maturité nécessaire.

En résumé, il nous semble important que Génération France.fr comme tous les think tanks dans la perspective des élections prochaines, travaillent sur la question de la qualité des services publics.

À l'évidence il faut des politiques de qualité et des dispositifs de concertation, d'évaluation et de soutien au niveau national, sectoriel, territorial.

Si l'on prend par exemple la recherche, élément majeur de la compétitivité de notre pays mais aussi du bien-être de nos concitoyens, il est important d'avoir un diagnostic partagé sur le niveau de qualité qu'elle atteint dans les créneaux qui sont les nôtres puis de fixer des objectifs mais aussi de déployer des dispositifs d'accompagnement des grands et petits organismes du secteur.

Par exemple, le réseau Quaress (qualité en recherche et en enseignement supérieur), soutenu par France Qualité Publique, fait un travail d'animation remarquable avec les très modestes moyens qui sont les siens. On aimerait qu'une politique nationale soit définie, sur la base de ce type d'initiatives, par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Ce n'est qu'un secteur parmi d'autres. Dans tous les domaines, il faut un renforcement de la représentation des usagers, un chiffrage systématique des coûts de non-qualité mais aussi de l'investissement dans l'amélioration, un portail d'accès aux résultats des politiques et services publics, un développement des compétences des accompagnateurs du changement...

La qualité dans les services publics : 3 questions au Groupe AFNOR

Qu'est-ce que le groupe AFNOR ?

Opérateur international de la qualité et du management, le Groupe AFNOR est un groupe de services organisé autour de 4 grands domaines de compétences : la normalisation, l'édition, la formation et la certification.

Qu'est-ce que la certification ?

La certification est un processus volontaire d'évaluation par un tiers extérieur qui reconnaît qu'une organisation (son produit, ses processus ou ses services) satisfait a tous les critères définis dans une norme, un référentiel ou un cahier des charges. S'engager dans une démarche de qualité permet d'améliorer les services rendus, et de développer une politique de management du changement profitable autant aux collaborateurs qu'aux usagers.

Pouvez-vous donner quelques exemples ?

La certification ISO 9001 qui porte sur le management de la qualité. Elle garantit que l'organisation de la collectivité ou de l'organisme public concerné place l'usager au centre du dispositif. Elle permet aussi d'évaluer et de résorber les risques de défaillance.

La certification ISO 14001, qui reconnaît la mise en place d'une démarche d'amélioration continue en matière environnementale conduisant à minimiser les impacts sur l'environnement.

Il existe également des certifications de service, définies en fonction des besoins spécifiques de l'organisme ou de la collectivité concernée. Quelques exemples :

- le Label Marianne, lancé en 2006, est un référentiel commun national pour les services publics en matière d'accueil au guichet. Il implique la mise en place des premiers fondements d'un système de management de la qualité au sein de l'organisation ;
- Qualiville, démarche d'engagement de services par laquelle une commune prend auprès de ses usagers des engagements en matière de qualité de l'accueil, de l'information, de l'orientation et du traitement de ses demandes de prestations de services municipaux. Ce référentiel concerne 32 communes, à 80 % de 10 000 à 50 000 habitants ;
- Accueil Service Public Local : ce référentiel d'engagements sur le premier accueil des utilisateurs du service public local vise les services des conseils régionaux et généraux. Il a été défini à l'initiative des départements des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault et du Vaucluse ;

- NF Service Restauration Scolaire : cette norme est une garantie de qualité pour les familles et les élèves, et elle permet aux communes et groupements de communes de maîtriser le service. Elle concerne l'aménagement des locaux, l'accueil des enfants, le temps du repas, l'information, le personnel des restaurants scolaires, l'organisation de la vie collective…

ATELIER EUROPE
Animé par Robert Lecou,
député de l'Hérault

Le Mittelstand allemand, un modèle à suivre pour nos PME

par Xavier Darrieutort et Antoine Acoulon

Les PME sont la pierre angulaire des économies française et allemande. L'Allemagne compte quelque 3,5 millions de PME de moins de 250 salariés, qui représentent 99,7 % des entreprises du pays, emploient 70 % des salariés et forment 80 % des apprentis. En France, les entreprises de moins de 250 salariés sont au nombre de 2,7 millions. Elles produisent plus de la moitié de la valeur ajoutée du pays, emploient 60 % des salariés et contribuent à l'essentiel de la croissance de l'emploi depuis 15 ans (1,8 million d'emplois créés entre 1985 et 2000, contre 263 000 emplois détruits par les entreprises liées à des groupes au cours de la même période[1]).

Mais la comparaison s'arrête là. Alors que les PME allemandes s'imposent comme le moteur de l'économie allemande et alimentent l'excédent commercial de notre voisin d'outre-Rhin, les PME françaises souffrent d'un manque de taille critique et de présence internationale. L'Allemagne s'appuie sur un tissu de PME plus grandes et plus spécialisées qui ont su s'adapter aux exigences de la mondialisation et en ont tiré brillamment parti en partant à la conquête des marchés étrangers.

Voici une analyse comparée riche d'enseignements pour nos PME, pour le redressement desquelles nous formulons une série de propositions et de réformes.

DES PME ALLEMANDES FORTES ET ACTRICES DE PREMIER PLAN DE LA MONDIALISATION FACE A DES PME FRANÇAISES EN DEFICIT DE CROISSANCE ET D'INTERNATIONALISATION

Le succès du « Mittelstand » allemand : des PME allemandes plus grandes, spécialisées et conquérantes sur les marchés étrangers

Véritable « classe moyenne » du tissu entrepreneurial allemand, le Mittelstand regroupe l'ensemble des 3,5 millions de PME du pays et a fait l'objet d'une politique spécifique de soutien depuis les années 1960. Cette politique du Mittelstand regroupe des mesures aussi diverses que les programmes d'aides au financement, d'accompagnement des transmissions d'entreprises, d'aides à l'exportation, à la formation ou à la mise en œuvre des nouvelles technologies.

À la différence de la France, la force de l'Allemagne réside dans son nombre plus important d'entreprises de taille moyenne. Notre voisin compte en effet deux fois plus de moyennes entreprises que la France,

"La force de l'Allemagne réside dans son nombre plus important d'entreprises de taille moyenne."

1. Conseil d'analyse économique, « Un stratégie PME pour la France », 2006.

tant dans l'industrie que dans les services. Les PME de services, en particulier, sont fortement créatrices d'emplois. Avec 4,7 millions de salariés, elles sont en tête des créations d'emplois en Europe. Les services aux entreprises, par exemple, comptent près de 850 000 salariés pour seulement 560 000 en France. Les PME industrielles emploient quant à elles près de 3,4 millions de salariés, soit presque autant que les Petites et Moyennes Industries (PMI) italiennes alors même qu'elles sont moins nombreuses que ces dernières.

Les PMI allemandes sont principalement des entreprises familiales non cotées, indépendantes des grands groupes. Elles s'appuient sur leurs relations étroites avec les banques, qui les financent activement. Elles ont su tirer parti de leur spécialisation sectorielle, à la fois dans des secteurs traditionnels comme la chimie ou les machines-outils, mais aussi dans des secteurs plus récents comme l'optique, l'énergie solaire, le médicament ou encore l'environnement.

Dernier trait dominant, leur forte présence à l'international. Ce sont quelque 340 000 PME allemandes qui sont actives sur les marchés étrangers, contre seulement 100 000 en France. Statistique impressionnante : 98 % des entreprises exportatrices allemandes sont des PME, selon l'institut Destatis. Au total, une PME allemande sur quatre exporte, l'essentiel des PME exportatrices se concentrant dans les branches industrielles intensives en R&D : électrotechnique/mécanique de précision, chimie, automobile, ou encore la construction mécanique.

A l'inverse, l'économie française manque d'entreprises de taille moyenne

Les PME françaises souffrent de ne pas grandir. Le problème principal de l'économie française n'est pas le taux de natalité des entreprises, qui reste soutenu et bat même des records sous le quinquennat Sarkozy, mais le déficit significatif d'entreprises de taille moyenne (de 50 à 500 salariés), et tout particulièrement de « gazelles », ces entreprises de 20 à 250 salariés qui affichent une croissance rapide de leur chiffre d'affaires et de leurs effectifs. Non seulement ce déficit en entreprises de taille moyenne empêche bon nombre de PME d'atteindre la taille critique nécessaire au financement de leur croissance et au gain de parts de marché significatives dans leur secteur, mais il limite aussi les créations d'emploi. Les gazelles constituent un gisement crucial de productivité, hélas insuffisamment exploité. Contrairement à l'idée reçue selon laquelle la croissance de la productivité provient des innovations apportées par de nouveaux entrants sur leurs marchés, les études empiriques montrent qu'elle provient essentiellement des entreprises pérennes, lesquelles réalisent précisément la moitié des gains de productivité globaux en France.

Les entreprises de taille moyenne en France souffrent de ne pas assez investir dans la recherche. Les entreprises de moins de 500 salariés effectuent moins de 15 % de la R&D privée… tandis que les 13 premiers groupes français en réalisent la moitié ! Ce déficit d'investissement au sein des entreprises de moins de 500 salariés est essentiellement

responsable du retard accumulé en France en matière de recherche privée. Si ces entreprises alignaient leur effort en matière de R&D sur leurs consœurs américaines, cela représenterait un effort supplémentaire de 0,23 % du PIB, ce qui porterait l'effort de R&D en entreprise de 1,43 % à 1,66 % et, à effort public inchangé, porterait le taux global de R&D en France à 2,5 %.

Les PME françaises souffrent de ne pas être assez rentables. Le déficit français en matière de R&D et d'investissement productif, en particulier dans les PME, ainsi que les problèmes de financement qu'elles rencontrent, s'expliquent en partie par leur insuffisante rentabilité. Cela entrave de manière générale la croissance des entreprises françaises. Les causes de cet écart de rentabilité sont à chercher dans le poids excessif des prélèvements fiscaux et sociaux. En effet, selon une étude de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, 80 % des PME[2] y voient un frein à la croissance ! La durée plus importante des délais de paiement, en particulier pour les PME, est également un problème. Quant à l'insuffisance de fonds propres, elle témoigne du retard pris par la France en matière de capital-risque en faveur des PME de haute technologie : les investissements y sont deux fois moins élevés qu'aux Etats-Unis ou dans d'autres pays européens[3].

Les PME françaises souffrent enfin d'être peu tournées vers l'international. Elles ne sont que 100 000 à exporter, là où l'Allemagne compte 340 000 PME actives sur les marchés étrangers. En 2009, elles ne représentaient que 8 % des exportations dans l'industrie, mais s'en sortaient plus honorablement dans le commerce (26 % des exportations), les transports (20 %), les services (17 %) et l'industrie agro-alimentaire (11 %).

LES RAISONS DU SUCCES ALLEMAND : UN MODELE CAPITALISTE SINGULIER ALLIANT SPECIALISATION, LEADERSHIP TECHNOLOGIQUE ET UNE POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PME

Les facteurs technologiques

La recherche de la position dominante par l'hyper spécialisation

L'entreprise allemande a un objectif : être leader mondial sur son marché. On ne compte plus en Allemagne ces « champions cachés » qui détiennent jusqu'à 90 % de parts de marché et dominent ainsi leur créneau au niveau mondial. Les entreprises allemandes choisissent délibérément la spécialisation et les créneaux « d'hyper niche » au détriment de la diversification. Ces petites entreprises dominantes telles qu'Haribo, Kärcher, Sthil, Krones ou Brita, PME familiales à l'origine, ont des caractéristiques relativement similaires. Elles occupent la première ou deuxième place sur leur créneau spécifique et leur image

2. Chambre de commerce et d'industrie de Paris, Questions fiscales et simplification administrative, novembre 2004.
3. European Venture Capital Association (EVCA).

de marque s'est développée au fur et à mesure de la croissance de l'entité. Leur part de marché se situe aux environs de 30 % et ces PME concentrent leur processus de production à haute valeur ajoutée en Allemagne.

Innovation, dépôt de brevets et relation client

L'approche des entreprises allemandes se concentre à la fois sur le produit et sur le client. Le marché n'est pas une donnée externe, mais fait partie intégrante de leur stratégie. Ces entreprises leaders se concentrent sur leurs compétences de base et évitent les dispersions. Ce type d'approche leur permet de répondre à la demande, non pas par une politique de prix agressive, mais en misant sur la qualité du produit et la satisfaction du client.

Cette dynamique d'innovation permanente permet à l'Allemagne de demeurer dans le peloton de tête des pays dont les entreprises et les chercheurs déposent des brevets. En effet, juste derrière les États-Unis qui caracolent en tête avec 35,7 % du total des demandes de brevets en 2003, arrivent l'Allemagne avec 12,7 %, le Japon avec 12,2 %, le Royaume-Uni avec 5,5 % et enfin la France… avec seulement 4,3 %.

Spécialisation et qualification du capital humain

Les salariés et ouvriers des PME du Mittelstand disposent d'un niveau de formation élevé. Ainsi, en Allemagne, la formation professionnelle est-elle véritablement mise en avant et ne symbolise nullement un échec scolaire comme c'est encore fréquemment le cas en France. Les entreprises du Mittelstand forment plus de 80 % des apprentis, ce qui leur permet de bénéficier d'un réservoir de capital humain prêt à s'investir durablement au sein de l'entreprise et de s'assurer un savoir-faire sur la durée. Cette double assurance influence favorablement le développement de l'entreprise.

"En Allemagne, la formation professionnelle est véritablement mise en avant et ne symbolise nullement un échec scolaire comme c'est encore fréquemment le cas en France."

Une telle politique éducative, avec une forte implication de l'entreprise dans le système éducatif, se traduit notamment par un taux de chômage des jeunes équivalent au taux de chômage national (moins de 7,50 %). Il n'existe pas de spécificité du taux de chômage pour cette tranche d'âge comme on peut le constater en France.

De surcroît, l'Allemagne consacre de 5 à 8 % de la masse salariale à la formation sans obligation légale tandis qu'en France, ce taux est d'environ 2 %. Les salariés allemands semblent donc moins bloqués dans leur vie professionnelle et apparaissent moins dépendants de leur diplôme initial avec un ascenseur hiérarchique, voire social, qui fonctionne principalement grâce à la promotion interne.

Les facteurs sociaux et sociétaux

Un capitalisme familial et de réseau

Les PME familiales sont le pilier même de ce capitalisme social hérité de Bismarck. En Allemagne, le modèle type d'une entreprise du Mittelstand est une entreprise gérée au sein de la famille. 75 % des travailleurs allemands sont ainsi employés par des entreprises familiales et 80 % des entreprises sont des entreprises familiales.

Ce capitalisme fait de traditions fondées sur les relations humaines attache également une importance toute particulière aux salons et foires internationales. Ces événements mondiaux sont l'occasion de mettre en avant leurs produits tout en assurant le développement de leur réseau professionnel. Les entreprises allemandes sont 78 % à opter ainsi pour les foires et salons internationaux contre 55 % pour les PME françaises (grâce notamment à une maîtrise de l'anglais bien meilleure qu'en France).

Des rapports sociaux plus apaisés

Le Mittelstand est un concept sociologique signifiant « la classe des personnes se situant entre les travailleurs et les capitalistes » (Müller Werner, Bihn, 1999). La société du Mittelstand, qui a vu le jour à la fin du XIXe siècle, était en effet supposée avoir dépassé les conflits de classe. Cet état d'esprit a prévalu au sein de la société allemande. Le dialogue social, qui fonctionne à plein, est fondé sur un fort taux de syndicalisation des salariés allemands. L'Allemagne affiche en effet un taux de syndicalisation certes en baisse, mais près de 2,5 fois supérieur au taux français.

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
France	8,2	8,1	8,0	8,2	8,0	7,8	7,8	7,7	7,6	7,7
Allemagne	25,3	24,6	23,7	23,5	23,0	22,2	21,6	20,7	19,9	19,1

Source : OCDE - Taux de syndicalisation - 14 septembre 2010

Ce fort taux de syndicalisation assure aux entreprises allemandes un dialogue constructif et équilibré entre les acteurs sociaux, où l'intérêt commun prime toujours sur les intérêts individuels ou sectoriels.

La rémunération et les salaires comme facteurs de croissance

Contrairement aux idées reçues, la compétitivité de l'industrie allemande ne s'est pas faite au détriment des salaires, même s'il n'existe pas de salaire minimum généralisé en Allemagne. Les salaires demeurent conséquents. Mais en contrepartie, la seule façon de conserver ce haut niveau de rémunération est de garder une longueur technologique d'avance. C'est pourquoi les entreprises allemandes réinvestissent pas moins de 10 % de leur chiffre d'affaires en moyenne dans la recherche.

"Les entreprises allemandes réinvestissent pas moins de 10 % de leur chiffre d'affaires en moyenne dans la recherche."

Généralement les salaires sont négociés par branche, annuellement ou pluri-annuellement, par de puissants syndicats qui imposent facilement leurs exigences aux entreprises désireuses de garantir la paix sociale. Toutefois, ces revendications salariales restent fortement dépendantes de la conjoncture économique mondiale. Les partenaires sociaux intègrent les exigences de la compétitivité et les conséquences des cycles économiques. Ils font porter leurs revendications sur le maintien de l'emploi en période de crise et sur les salaires en période de croissance. Cette politique salariale permet aussi aux entreprises de fidéliser leurs salariés et donc de conserver leur savoir-faire.

Ainsi, alors que l'Allemagne s'est vue reprocher de favoriser les bas salaires pour préserver et renforcer sa compétitivité, depuis une dizaine d'années, les rémunérations repartent à la hausse avec la reprise. En 2009 les salaires ont cru de 2,7 % par rapport à 2008 tandis qu'en France la hausse n'a été que de 2,2 % (chiffres Destatis / Insee).

Les facteurs institutionnels et économiques

Un cadre réglementaire adapté aux PME

L'Allemagne a mis en place un cadre réglementaire adapté aux caractéristiques propres des entreprises du Mittelstand. Si plusieurs formes juridiques coexistent, une écrasante majorité des entreprises du Mittelstand est composée d'Einzelunternehmen (entreprises à responsabilité illimitée). Cette forme juridique permet un taux de propriété très élevé au sein des entreprises allemandes. Les entrepreneurs qui ont une participation dans leur entreprise sont ainsi 90 % à détenir plus de 50 % des fonds propres et exercent donc un contrôle total sur leur entreprise. Il n'existe quasiment pas de séparation entre la propriété et le contrôle. En revanche, la société par actions, qui est la seule forme juridique de société soumise par la loi à des mécanismes de contrôle, est inexistante au sein du Mittelstand.

La tradition capitaliste allemande est une tradition de transmission et ces transmissions concernent également les entreprises. L'Allemagne est le premier pays de la zone euro concerné par ce phénomène qui touche plus de 70 000 entreprises chaque année et environ 900 000 emplois. En comparaison, seules 43 000 entreprises et 160 000 salariés sont concernés chaque année en France.

L'un des principaux enjeux d'un projet de succession est son traitement fiscal. La comparaison européenne montre que la situation allemande est nettement favorable aux héritiers. Le montant de l'impôt s'élève en moyenne à 4 % de la valeur de l'entreprise pour les descendants directs. Si l'Allemagne se situe dans la moyenne européenne dans ce domaine, elle reste nettement en dessous de pays tels que la France (16 %) ou les Pays-Bas (25 %) par exemple. Ces différentes mesures n'empêchent toutefois pas la majorité des entrepreneurs allemands d'estimer les charges administratives à la fois trop lourdes et chronophages.

D'une manière générale, l'Allemagne est un pays attractif pour les entreprises. L'impôt sur les sociétés est fixé au taux unique de 25 %, comprenant un assujettissement illimité sur les bénéfices mondiaux et limité sur les bénéfices allemands. La taxe professionnelle, maintenue en Allemagne, s'élève à un taux de 12 % à 20 % sur le bénéfice desdites sociétés (Portail des PME, 2007).

Des politiques de soutien ciblées

Les aides à l'innovation pour les entreprises allemandes sont nombreuses et se déclinent à des échelles multiples, que ce soit au niveau fédéral, régional ou local. Dès les années 1970, le gouvernement fédéral a instauré une prime pour le financement de la R&D en s'appuyant sur les chambres de commerce et les syndicats professionnels. Le 11 novembre 2005, le gouvernement fédéral s'était engagé à respecter l'objectif européen, fixé dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne, de porter à 3 % du PIB les dépenses de R&D : objectif accessible dans la mesure où ce chiffre était déjà de 2,6 % en 2003.

La politique d'aide au Mittelstand développée à partir des années 1960 se caractérise par quelques programmes phares : aide au financement, soutien à l'innovation, accompagnement et aide au financement de la R&D, accompagnement des transmissions d'entreprises, aides à l'exportation… Ces politiques s'adressent aux entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 million d'euros et employant jusqu'à 9 salariés (petites entreprises) et à celles dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions d'euros et employant jusqu'à 499 salariés (entreprises moyennes).

Parallèlement, une modernisation administrative a vu le jour via l'e-gouvernement. De même, la dé-bureaucratisation permet d'agir sur le cadre réglementaire des activités.

Des relations étroites avec les banques et un accent plus fort sur l'endettement

Les PME allemandes peuvent s'appuyer sur leurs relations privilégiées avec le secteur bancaire. Cette relation durable, stable, fidèle et permanente entre une banque et une entreprise fait de la banque un véritable partenaire, acteur fondamental de la croissance de la PME. Les banques allemandes jouent pleinement leur rôle de conseil et d'accompagnateur des projets des entreprises qu'elles suivent. Elles accordent facilement et avec flexibilité des concours à court terme aux PME et participent également au financement de long terme, favorisant ainsi les opérations de restructuration et de croissance. En cas de difficultés financières, elles jouent un rôle actif en contribuant à maintenir l'exploitation par le renforcement des fonds propres, l'annulation ou la restructuration des dettes et l'octroi de nouveaux crédits. Elles peuvent également exercer une influence sur les stratégies de gestion des entreprises et leurs décisions d'investissement.

Contrairement aux entreprises françaises qui cherchent à renforcer leurs fonds propres, le crédit bancaire classique constitue toujours pour les PME allemandes la source la plus importante de financement et confirme leur dépendance vis-à-vis du système bancaire. L'endettement des entreprises allemandes demeure le principal outil de financement des PME. Les dispositions législatives favorisent ce comportement d'endettement. En effet, la loi sur la faillite et la loi régissant les biens permettent une vaste mobilisation des actifs du bilan pour couvrir le risque de crédit. Les banques peuvent ainsi se transmettre, dans le cadre d'une cession générale, l'ensemble des créances à recevoir ou des immobilisations corporelles d'une entreprise. Dans le cas de certaines PME, 70 à 80 % des actifs peuvent ainsi être mobilisés, afin de constituer des garanties pour les banques.

> ***"L'endettement des entreprises allemandes demeure le principal outil de financement des PME."***

Enfin, les banques allemandes bénéficient d'une solide protection contre les pertes en cas de faillite, moins développée au sein des banques françaises. Par conséquent, ces dernières courent un risque plus grand d'enregistrer des pertes liées à l'insolvabilité de leur débiteur que les banques allemandes, d'où leur plus grande réticence à favoriser les lignes de crédits aux PME, handicapant par là même leur stabilité et leurs perspectives de croissance.

NOS PROPOSITIONS POUR LE RENFORCEMENT DE NOS PME

Élargir les modes de financement des PME

"Les PME françaises voient leur développement entravé par un accès difficile aux financements des banques, des marchés financiers et des fonds d'investissement."

Les PME françaises voient leur développement entravé par un accès difficile aux financements des banques, des marchés financiers et des fonds d'investissement. Le manque de ressources financières et les difficultés d'accès au crédit pour l'innovation sont cités comme le deuxième obstacle à la mise en œuvre des projets d'innovation[4]. Il en résulte une situation typiquement française, qui contraint les PME dynamiques à intégrer de grands groupes pour poursuivre et accélérer leur croissance, alors que les PME allemandes ou américaines peuvent poursuivre leur croissance de manière autonome grâce à un accès facilité au marché. L'absence de fonds de pension (qui représentaient 42 % des fonds levés par le capital-investissement aux États-Unis, contre 8 % en France) et l'étroitesse, l'illiquidité et la volatilité du marché coté dédié aux PME (Alternext) limitent l'intérêt des investisseurs pour les PME. S'y ajoute la persistance d'une réticence de nombreuses entreprises familiales à s'introduire en bourse. Par ailleurs, le capital-investissement français est marqué par la prédominance des particuliers (à travers les Fonds communs de placement dans l'innovation, FCPI) sur les banques, les fonds ou encore les compagnies d'assurance, et bénéficie peu aux PME.

Proposition n°1 : renforcer le financement en fonds propres des PME

• Via les marchés financiers : faciliter l'accès des PME aux marchés financiers : dispense de visa pour les offres inférieures à 50 millions d'euros sur Alternext[5], rationalisation des documents nécessaires à une introduction en bourse, allègement des délais de communication, adaptation des normes IFRS aux problématiques des PME[6].

4. Enquête OSEO, juin 2005.

5. Marché créé par Euronext en 2005 et destiné au financement des PME, non règlementé mais régulé avec des conditions de cotation allégées pour les émetteurs et assurant une protection minimale pour les investisseurs. Alternext compte moins de 100 sociétés (contre plus de 1600 pour l'Alternative Investment Market de Londres) et capitalise 5 milliards d'euros (contre 75 milliards pour l'AIM).

6. Voir les propositions du rapport de Marigny, Un « Small Business Act » du droit boursier européen - Mettre en place un environnement financier et réglementaire adapté aux petits et moyens émetteurs cotés en Europe (« SMILEs »), rapport au ministre de l'Economie et des Finances, mars 2010.

• Via les particuliers : renforcer le rôle des Business Angels pour mieux doter en fonds propres les entreprises en démarrage.
- Renforcer et cibler le dispositif ISF PME introduit par la loi TEPA[7] en élevant aux niveaux européen le plafond actuel à 75 000 € (contre 50 000 € actuellement) applicable aux investissements déductibles de l'ISF, mais en ciblant le dispositif sur les PME créatrices d'emploi et de valeur ajoutée.
- Mettre en place un système inspiré du dispositif britannique Enterprise Investment scheme qui permet aux business angels de déduire de leur assiette fiscale les pertes en capital, le cas échéant en limitant dans le temps cette déductibilité.

• Via les fonds de capital-risque :
- Créer une structure unique de rehaussement de la rentabilité des investissements privés dans les PME, s'inspirant des SBIC (Small Business Investment Companies) américaines, créées en 1958 et destinées au financement du démarrage et de la croissance des PME. Cette structure associerait des partenaires publics (en regroupant notamment les dispositifs d'OSEO et de France Investissement) et privés. Comme le propose le Conseil d'analyse économique, cette structure pourrait lever 2 milliards d'euros de fonds pour les investir sur plusieurs années (10 ans) dans le capital des PME les plus dynamiques, via des fonds d'investissement.

• Via l'autofinancement :
- Opter pour une fiscalité différenciée selon que les bénéfices sont réinvestis dans l'entreprise ou distribués en dividendes. Il s'agit de mettre en place un système fiscal dans lequel tout bénéfice d'une PME qui reste dans l'entreprise (sous forme de renforcement des fonds propres ou d'investissement) est peu ou pas taxé. En revanche, tout ce qui est versé en dividendes pourrait être taxé au-delà des tranches actuelles pour assurer le financement de la mesure. Il s'agit en réalité d'étendre le système appliqué aux jeunes entreprises innovantes (JEI) qui ne payent pas d'IS les huit premières années. Les dividendes étant, eux, taxés à 17 %.

Proposition n°2 : lever les barrières au financement par endettement

• Lutter contre le rationnement du crédit au détriment des entreprises risquées :
- Renforcer la concurrence entre établissements bancaires sur le marché du crédit et des services complémentaires.
- Autoriser des établissements non bancaires (étroitement contrôlés) à proposer des produits alternatifs de type dette mezzanine, dette subordonnée, obligations à haut

7. L'ISF PME attire un nombre croissant de contribuables : en 2010, 140 043 foyers ont choisi de se prévaloir des mesures de la loi Tepa (+ 37,3 %). Un assujetti ISF sur quatre mise ainsi sur les PME : en 2009, cette part n'était que de 19 %. En conséquence de cette relative démocratisation, le ticket moyen baisse, de 7 039 € à 5 984 €. Il se rapproche ainsi de l'impôt moyen, de 5 854 € par foyer.

rendement, etc.
- En contrepartie, une meilleure surveillance du risque serait permise par le développement du scoring Banque de France.
• Développer la garantie d'OSEO-garantie pour améliorer le fonctionnement du couple risque-rendement, mais en la ciblant sur les types de prêts les plus risqués.

Stimuler la R&D des PME

La R&D occupe une place de premier plan dans le processus de croissance. Elle permet aux PME de se développer, de consolider leur activité, de se diversifier et de se tourner vers l'international. Le déficit de R&D dont souffrent les PME françaises s'avère donc extrêmement préjudiciable à leur développement et à la préservation de leur indépendance.

Qui plus est, le financement public (hors crédit d'impôt recherche) reste très concentré sur les grands groupes (les entreprises de moins de 500 salariés, qui représentent 84% du nombre total d'entreprises, ne perçoivent que 15% du financement public de la dépense intérieure de R&D). Ce constat négatif est aggravé par le fait qu'une partie non négligeable des PME qui perçoivent des financements publics sont elles-mêmes des filiales de groupes, ce qui souligne encore une fois le problème très français de la perte d'indépendance des PME et de leur intégration rapide dans des grands groupes.

Proposition n°3 : concentrer les aides à la R&D sur les PME innovantes intervenant dans les secteurs stratégiques

Nous proposons d'accorder la priorité aux PME en matière d'aides à la R&D et de cibler celles-ci sur des jeunes entreprises innovantes intervenant dans des secteurs considérés comme stratégiques.

Simplifier les procédures applicables aux PME

Les PME françaises sont confrontées à un environnement juridique, fiscal et social complexe et instable qui entrave leur développement. Les mesures suivantes visent à alléger les contraintes règlementaires pesant sur les PME.

Proposition n°4 : alléger les contraintes réglementaires

• La mise en place d'un **interlocuteur administratif unique au service des entreprises de moins de 500 salariés**, sous la forme d'une agence nommée France PME, s'inspirant du Small Business Service britannique créé il y a une dizaine d'années

outre-Manche. Cette agence servirait d'agent de liaison avec l'ensemble des administrations, assurant l'interface entre les PME et toutes les institutions (URSAAF, retraite, Sécurité sociale, fisc, douanes, inspection du travail, etc.) et jouerait un rôle de conseil auprès des entreprises pour les questions touchant à la réglementation, à la création d'entreprise, à la gestion et au recouvrement des prélèvements fiscaux et sociaux, à la gestion des réclamations, etc. Cette Agence disposerait, comme le propose le rapport Stoléru[8] d'un réseau régional, dont OSEO assurerait la direction et dont les 26 régions ainsi que les Chambres de Commerce, les Chambres de Métiers et le réseau des experts-comptables seraient des agents.

• L'instauration d'un **cadre comptable unique** simple applicable à l'ensemble des PME.

Pour une culture PME : développer l'esprit d'entreprise et encourager la prise de risque

Stimuler l'esprit d'entreprise implique de travailler en amont sur la formation intellectuelle des élèves/étudiants, les compétences internes et l'image de l'entrepreneur.

Proposition n°5 : drainer les jeunes talents vers les PME

• En liaison avec les CCI, mettre en place des forums dédiés aux PME regroupant plusieurs Écoles ou Universités et rendre gratuits ces forums en fournissant l'espace nécessaire.

• S'inspirer de l'Italie qui offre des **formations spécialisées dans la gestion des PME**, en particulier à l'Université Bocconi de Milan (Master di Management di Piccole Imprese). Ces formations dédiées, couplées avec une présence locale au plus près des PME innovantes, permettent de drainer du capital humain vers le tissu entrepreneurial. Il pourrait clairement s'agir d'une « best practice » à retenir pour la France. Ce serait en outre un moyen de valoriser les spécificités régionales des PME.

Proposition n°6 : renforcer les compétences des salariés des PME

Aider les PME à renforcer leurs compétences internes via par exemple un crédit impôt formation ou un crédit impôt conseil ou encore par la mise en place d'un système de conventions entre grands groupes et PME avec « prêts de main d'œuvre », notamment des seniors des grands groupes : contrairement à ce qui se passe en France, l'accès aux compétences – gestion, management, RH – est au cœur du dispositif de soutien aux PME dans de nombreux pays comme le Japon, Israël, la Finlande ou la Grande-Bretagne.

8. L'accès des PME aux marchés publics, Rapport au Président de la République de Lionel Stoléru, décembre 2007.

Proposition n°7 : revaloriser l'image de l'entrepreneur

La revalorisation du statut ou de l'image de l'entrepreneur semble aujourd'hui extrêmement importante. Ce rôle pourrait être dévolu au CCI via une campagne locale visant à promouvoir des réussites entrepreneuriales locales.

Atténuer les effets de seuil

L'existence de seuils sociaux contribue à freiner la croissance et l'emploi en France dans la mesure où elle dissuade les entreprises d'augmenter leurs effectifs, soucieuses d'échapper à des réglementations nombreuses, coûteuses et complexes.

Il est donc impératif de chercher à assouplir l'application des seuils sociaux aux entreprises à travers les préconisations suivantes.

Proposition n°8 : lisser les effets de seuil qui empêchent les PME de grandir

• Mettre en place une **représentation unique dans toutes les PME de moins de 250 salariés, sous la forme d'un conseil d'entreprise** exerçant les fonctions du comité d'entreprise, des délégués syndicaux et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.
• Instaurer un **moratoire de trois ans pendant lequel seront doublés les seuils de 10 et 50 salariés à 20 et 100 salariés** afin de procéder au travail de simplification des obligations liées au franchissement de ces seuils.

ATELIER PUISSANCE
Animé par Nicolas Dhuicq,
député de l'Aube

Impressions Empire Soleil Levant

par Jean-François Copé

J'ai toujours été frappé par l'écart entre les assertions radicales et simplistes qu'on utilise en France quand on parle de la Chine et la complexité de ce continent. D'où mon intérêt pour essayer de comprendre ce qu'il se passe vraiment dans ce pays qui est la puissance émergente du XXIe siècle. Je me suis rendu en Chine à plusieurs reprises, que ce soit pour des visites officielles ou des voyages personnels destinés à la découverte du pays « réel » et à la compréhension de ce phénomène de développement à marche forcée, dont on peine parfois à saisir l'ampleur depuis la France, alors que ses implications sont majeures pour l'ensemble du monde. Il m'était indispensable de prendre le temps de mieux « sentir » le pays en rencontrant à la fois des acteurs de la vie politique et économique, mais aussi grâce à des amis, des « Chinois moyens », issus de la société civile. J'aimerais, par conséquent, vous livrer, un peu à la manière d'un journal de bord, les points d'étonnement et les réflexions qui me sont venus à l'esprit au fil de ces voyages.

• La Chine dégage un dynamisme qui contraste avec le sentiment de peur qui paralyse souvent notre pays.

L'été dernier, la Chine a dépassé le Japon pour devenir la deuxième économie mondiale. C'est un pas symbolique de plus vers le leadership économique qui lui semble promis. Avec ses 4 909 milliards de dollars de PIB (environ 3 800 euros), la Chine est encore loin des 14 206 milliards du PIB américain, mais si elle maintient un rythme de croissance à deux chiffres, elle pourrait devenir la première puissance économique d'ici à 2040. La vitesse avec laquelle la Chine avance est prodigieuse : la part de son économie dans le PIB mondial est passée de 1,8 % en 1978, à 8,4 % en 2009 ! Ainsi, malgré les entraves aux libertés publiques, les inégalités sociales, les menaces écologiques et les problèmes démographiques, tous les Chinois que j'ai pu rencontrer, du chauffeur de taxi au chef d'entreprise, m'ont paru convaincus que demain sera meilleur qu'aujourd'hui, qui est déjà meilleur qu'hier.

"L'été dernier, la Chine a dépassé le Japon pour devenir la deuxième économie mondiale."

Cette flamme que j'ai vue dans les yeux des Chinois, nous avons perdu l'habitude de la voir dans le regard des Français. Cette impression est confortée par les résultats de l'étude que la **Fondation pour l'innovation politique** a publiée en 2011 sur les jeunesses du monde face à l'avenir. Il en ressort que **les Chinois de 16 à 29 ans sont beaucoup plus confiants en l'avenir que les jeunes Français du même âge :** à peine un jeune Français sur deux (53 %) juge son avenir personnel prometteur (contre 73 % des jeunes Chinois) ; et quant à l'avenir de leur pays, seuls 17 % des jeunes Français

pensent qu'il est prometteur contre 82% des jeunes Chinois ! Ces derniers pensent d'ailleurs, à 84 %, que leur pays va jouer un rôle plus important dans l'avenir… Ils ont conscience que les yeux du monde sont rivés sur leur pays. En effet, **les Chinois détiennent le record d'adhésion à la mondialisation** : 91 % d'entre eux y voient une chance, sans l'ombre d'une hésitation (contre 52 % des Français).

Qu'on ne s'y trompe pas : point de fatalisme social dans cette jeunesse chinoise, dont les membres affirment faire « ce qu'ils veulent » (81 % contre 22 % des jeunes Français), croient massivement que les gens ont le pouvoir de changer la société (84 %) et celui de choisir leur vie (83 %). Leur avenir professionnel leur semble radieux, rempli de perspectives et d'opportunités : **les Chinois de 16-29 ans sont certains, à 85 %, qu'ils auront un bon travail à l'avenir, contre 49 % des Français.**

Non seulement ils se projettent avec optimisme dans l'avenir, qui est, à les entendre, le lieu de réalisation de tous les possibles, mais **ils ont foi en l'esprit d'initiative et font de la solidarité une valeur cardinale.** Les jeunes Chinois sont ainsi 89% à penser qu'il est important de développer l'esprit d'entreprise chez leurs enfants (contre seulement 21% en France), et 77% d'entre eux se disent prêts à payer les impôts nécessaires pour garantir une retraite à leurs aînés contre seulement 11% des jeunes Français (le plus bas score de tous les pays interrogés).

À l'inverse, la jeunesse française est dans la tourmente. Mal à l'aise face à la mondialisation, elle valorise davantage les valeurs du foyer. Seuls 25 % des jeunes Français estiment satisfaisante la situation de leur pays. Lorsqu'on leur demande ce qui correspond le plus, pour eux, à une vie satisfaisante, ce n'est pas « gagner beaucoup d'argent » (14 % contre 34 % en Chine) qui arrive en tête, mais « fonder une famille » (47 %). En écho à cette dissociation entre l'inquiétude publique et le bonheur privé, c'est bien **la famille** qui **supplante la nationalité** : lorsqu'ils s'expriment sur les dimensions qui façonnent leur identité personnelle, ils privilégient leurs amis (89 %), puis leur famille (88 %), et enfin seulement, leur nationalité (63 %). Notons que 42 % seulement des jeunes Français accordent un rôle important, dans leur identité, au fait d'être européen.

Mes impressions sur place, comme les chiffres de ce sondage, confirment la thèse défendue par Dominique Moïsi dans « La géopolitique de l'émotion ». Résumons d'un mot cette « carte des émotions », qui débouche sur des interrogations fondamentales. Selon Moïsi, trois émotions permettent de comprendre la mondialisation : la peur, l'humiliation, l'espérance. La peur aujourd'hui est en en Europe et aux États-Unis. Elle est alimentée par une crise d'identité profonde : peur face à la montée de « l'autre », perçu au mieux comme un rival, au pire comme une menace. L'humiliation, nous la trouvons dans certaines régions du Moyen-Orient et d'Afrique ; elle est engendrée par des frustrations politiques, économiques, sociales et culturelles. L'espérance est en Asie, en particulier en Chine, portée

par une culture de l'espoir, un optimisme et une confiance en soi qui sont largement, mais non exclusivement, le produit de la réussite économique…

• Ce qui m'a également frappé, c'est de voir à quel point le travail est la valeur cardinale sur laquelle reposent l'économie et toute la société chinoise.

Dans un pays où la vie politique, religieuse, familiale, artistique est étroitement contrôlée par le pouvoir, l'économie de marché est perçue comme un espace de liberté, où le travail est le seul levier de réussite sociale, hors du parti. Les Chinois s'investissent donc sans compter dans leur travail. Là encore, le contraste est saisissant avec notre pays : alors qu'en France notre croissance est essentiellement financée par l'endettement public, la croissance chinoise doit tout au travail des Chinois. Bien sûr – je ne suis pas naïf – le tableau est très contrasté : les conditions de travail, la corruption, les inégalités ou le niveau des salaires (la part des salaires dans le PIB chinois était de 56,5 % en 1983 contre 36,7 % aujourd'hui) sont difficiles à vivre pour les salariés chinois. Il n'en reste pas moins que, pour la majorité d'entre eux, le travail est aujourd'hui synonyme de progrès, quand il est souvent perçu comme un facteur de souffrance dans notre pays.

• Une troisième réflexion : il a fallu attendre le XXIe siècle pour que la muraille de Chine culturelle entre l'empire du Milieu et le reste du monde se fissure enfin !

Il est assez fascinant d'imaginer que, pendant des millénaires, l'Europe et la Chine ont connu des développements parallèles, en restant quasi-anonymes l'un pour l'autre. Il y a bien eu des échanges entre les civilisations – il suffit de songer à l'écho en Europe des récits de Marco Polo ou à l'engouement sous Louis XV pour l'exotisme des « chinoiseries » – mais ces contacts sont restés très superficiels. Y compris lorsque les puissances occidentales se sont taillées des concessions en Chine à partir du traité de Nankin de 1842, l'Empire du Milieu est resté très hermétique à toute influence extérieure. En me promenant sur le Bund, les « Champs-Élysées de Shanghai », avenue bordée de buildings Art déco datant du temps des concessions qui fait face au quartier d'affaires de Pudong, dont la modernité donne un coup de vieux à Manhattan, j'ai eu le sentiment que, pour la première fois de l'histoire, la mondialisation économique entraînait une rencontre entre la Chine et le monde. La Chine « branchée » du Bund est pleinement ouverte à l'international, elle parle anglais, s'habille à la française, mange américain… et la Chine de Pudong vit au tempo de l'économie mondiale. Évidemment, le Bund est un symbole, il n'est pas la Chine ! Si 600 millions de Chinois de la classe moyenne vivent dans un monde qui est de plus en plus proche du nôtre, il y a une Chine de l'intérieur qui est aux antipodes de la Chine des côtes. Ce pays demeure encore une terre mystérieuse qu'il faut apprendre à découvrir avec beaucoup d'humilité et de respect.

Voilà autant de pistes de réflexions que m'ont inspirées mes voyages.

Rassurez-vous, je ne me fais pas de la Chine une vision euphorique, naïve ou idyllique. Ainsi, je ne serai pas celui qui vantera l'efficacité de la justice chinoise, où « *les tribunaux sont plus rapides qu'en France* », comme a pu le faire Ségolène Royal en 2007. **Je ne dis pas que la Chine est un modèle à imiter, je dis qu'elle est un nouveau monde à explorer et un partenaire à mieux connaître.**

Force est de constater qu'**en France, on a souvent tendance à croire que nous avons plus besoin de la Chine, qu'elle n'a besoin de nous. Ce postulat, qui frôle parfois le complexe d'infériorité, n'est pas un bon point de départ pour comprendre nos relations.** Car, aux yeux des Chinois, la France est un pays qui compte, en particulier par son poids international. Notre place motrice au cœur de l'Europe, à côté de l'Allemagne, notre siège permanent au Conseil de Sécurité de l'ONU, notre influence au G20, notre présence à la tête d'organisations internationales comme l'OMC, sont autant d'atouts qui font de la France un interlocuteur politique important pour la Chine.

> ***"Aux yeux des Chinois, la France est un pays qui compte, en particulier par son poids international."***

Comme j'ai pu le mesurer, les Chinois sont très intéressés par les démarches françaises en faveur d'une nouvelle gouvernance mondiale. Nous avons des intérêts communs à défendre, notamment dans le cadre du G 20 : d'une part la réforme du système monétaire international, d'autre part la réduction de la spéculation sur les matières premières.

En ce qui concerne la réforme du système monétaire international, on assiste à un « yo-yo » monétaire inquiétant : par exemple, depuis 10 ans, l'euro a gagné 40 % face au dollar, alors même que l'économie de la zone euro ne se porte pas mieux que celle des États-Unis… Aujourd'hui, on voit bien que beaucoup d'États sont tentés de mener une dévaluation pour payer leurs déficits ou doper leurs exportations. Cette situation n'est pas viable à long terme : elle crée des déséquilibres tels qu'une nouvelle crise mondiale de très grande ampleur peut se préparer. Ce n'est dans l'intérêt de personne ! A cet égard, la décision de la Chine en juin 2010 de réévaluer graduellement le yuan est un signe très positif. Nous pouvons avoir un dialogue constructif sur ce sujet : d'autant plus qu'une réévaluation raisonnable du yuan est bien sûr dans l'intérêt de la Chine elle-même, c'est en effet le meilleur moyen de lutter contre une inflation galopante et une surchauffe de l'économie. La France plaide ainsi pour un système international moins volatil, moins dépendant du dollar, en favorisant par exemple l'emploi de l'instrument monétaire créé

par le FMI, les droits de tirages spéciaux (DTS), pour équilibrer le cours des devises. Ce serait une avancée utile pour la France comme pour la Chine.

Concernant la réduction de la spéculation sur les matières premières : avec la crise, le cours des matières premières aurait dû baisser, cela n'a pas été le cas, notamment à cause de la spéculation. Dans ce contexte, la France propose de réguler le fonctionnement des marchés de dérivés des matières premières, de renforcer en amont le dialogue entre producteurs et consommateurs pour laisser moins de prise à la spéculation, d'accroître la transparence sur le marché des matières premières agricoles (en ce qui concerne par exemple les politiques de stockage), et de créer au niveau international des outils assuranciels pour permettre aux pays importateurs de se couvrir contre la volatilité des cours. La Chine, qui a un grand besoin de matières premières pour son développement, a intérêt à mener ce combat avec la France.

Ces intuitions et ces combats que nous partageons au niveau mondial encouragent la consolidation de la confiance. **Pourtant, il y a un décalage entre la grande qualité de nos relations bilatérales et l'anémie de nos relations économiques.** Certes la France s'appuie sur un réseau de près de 1 400 entreprises implantées en Chine, mais cela ne permet pas à notre partenariat de décoller vraiment ! Notre part de marché en Chine est seulement de 1,3 % contre environ 4,85 % pour l'Allemagne. Au premier semestre 2010, les exportations de produits allemands en Chine ont bondi de 56 % pour atteindre 25,2 milliards d'euros (contre seulement 5,5 milliards pour la France).

À nous, Français, de mieux comprendre les besoins et le mode de fonctionnement de la Chine. Les entreprises françaises doivent renforcer leurs coopérations avec leurs homologues chinoises, à l'image des partenariats fructueux qu'Areva, Alstom ou EDF ont su mener à bien depuis des années pour renforcer le parc nucléaire civique chinois. Plus généralement, je crois aussi que la France, qui a parfois tendance à se refermer sur elle-même, doit prendre exemple sur la Chine pour s'ouvrir sans complexe sur le monde. En moins de 10 ans, la France est devenue la première destination non anglo-saxonne pour les étudiants chinois qui vont à l'étranger, c'est très encourageant. J'aimerais désormais que ce soit au tour des étudiants français de se tourner massivement vers la Chine !

Aux Chinois aussi de ne pas craindre d'ouvrir leur économie aux pays développés. Nous devons engager des discussions de fond sur la protection de la propriété intellectuelle, l'accès aux marchés publics en Chine et la possibilité pour les entreprises européennes d'acquérir des partenaires chinois.

La coopération économique est l'un des sujets majeurs sur lesquels nous avons pris rendez-vous avec nos homologues chinois. Dans ce domaine, nous ne devons pas faire preuve de timidité : l'arrimage à l'économie chinoise est indispensable – comment se tenir éloigné d'un géant mondial qui connaît une croissance à deux chiffres ? En Chine comme partout ailleurs, notre influence politique ne perdurera que si nous gagnons également en poids économique.

"Notre influence politique ne perdurera que si nous gagnons également en poids économique."

Les liens entre nos deux pays sont nourris par une curiosité réciproque dont témoigne le succès du pavillon français à l'exposition universelle de Shanghai (10 millions de personnes y seront passées entre mai et octobre 2010 – soit 55 000 visiteurs en moyenne par jour – ce qui en fait le pavillon le plus visité de toute l'exposition). À nous de renforcer cette relation afin de développer notre présence sur place : un point de part de marché supplémentaire gagné dans un pays qui connaît une croissance proche de 10 % chaque année, c'est un vrai plus pour dynamiser notre économie.

Au-delà des contraintes politiques, la confiance, le goût pour l'effort et l'initiative, l'ouverture au monde dont font preuve les Chinois sont autant de qualités qui génèrent un optimisme qui a déserté l'Europe et la France. À nous, en France, de retrouver cette flamme de l'espérance sans laquelle aucun pays ne peut progresser. Les responsables politiques doivent absolument contribuer à insuffler une telle dynamique. C'est mon désir le plus cher pour la France.

PARTIE III

Le Grand Entretien de Génération France.fr

"Pour une politique des âges de la vie"

Pierre-Henri Tavoillot

Dans les siècles passés, la ligne de vie était fragile mais nul doute ne pesait sur la manière d'en franchir les étapes, de l'enfance jusqu'à la vieillesse et à la mort. Aujourd'hui, au contraire, nous vivons dans la confusion des âges. Qu'est-ce qu'un enfant ? Qu'est-ce qu'un adulte ? Pourquoi grandir ? Pourquoi vieillir ?... Ces questions qui auraient fait sourire autrefois n'appellent plus de réponses simples et univoques. La sagesse des âges de la vie qui régnait dans les sociétés traditionnelles nous paraît désormais inaccessible. Au-delà des constats – crise de l'avenir, déclin du progrès, apothéose du privé ou tentation du « jeunisme » – l'époque actuelle nous force à imaginer autre chose. Mais quoi ?

Frédéric Ferney

Pierre-Henri Tavoillot enseigne la philosophie à Paris-Sorbonne, il anime et co-préside le Collège de philosophie. Ses travaux portent sur la philosophie des Lumières, la philosophie politique, l'éthique et les questions d'éducation. Il est l'auteur, avec Eric Deschavanne, d'un essai intitulé « Philosophie des âges de la vie »[1]. Il répond ici à nos questions.

Frédéric Ferney : ***Votre livre s'ouvre sur un paradoxe : c'est au moment où – grâce à l'allongement de l'espérance de vie – nous avons les plus grandes chances de vivre la totalité des âges de la vie que les moyens de les concevoir clairement nous font défaut. Comment l'expliquez-vous ?***

Pierre-Henri Tavoillot : On a aujourd'hui, en effet, le sentiment d'un brouillage des âges qui se repère à des petites choses de la vie quotidienne. Dans la vie familiale tout d'abord, l'anniversaire est attendu avec une impatience frénétique par les enfants parce qu'ils ont la volonté de grandir. Passé un certain âge, cette impatience se mue en indifférence, puis en crainte. Ce brouillage des âges se repère ensuite dans la vie professionnelle où l'on a établi en gros deux catégories de ressources humaines : d'un côté, les juniors, jusqu'à 30 ans ; de l'autre, les seniors, à partir de 35 ans. C'est symptomatique. Comme si junior signifiait : trop tôt ! et senior : trop tard ! Cela voudrait dire qu'il reste à chacun cinq ans pour travailler normalement, c'est peu, avouez-le ! Enfin, les décisions politiques sont affectées par cette confusion : la majorité a été abaissée à l'âge de 18 ans au moment où une adolescence interminable commençait à s'installer dans les mœurs. Peu après, on a abaissé l'âge de départ en retraite à 60 ans alors même que l'on commençait, à ce moment de la vie, à ne plus se sentir vieux ! On a une existence beaucoup plus longue en même temps que les étapes qui en rythmaient autrefois le cours sont plus confuses.

1. Eric Deschavanne et Pierre-Henri Tavoillot, « Philosophie des âges de la vie. Pourquoi grandir ? Pourquoi vieillir ? », Grasset, 2007.

FF : *Ce qu'on veut, confusément, c'est devenir grand le plus tôt possible et rester jeune le plus tard possible ?*

PHT : Oui, chacun peut le constater, la sortie de l'enfance est de plus en plus précoce et l'entrée dans l'âge adulte de plus en plus tardive. **Physiquement, on est vieux beaucoup plus longtemps mais professionnellement, on est vieux beaucoup plus tôt !** Ce qui plonge les parcours de vie dans des logiques de trajectoires antagonistes et contradictoires.

Si l'on s'accorde sur ce diagnostic, il reste que ce brouillage des générations donne lieu à des interprétations radicalement différentes. Pour certains, il est le symptôme d'une disparition des âges de la vie : on peut être teenager à 80 ans et femme fatale à 7 ans ! Pour les autres, il est à entendre au sens où les générations se brouillent, se disputent : ils proposent le scénario d'une lutte des âges avec une conflictualité potentielle qui apparaît tant dans le domaine professionnel que dans le domaine des générations. La thèse du sociologue Louis Chauvel[2] par exemple, c'est que la jeunesse est aujourd'hui exploitée, économiquement sacrifiée, et que cela risque à terme de plonger la société dans un climat explosif. On nous refait un peu le coup de la « lutte finale », la lutte des âges venant après la lutte des classes, la lutte des races et la lutte des sexes !

FF : *Encore une illusion ?*

PHT : Disons que nous tentons, avec Eric Deschavanne, de dépasser ces deux scénarios qui bornent l'espace public. Si certains arguments sont justes en partie, ils ne suffisent pas à expliquer la complexité de la situation contemporaine.

FF : *Précisons : fin des âges ou lutte des âges ?... Les deux scénarios sont contradictoires. S'il y a conflit des âges, c'est qu'ils existent encore ! Vous montrez d'ailleurs qu'ils apparaissent comme des catégories antagonistes, presque comme des castes séparées, avec leur langage et leur culture propres. Au fond, c'est toute la question du vivre-ensemble qui est posée ?*

PHT : Oui, ces deux scénarios sont antagonistes mais ils se rejoignent sur un constat commun : la **crise de l'âge adulte**. Cela justifie le scénario de la « disparition des âges » parce que l'âge adulte, étalon des autres âges de la vie, du berceau à la tombe, n'existe plus. Cela justifie aussi le scénario de la lutte des âges, puisque l'adulte « arbitre », qui réglait les conflits entre les générations, ne remplit plus son rôle.

2. Louis Chauvel, « Le destin des générations », PUF, 2002.

Notre thèse, c'est que la crise de l'âge adulte n'est pas une crise de disparition mais une crise de croissance, qui conduit à une **reconfiguration des âges de la vie**.

"La crise de l'âge adulte n'est pas une crise de disparition mais une crise de croissance, qui conduit à une reconfiguration des âges de la vie."

Le premier indice de cette crise, c'est qu'**on ne sait plus trop aujourd'hui ce qu'est un adulte** ! Auparavant, la phrase de Léon Bourgeois[3] – prononcée au moment du débat sur la vocation de l'école sous la IIIe République – servait de balise : « Il faut que l'école secondaire produise des adultes, c'est-à-dire des pères de famille, des soldats, des citoyens ». Il ne vous échappe pas qu'on avait oublié quelqu'un dans cette définition de l'adulte : les femmes ! Jusque dans les années 1950, l'âge adulte est synonyme d'âge viril. En France, les femmes n'ont pas eu le droit de voter avant 1945, ni celui d'ouvrir un compte en banque avant 1974… En cinquante ans, la condition de la femme a plus changé que pendant toute l'histoire de l'humanité. Ce qui caractérise ce changement, ce n'est pas que la femme soit devenue « un homme comme un autre », c'est qu'elle soit devenue un « adulte comme un autre ». Elle a acquis une maturité, bien au-delà de la seule maturité à laquelle elle pouvait auparavant aspirer, à savoir le statut d'épouse et de mère. En devenant adultes de plein exercice, les femmes ont aussi modifié l'image de l'adulte. Elles ont introduit dans l'armure blindée de l'adulte des éléments de responsabilité, de sollicitude – le fameux care dont on parle aujourd'hui – qui modifient considérablement la mission de l'adulte. Cette féminisation de l'adulte agit d'ailleurs dans les deux sens : les femmes sont devenues des adultes et les adultes sont aussi devenus des femmes, d'une certaine façon ! Cela nous invite à répudier toute nostalgie d'une époque rêvée où l'on aurait su soi-disant ce qu'est un adulte…

Le deuxième indice de la crise de l'âge adulte est l'apparition de nouveaux âges de la vie. Désormais, avant l'âge adulte, il y a l'adolescence interminable, symbolisée par le film « Tanguy » d'Etienne Chatiliez. En gros – pardon de forcer le trait ! – la jeunesse dans les sociétés traditionnelles, c'était trois jours de rites d'initiation ; aujourd'hui, cela se prolonge près de quinze ans ! La jeunesse est une création historique dont la durée ne cesse d'augmenter depuis le XIXe siècle. L'autre nouvel âge, c'est celui du retraité, c'est-à-dire un homme ou une femme qui aujourd'hui est âgé sans être vieux.

3. Léon Bourgeois (1851-1925). Homme politique français, député radical, plusieurs fois ministre et président du Conseil, puis président du Sénat, sous la IIIe République, il est l'auteur d'un « Essai sur la philosophie de la solidarité » et de plusieurs lois sur les retraites ouvrières et la démocratisation de l'enseignement. Prix Nobel de la Paix en 1920.

FF : ***Au début de votre livre, vous évoquez un autre film, « Elephant » de Gus van Sant, inspiré de la fusillade de Colombine en 1999. Comment un tel acte de folie collective survient-il parmi des adolescents ? Le film suggère que la cause en serait l'effacement des adultes, l'absence d'autorité des parents et la démission des maîtres. Est-ce une réponse satisfaisante ou bien cet événement reste-t-il totalement incompréhensible, même pour le philosophe que vous êtes ?***

PHT : Le propos du film nous intéressait parce qu'il illustre une thèse massive selon laquelle une bonne part des problèmes de notre société, et notamment la violence dans les banlieues, seraient liés à la démission des parents. 64 % des Français et 52 % des jeunes le pensent ! Il est en partie vrai que l'image de l'adulte s'est affaiblie. Les figures statutaires de l'autorité dans notre société – politiques, religieuses, associatives, familiales, éducatives – semblent avoir toutes pris du plomb dans l'aile. En même temps, par réaction, on assiste au retour de l'autorité, à la valorisation du leadership dans l'entreprise, dans la sphère publique... C'est un mouvement de société très vaste.

FF : ***Rousseau, dites-vous, a joué un rôle décisif dans la déconstruction des âges et donc dans la généalogie de nos égarements : dans « L'Emile », il abolit la hiérarchie entre l'enfant, l'adolescent, l'adulte et le vieillard qui participent tous de la même humanité ; il annonce le règne de l'enfant-roi. Mais vous désignez aussi Sartre...***

PHT : C'est plutôt Sartre qui déconstruit cette hiérarchie - le Sartre des « Mots », de « L'Age de raison » et de « La Nausée » – tandis que Rousseau humanise les âges. Auparavant, les âges étaient reliés à des transcendances qui permettaient de justifier le rythme de la vie. Première forme de transcendance : la construction du passé et de la mémoire pour atteindre l'ancestralité qui était le but de la vie. Cette approche est très sage parce qu'elle contient l'idée qu'on doit accepter de vieillir. Deuxième forme de transcendance : l'approche cosmogonique. Les âges doivent être reliés au rythme du cosmos. Troisième forme de configuration : l'accès à Dieu. La trajectoire existentielle naturelle se double d'une trajectoire spirituelle : Saint Augustin parle des deux carrières du chrétien, chacune rythmée par des étapes. Avec l'avènement de la modernité dans le sillage des Lumières, ces trois fondements – tradition, cosmos, Dieu – s'affaiblissent. Dès lors, le défi humaniste consiste à vouloir trouver dans l'humanité elle-même les ressources qui permettront de penser le rythme de sa vie.
De son côté, Rousseau a su identifier les âges de la vie comme des problématiques existentielles : grandir, c'est accéder à la liberté tout en étant protégé ; devenir adulte, c'est apprendre à aimer et à travailler ; vieillir, c'est continuer à s'élargir. Tout ce dispositif pose une question sublime : comment donner sens à l'âge dans les limites de l'humanisme ?

En revanche, Sartre se situe dans une logique de déconstruction : pour lui, l'adulte est un « salaud ». Si l'existence précède l'essence, si la liberté précède les rôles que l'on peut

adopter, le but de l'existence consiste à ne jamais s'enfermer dans un rôle, sinon on devient un « salaud » ou un « gros plein d'être » ; on devient une seule essence, on se réifie, etc. Or, l'adulte, c'est justement celui qui devient quelque chose et s'enferme dans son rôle : c'est celui qui devient garçon de café ou écrivain, en jouant à l'être.

FF : ***Difficile de séparer la question de la liberté et le tragique. La tragédie, c'est une faute contre le temps. Œdipe, c'est celui qui fait boiter le temps et la généalogie : il ramène son père à sa hauteur, il fait des enfants avec sa mère, etc. Il expérimente de façon désastreuse une catégorie: la liberté. Est-ce que l'Occident n'a pas vraiment mal commencé avec Œdipe ?***

PHT : Oui, la tragédie est devenue la norme, l'idéal en quelque sorte. Nous aspirons à être tous des Œdipe, c'est-à-dire à être dans une situation d'arrachement. Nous espérons tous ne pas faire notre âge. On est effectivement dans une situation de décalage qui définit la perfectibilité, l'humanité contemporaine : pour le meilleur, liberté ; pour le pire, négation du tragique, fragilité.

FF : ***Ces questions : « Pourquoi grandir ? », « Pourquoi vieillir ? » semblent se poser dans l'allure d'un « À quoi bon ? », dans une forme de désenchantement. Au fond, ce qui était autrefois au centre et qu'on repousse aujourd'hui à la périphérie, c'est la mort ! Cette perte des repères n'est-elle pas liée au déni de la mort ?***

PHT : Oui, sauf que la tradition avait aussi mis en place des dispositifs subtils pour nier la mort. Dans les sociétés primitives, les rites de passage sont des « petites morts » qui sont autant de façons de neutraliser la mort véritable. La sagesse commence quand l'individu comprend qu'il n'est qu'une partie infime d'un univers éternel, et que par conséquent il ne peut pas mourir. Le déni de la mort, c'est le fond de commerce des sagesses. Notre problème aujourd'hui est que devant la mort, nos réponses sont plus faibles. On cherche des solutions dans la médecine, ce qui est vain, et dans le rapport inter-individuel, notamment à travers nos enfants.

FF : ***Aujourd'hui, on refuse la succession des étapes. Vous dites : « L'enfance est un problème, l'adolescence interminable, la maturité introuvable et la vieillesse ennemie ». Est-ce que cette crise de l'identité est un phénomène irréversible ? Que répondez-vous à ceux qui croient possible un retour au passé ?***

PHT : Un retour au passé est impensable. Cette vision d'une vie sans carte ni boussole qui est la nôtre nous impose une redéfinition précise et puissante de l'âge adulte qui, selon moi, n'a rien à envier au passé. On peut distinguer trois éléments :
- D'abord, les seuils demeurent : s'ils ne sont plus marqués par des rites, l'entrée dans l'âge adulte reste identifiable, avec l'arrivée du premier bulletin de salaire et l'installation dans une vie affective autonome.

- Ensuite, être adulte, ce n'est plus endosser un rôle, c'est suivre un processus. Tout en entrant dans l'âge adulte, on n'est pas encore un adulte. Après l'adolescence, on entre dans un processus qui nous paraît infini : la « maturescence ». Jadis les gens portaient l'uniforme d'adulte, de vieux, de veuve... Cela change. Je pense au très beau texte de Stefan Zweig, « Le monde d'hier », qui décrit le passage du stade de jeune garçon à celui d'homme : il renonce aux culottes courtes, il porte un costume, il a de la barbe, et même, il lui faut un début d'embonpoint pour paraître installé.

"Cette vision d'une vie sans carte ni boussole qui est la nôtre nous impose une redéfinition précise et puissante de l'âge adulte."

- Enfin, le saut vers l'âge adulte est désormais lié à une histoire personnelle. A quel âge se sent-on adulte ? Pour certains, cela correspond à la mort des parents ; pour d'autres à la naissance du premier enfant. Cela peut être aussi le premier acte volontaire, le premier refus ou l'exil choisi – ce moment où l'on est capable de créer un monde à soi dans un pays autre.

FF : ***Cette crise de l'autorité, on en parle énormément dans les médias : crise de la transmission, de l'école, de l'éducation... Si vous avez raison, elle ne risque pas de cesser. Comment savoir ce que doit enseigner l'école, si l'on ne sait plus bien ce que doit être un adulte ? Et n'en demande-t-on pas un peu trop à l'école dans notre République ?***

PHT : En fait, je pense que l'on sait très bien, au fond, ce qu'est un adulte encore aujourd'hui. Simplement, il est difficile de renoncer à une définition uniforme de l'adulte et d'en proposer une définition plus ouverte. Là encore, je distinguerai trois éléments :
- D'abord, le rapport au monde ou l'expérience : on n'est pas adulte parce qu'on a tout expérimenté, mais plutôt lorsqu' on a suffisamment expérimenté pour faire face à ce que l'on n'a pas expérimenté ! C'est la capacité de réagir devant la nouveauté et devant l'échec. On peut, avec Olivier Galland[4], défendre l'idée que la jeunesse, ce n'est pas le refus de grandir, ni la contestation d'un héritage, mais une phase d'expérimentation intense, qui explique les comportements à risque et aussi les traits de caractère de la fameuse « génération Y ». Et d'ailleurs, le drame du parent, c'est qu'il ne peut pas transmettre son expérience. L'expérience est une conquête.
- Ensuite, le rapport aux autres ou la responsabilité « pour », c'est-à-dire le fait de se décentrer : être adulte, c'est le moment où l'on accorde sa confiance à plus jeune que soi.

4. Olivier Galland, « Les jeunes », La Découverte, 1999 ; « Sociologie de la jeunesse », Armand Colin, 2001.

- Enfin, le rapport à soi ou l'authenticité : la faculté de se réconcilier avec soi-même. On s'aperçoit que tous les possibles ne peuvent pas être vécus, que des choix ont été faits mais que ces choix ne nous enferment pas intégralement. Une fois que l'on a fini de grandir, on peut s'élargir. Le corps fonctionne comme cela d'ailleurs !

FF : ***Vous y croyez, à la génération Y ?***

PHT : Non ! L'idée qu'on aurait une génération volatile, qui suit son intérêt permet peut-être de décrire une certaine transformation de la jeunesse, mais pas toute une génération. Cela fait 25 ans qu'on en parle ! Or, une génération, c'est à la fois un marqueur historique et une conscience générationnelle. Depuis 1968, il n'y a plus de générations. On nous raconte que la génération Ipod précède la génération Facebook, etc. Si l'on veut, mais comparés à la Résistance ou à Mai 68, ce ne sont pas des événements historiques !

"On est prisonnier d'un discours excessif qui nous empêche d'être intelligents en termes de politiques de la jeunesse. Arrêtons de dire que l'on privilégie les vieux et que l'on massacre économiquement les jeunes !"

Le débat sur la jeunesse est verrouillé par deux thèses opposées : d'un côté, la jeunesse serait victime de la société qui l'empêche de grandir ; de l'autre, la société serait, au contraire, victime de la jeunesse. Dans les deux cas, on reproche aux jeunes d'être jeunes. C'est idiot.

On est prisonnier d'un discours excessif qui nous empêche d'être intelligents en termes de politiques de la jeunesse. Arrêtons de dire que l'on privilégie les vieux et que l'on massacre économiquement les jeunes ! Soyons clairs : à l'échelle de l'histoire, les jeunes n'ont jamais été aussi bien traités qu'aujourd'hui. Le massacre de la jeunesse, il a eu lieu : c'était en 1914 ! Ce discours extrême sur le massacre de la jeunesse nous empêche de penser de manière sensible la transition vers l'âge adulte, qui reste en effet difficile à aborder. Il reste que des mesures telles que l'allocation d'autonomie pour les étudiants, par exemple, me scandalisent. Tout d'abord, c'est une contradiction dans les termes : soit l'on est autonome, soit l'on est assisté mais on ne peut pas être les deux à la fois. Ensuite, il faut oser dire qu'aujourd'hui les étudiants sont les jeunes les plus favorisés de la société : ils

bénéficient de l'université gratuite et de divers financements. A coté de cela, vous avez chaque année 150 000 jeunes qui sortent sans diplôme du système éducatif : eux n'auront pas la possibilité de faire des études, ils sont livrés à eux-mêmes. S'il faut faire un effort, c'est en direction de cette jeunesse-là, qui est abandonnée.

F.F : ***À propos de la question des retraites, vous parlez d'une « seconde maturité ». Vous citez une devise à la mode en Amérique : « Stop aging, start living ! » Vous y croyez vraiment ? ...***

PHT : Non, ce n'est qu'un slogan publicitaire ! En réalité, nous avons la chance de connaître une époque où l'on peut vivre sa vie de manière infiniment plus libre et plus confortable que jadis. Cela ne signifie pas que l'on refuse de vieillir. Une vie d'individu sans vieillesse ne mérite peut-être pas d'être vécue.
Je ne crois pas que nous vivions, comme le disent certains, dans une société « jeuniste ». Cela supposerait une confiance absolue dans l'avenir, ce qui n'est plus le cas. D'autre part, on est plus que jamais avide de repères, de références, de modèles. Regardez le classement des personnalités préférées des Français : il n'y a que des vieux, des retraités, des nonagénaires ! Sœur Emmanuelle, l'abbé Pierre, hier ; Stéphane Hessel ou Edgar Morin, aujourd'hui !... Ils ont connu l'échec, la réussite, ils vivent une deuxième vie et les gens leur font confiance à ce titre. L'idée qu'il faut préserver les retraites, un espace de vie non marchand, où l'on peut se consacrer aux choses vraiment importantes – sa famille, ses proches, la culture, les voyages – montre que l'on n'est pas tout à fait dans une société « jeuniste ».

FF : ***Vous tentez, dans votre livre, de définir les conditions nécessaires à un nouveau pacte social entre l'individu et la collectivité. Cela se traduit inévitablement par plus d'Etat, et surtout plus d'argent public ! Est-ce bien raisonnable aujourd'hui ?***

PHT : Cette utopie, si vous voulez..., se base sur des mesures qui existent toutes déjà, mais dans des pays différents. Si l'on veut clarifier les objectifs d'une politique des âges de la vie, on doit exiger de l'Etat qu'il soit capable de tact ! Qu'il se désengage de certains domaines de l'existence et qu'il s'engage dans d'autres qui sont les zones de nouvelles fragilités. C'est plutôt un Etat accompagnateur qu'on attend. Par exemple, en termes de politiques de la vieillesse, on sait que la politique des maisons de retraite est une calamité, sans parler de la médicalisation de la vieillesse, qui est une aberration. Depuis une dizaine d'années, l'axe politique s'est infléchi : il s'agit plutôt d'aider les aidants. Voilà une politique

intelligente ! En revanche, quand la famille est absente, l'Etat doit prendre le relais.
La double stratégie doit donc consister à soutenir les aidants et, si nécessaire, à aider les individus en période de crise. De ce point de vue-là, je suis très opposé à certaines conclusions de Thomas Piketty[5], qui sont sans doute intelligentes, mais qui aboutissent à casser la solidarité familiale en la remplaçant par une solidarité étatique. Je pense, au contraire, qu'il faut encourager la solidarité familiale, parce que c'est celle qui donne du sens à la vie.

Cette perspective permet moins d'Etat. Quand on accepte l'idée qu'on doit fabriquer des adultes, des individus responsables et autonomes, et que ce processus ne procède que des individus eux-mêmes, certaines politiques s'annulent toutes seules. Prenons par exemple – c'est un sujet consensuel – : la protection de l'enfance. On compte énormément d'acquis dans ce domaine, mais aujourd'hui, les modalités de cette politique fonctionnent à rebours. **Ce qu'il faut protéger, ce n'est pas l'enfance mais la volonté de grandir !** Or, aujourd'hui, la législation est très punitive – tous les professionnels de l'enfance le constatent. On ne peut même plus organiser un pique-nique sous prétexte qu'on risque de casser la chaîne du froid ! Organiser des sorties scolaires exige un taux d'encadrement démentiel. Aujourd'hui, le directeur de colonie de vacances qui laisse partir des enfants en vadrouille dans la forêt a toutes les chances de finir en prison ! Il faut moins d'Etat sur ces questions. Si l'on veut devenir responsable, il y a toujours un moment où il faut prendre un risque.

Bref, quand on a une définition précise de l'adulte et de ses caractéristiques – expérience, responsabilité, authenticité –, on peut aussi redéfinir des politiques publiques très efficaces.

FF : ***Vous dites que « la menace ne vient plus des ennemis de la démocratie aujourd'hui mais d'une organisation générale du monde qui semble vouer les gouvernements élus à l'impuissance… ». C'est un défi lancé aux politiques ?***

PHT : La philosophie des âges de la vie est un formidable sujet politique, qui répond exactement au cahier des charges de ce que l'on attend du politique aujourd'hui : des choses qui nous fassent rêver sans nous illusionner et qui améliorent vraiment notre vie quotidienne. De plus, cette politique est déjà assez largement réalisée mais elle n'est pas mise en cohérence ni en musique. Celui qui s'en empare à tout à y gagner, parce que c'est un sujet consensuel. Le chantier sur la dépendance s'inscrit totalement dans cette logique. Mais pourquoi la traiter à part ? Pourquoi séparer les politiques de la jeunesse d'un côté,

5. Economiste proche du Parti Socialiste, engagé auprès de Ségolène Royal pendant la campagne présidentielle de 2007, Thomas Piketty est un économiste qui s'est penché sur la question des « inégalités sociales » (« Les hauts revenus en France au XXe siècle », Grasset, 2001). En 2008, il a publié un bref ouvrage sur l'avenir du système de retraite par répartitions dans lequel il prône la mise en place d'un système de points à la suédoise. En 2011, il a publié avec Camille Landais et Emmanuel Saez : « Pour une révolution fiscale » (au Seuil) où il préconise notamment la fusion de la CSG et de l'impôt sur le revenu ainsi que la fin du quotient familial.

et celles de la vieillesse de l'autre ? Il faut présenter une vision d'ensemble, parce que l'on passe tous par ces étapes ! Et dans la gestion actuelle, l'on passe d'un seul coup d'un ministère à l'autre…

FF : ***Il faut un ministère du développement durable de la personne ?***

PHT : Déjà un discours commun pour commencer ! On peut budgétiser toute une série de petites mesures. Je pense par exemple au système de bourse-emprunt que l'on propose pour aider les étudiants à financer leurs études : s'ils font leurs études en temps voulu et avec de bons résultats, l'emprunt devient une bourse. Mais après, pas avant ! De même, le fond d'entrée dans la vie lancé en Angleterre par Tony Blair : à la naissance de chaque enfant, l'Etat place une somme d'argent sur un compte bloqué, dont il ne pourra disposer qu'à 18 ans. Au moment où le jeune accède à la citoyenneté, il a une forme de subvention d'entrée dans la vie, dont il dispose librement. C'est astucieux parce qu'encore une fois, cela responsabilise l'individu : c'est égalitaire et libéral à la fois.

FF : ***Et si l'Etat est en cessation de paiement ?***

PHT : Il faut regarder les propositions dans le détail : elles ont vocation à remplacer toute une série de mesures inutiles. Et sur ces questions, il faut passer d'une logique de l'Etat descendant, à une logique de l'Etat montant. Il faut que les services traitants aient une palette de mesures qui correspondent aux besoins.

"Il faut passer d'une logique de l'Etat descendant, à une logique de l'Etat montant."

Pour les personnes âgées, on dépense beaucoup d'argent, en partie gaspillé par une mauvaise coordination : l'on commence par demander l'aide à domicile, cela met six mois à se mettre en place et à ce moment-là, c'est finalement l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) qui s'impose. Or, c'est trop tard : on a donc dépensé l'argent de l'aide à domicile, à mauvais escient. Tout est décalé tout au long de la vie !
C'est pourquoi la politique des âges de la vie est très ambitieuse. Cela signifie qu'il faut être près de la vie.

FF : ***Ce qui est perdu, aujourd'hui, c'est la sagesse ? Dès lors, à quoi sert la philosophie ?...***

PHT : Je pense, au contraire, que la sagesse n'a jamais été autant au cœur des préoccupations des individus. Les contemporains veulent tous devenir sages, alors que jadis, la sagesse était le privilège de quelques uns. Il y a une démocratisation de l'aspiration à la sagesse qui nous rend aussi éternellement insatisfaits et déçus. La déception

démocratique, c'est le fait d'avoir des exigences beaucoup plus puissantes. Quant à la question : « À quoi sert la philosophie ? », cela revient à poser la question : « À quoi sert-il de vivre ? » et son actualité n'a jamais été aussi brûlante alors que les réponses ne nous viennent plus de l'extérieur.

FF : ***Vous dites qu'on est entré dans une 3e modernité qui place l'individu au centre de l'action de l'Etat. Dans une société d'individus, y a-t-il encore de la place pour la communauté nationale ? Que pensez-vous d'un service civique obligatoire ?***

PHT : Je suis très favorable au service civique, mais c'est le terme « obligatoire » qui me pose problème. Quand le service militaire existait, on était sur un modèle autoritaire ; les jeunes n'avaient pas le choix. Si le service est à finalité associative ou humanitaire, l'obligation est presque impossible à mettre en place. Avec des jeunes non-volontaires, c'est l'association qui risque de craquer ! D'ailleurs, penser que le service militaire a toujours été un creuset républicain, c'est de l'ordre du fantasme ! À la fin, il y a avait 70 % d'exemptés et toujours pas de femmes. Simplement, cela permettait à un certain nombre de jeunes individus de sortir de leur milieu et d'acquérir un métier ou des compétences. Voilà ce qu'il faut s'efforcer de conserver dans un nouveau contexte. D'ailleurs, il y a des entreprises qui ont pris le relais ; Mc Donald se déclare successeur du service militaire. La chaîne recrute des jeunes gens sans diplômes, leur ouvre des perspectives professionnelles ; et cela marche ! Le rite de passage, si on prend la formule au sens strict, est incompatible avec la modernité : il suppose une totale soumission de l'individu à la communauté.

"Une société d'individus est une société qui produit des individus qui produisent la société. Tel est le cercle vertueux que nos démocraties hypermodernes doivent viser."

Mais, plus généralement, il me semble qu'on se trompe en dénonçant la dérive individualiste de nos sociétés. Sans doute l'égoïsme y existe-t-il comme toujours et partout, mais je perçois aussi une prise de conscience intéressante, qui rejoint une idée de notre tradition républicaine : le solidarisme. Elle se fonde sur une conviction : on ne peut pas être un individu tout seul, on ne peut pas être un self made man, car il y a une fabrication sociale de l'individualité. **Au fond, une société d'individus est une société qui produit des individus qui produisent la société.** Tel est le cercle vertueux que nos démocraties hypermodernes doivent viser. Et il n'est pas invraisemblable : il n'y a qu'à voir la manière dont le lien familial s'est recomposé, réinvesti et même renforcé dans le cadre d'une famille tout à fait renouvelée. C'est lui qui constitue désormais le moteur de nos préoccupations

aussi bien privées (éducation, santé, bonheur des enfants) que publiques (environnement, solidarité intergénérationnelle, dette ...). Certes, on insiste en général davantage sur les échecs d'une société qui ne parvient pas à fabriquer des adultes autonomes et responsables ; et des individus qui n'arrivent plus à faire société. Mais cela vient du fait que l'idéal démocratique est d'une telle ampleur que c'est souvent plus la déception que la promesse qui frappe les esprits. L'optimisme mesuré me semble plus propice à l'action que le pessimisme crépusculaire.

FF : ***Vous publiez prochainement un ouvrage intitulé : « Qui doit gouverner ? ». Bonne question !***

PHT : Mon objectif est de faire l'inventaire de toutes les réponses possibles depuis l'origine. Certaines sont anciennes mais elles ne sont pas toutes démodées. Aujourd'hui, d'ailleurs, **on sait très bien qui doit gouverner : c'est le peuple. Le problème, c'est qu'on ne sait pas qui est le peuple**, même si on croit toujours l'avoir trouvé. Toute la difficulté, c'est de faire le deuil de ce peuple introuvable. Pour cela, il faut parvenir à identifier des figures qui ne sont pas en nombre illimité. Le bon gouvernant, c'est celui qui saura le mieux, dossier par dossier, articuler toutes les figures possibles du peuple : les hommes politiques, les médias, les groupes d'intérêt, la rue, les juges, l'international. Faut-il se contenter que les politiques décident et que les intellectuels pensent ? Non, je crois qu'il faut que les intellectuels pensent comme s'ils devaient décider et que les politiques agissent... Comme s'ils devaient penser ! Pardon, je suis un peu aronien...